



# RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LES DONNÉES 2021

## Table des matières

LEXIQUE .....	2
I. Le contexte de la Creuse .....	4
1. Démographie .....	4
2. Données sociales et économiques .....	9
3. Scolarisation (données INSEE et DSDEN) .....	15
II. La population prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.....	19
1. Enfants confiés par une mesure judiciaires .....	19
2. Enfants confiés par une mesure administrative .....	40
3. Contrat Jeunes Majeurs.....	43
4. MNA.....	47
5. Accompagnements à domicile .....	51
III. La protection de l'enfance : un réseau de partenaires territoriaux .....	60
1. L'Etat .....	60
2. L'autorité judiciaire.....	67
3. Le Conseil Départemental : chef de file de la protection de l'enfance .....	67
4. La CAF et la MSA .....	77
5. Le Handicap.....	82
6. La santé .....	84
7. Les associations en lien avec la protection de l'enfance .....	87
Les établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance .....	115
1. Données des établissements sociaux et médico-sociaux du département de la Creuse habilités par le Conseil Départemental .....	115
2. Evaluations 2021 des ESMS : Quel bilan ? .....	134
IV. Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental .....	136
V. Bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et recueil des besoins pour les années futures .....	143
1. Bilan de l'année 2021 .....	144
2. Besoins en formation pour les années futures.....	149
VI. Thématiques étudiées en 2022 par l'ODPE 23.....	154
VII. Perspectives de l'ODPE 23 pour l'année 2023 .....	156
ANNEXES .....	157
Cantons de la Creuse.....	158
Détail des actions réalisées en 2021 dans le cadre du Schéma départemental de Protection de l'Enfance .....	159

## LEXIQUE

**AECJF** : Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille

**AED** : Action Educative à Domicile

Mesure administrative d'aide éducative au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille réalisée avec l'accord des parents.

**AEMO** : Action Educative en Milieu Ouvert

Mesure judiciaire d'aide éducative au domicile au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

**ALEFPA** : Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

**AP** : Accueil provisoire

Il concerne les enfants que les parents confient au service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite de difficultés momentanées et qui ne peuvent être, de ce fait, provisoirement maintenus dans leur milieu naturel de vie. Il s'agit d'une décision administrative prise sur demande ou en accord avec les parents.

**APAJH** : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**CAF**: Caisse d'Allocations Familiales

**CAMSP**: Centre d'Actions Médico-Sociale Précoce

**CASF**: Code de l'Action Sociale et des Familles

**CDEF** : Centre Départemental de l'Enfance et des Familles

**CH** : Centre Hospitalier

**CJM** : Contrat Jeune Majeur

Les majeurs âgés de 18 à 21 ans peuvent être pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance s'ils éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

**CMPP** : Centre Médico-psycho pédagogique

**CRIP** : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

**DAP** : Délégation d'Autorité Parentale

C'est le transfert judiciaire de l'autorité parentale à un tiers (membre de la famille, proche digne de confiance) ou au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

**DDETSPP** : Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

**DTPJJ**: Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

**EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

**ESMS** : Etablissement Social et Médico-Social

**IME**: Institut Médico-Educatif

**IP**: Information Préoccupante

**ITEP** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**LVA** : Lieu de Vie et d'Accueil

**MDA** : Maison des Adolescents

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social

**MJAGBF** : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

**MJIE** : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

**MNA** : Mineur Non Accompagné

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**ODPE** : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

**ONPE** : Observatoire National de la Protection de l'Enfance

**OPP** : Ordonnance de Placement Provisoire

**PAI** : Projet d'Accueil Individualisé

Document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité. Il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé.

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Placement judiciaire** : décision prise par le juge des enfants, au titre de l'assistance éducative, lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

**PMI** : Protection Maternelle et Infantile

**RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

**SIAO** : Services Intégrés de l'Accueil et l'Orientation

Plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile » (Loi ALUR du 24 mars 2014)

**TISF** : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

**Tutelle** : le régime de tutelle légale est destiné à préserver les intérêts de l'enfant lorsque ses deux parents ne sont pas en mesure d'assumer cette mission.

**UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales

**ULIS** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

**UTAS** : Unité Territoriale d'Action Sociale

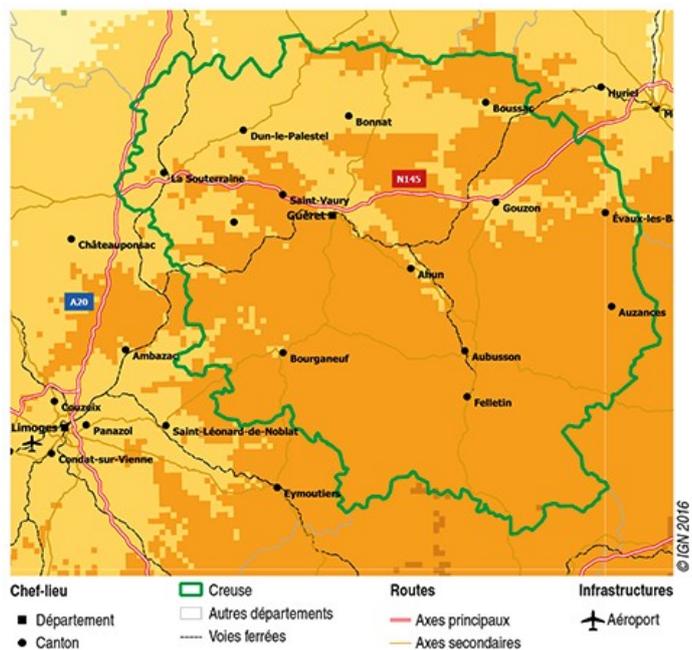
## I. Le contexte de la Creuse

Travailler sur les données statistiques liées à la protection de l'Enfance implique au préalable une connaissance du contexte démographique, social et économique du département. En effet, l'analyse des indicateurs généraux de la Creuse permettront d'établir un profil du territoire et de sa population pour essayer de comprendre ses besoins et les mettre en corrélation avec les problématiques liées à la protection de l'enfance.



### 1. Démographie

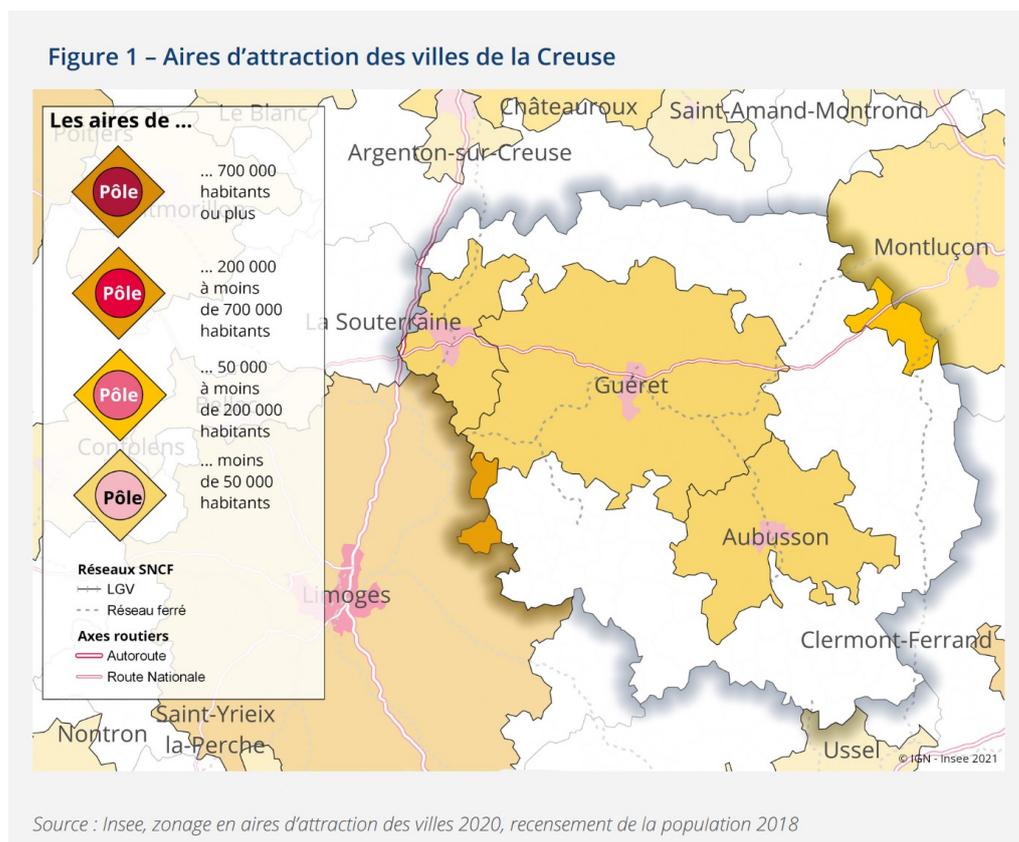
La Creuse est un département rural situé dans la Région Nouvelle Aquitaine bordé par l'axe de communication autoroutier Nord Sud et traversé au nord par la liaison Est Ouest de la Route Centre Europe Atlantique.



**Deuxième département le moins peuplé de France** après la Lozère, la Creuse compte au dernier recensement (1<sup>er</sup> janvier 2019) **116 617 habitants**. Elle a perdu 5,17% de sa population en 10 ans et 0,75% en un an. La densité de population est de 21 habitants au km<sup>2</sup> (71 en Nouvelle Aquitaine). La population creusoise ne représente que 2% de la population de Nouvelle Aquitaine.



Plus du tiers des habitants du département vit en dehors d'une aire d'attraction des villes. (13% en Nouvelle Aquitaine).

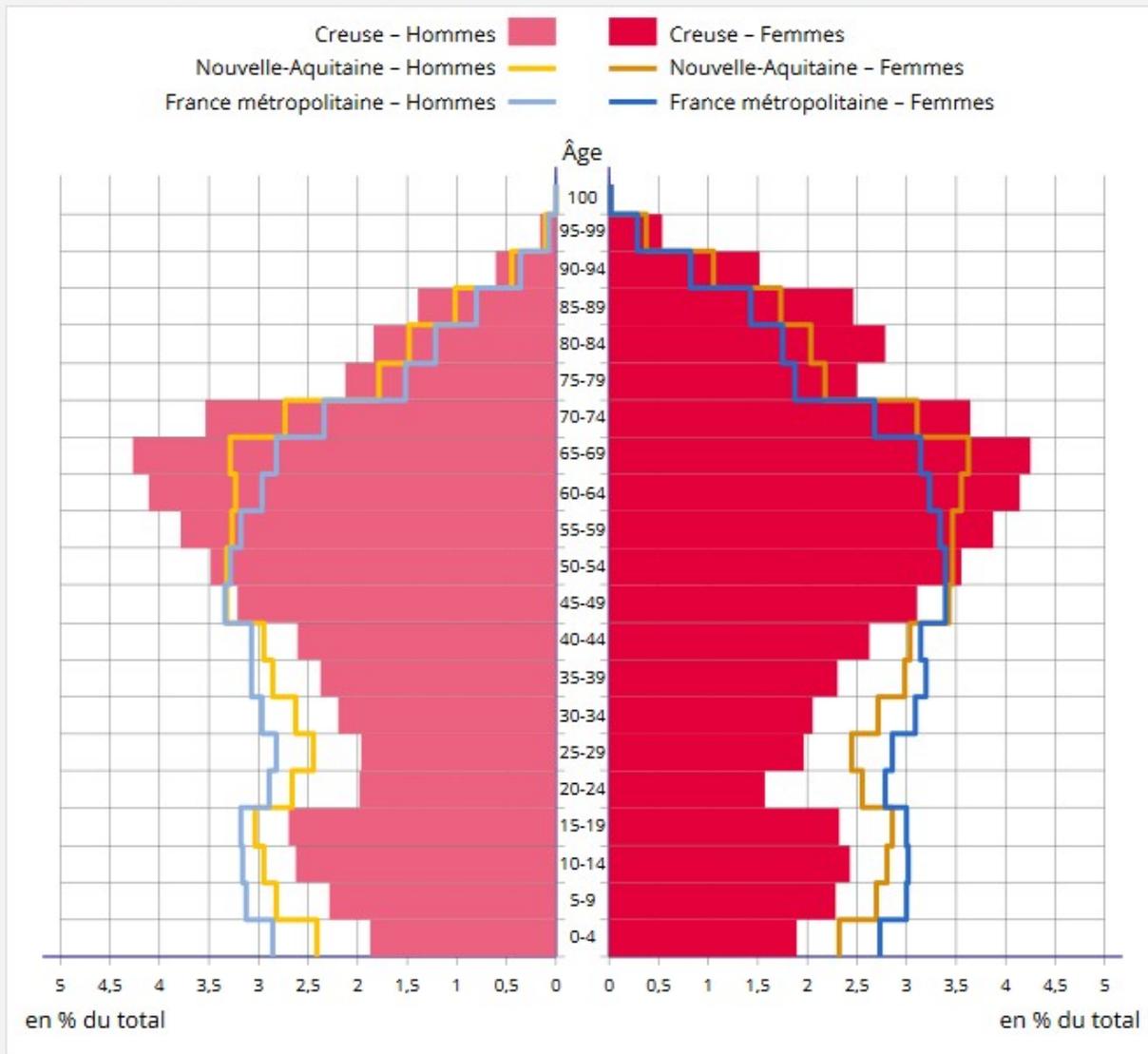


La population de la Creuse est **vieillissante**. Les plus de 60 ans représentent 38 % de la population totale. En comparaison, à l'échelle nationale, les plus de 60 ans représentent 26 % de la population française. Les moins de 45 ans sont peu représentés (40%) en comparaison la population française (54,08%) et de la région Nouvelle Aquitaine (49,17%).

	Creuse 2018	%	Creuse 2019	%	Nouvelle Aquitaine 2018	%	Nouvelle Aquitaine 2019	%	France 2018	%	France 2019	%
0-14 ans	15 696	13,36%	15 510	13,30%	955 632	15,98%	955 610	15,90%	12 005 261	17,99%	11 995 064	17,91%
15- 29 ans	14 488	12,33%	14 379	12,33%	947 879	15,85%	952 988	15,86%	11 696 734	17,53%	11 740 895	17,53%
30-44 ans	17 031	14,49%	16 871	14,47%	1 042 162	17,43%	1 046 497	17,41%	12 447 723	18,65%	12 486 039	18,64%
45-59 ans	25 152	21,41%	24 996	21,43%	1 213 226	20,29%	1 219 835	20,30%	13 291 253	19,92%	13 345 975	19,92%
60-74 ans	27 426	23,34%	27 254	23,37%	1 137 589	19,02%	1 146 437	19,07%	11 055 645	16,57%	11 133 961	16,62%
75 ans et +	17 710	15,07%	17 607	15,10%	683 291	11,43%	688 921	11,46%	6 235 921	9,34%	6 286 470	9,38%
	<b>117 503</b>		<b>116617</b>		<b>5 979 779</b>		<b>6 010 288</b>		<b>66 732 537</b>		<b>66 988 404</b>	
Variation de la population entre 2008-2018						5,44%				4,33%		
Variation entre 2018 et 2019		-5,17%					0,51%					0,38%

	Part de la population creusoise dans la Région en 2018	Part de la population creusoise dans le Pays en 2018	Part de la population creusoise dans la Région en 2019	Part de la population creusoise dans le Pays en 2019
0-14 ans	1,64%	0,13%	1,62%	0,13%
15- 29 ans	1,53%	0,12%	1,51%	0,12%
30-44 ans	1,63%	0,14%	1,61%	0,14%
45-59 ans	2,07%	0,19%	2,05%	0,19%
60-74 ans	2,41%	0,25%	2,38%	0,24%
75 ans et +	2,59%	0,28%	2,56%	0,28%
	1,97%	0,18%	1,94%	0,17%

Figure 2 - Pyramide des âges de la Creuse



Source : Insee, recensement de la population 2018

La population creusoise est la plus âgée de la Région avec un âge média de 52 ans contre 45 pour les Néo Aquitains.

En Creuse nous trouvons **166 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**. En comparaison, en France, ce sont 82 personnes de 65 ans ou plus pour qui sont présents pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

**Part de la population par tranche d'âge de 5 ans - 1er janvier 2018**

	Creuse	France
0-4 ans	3,80%	5,60%
5-9 ans	4,60%	6,20%
10-14 ans	5,00%	6,20%
15-19 ans	4,80%	6,20%
20-24 ans	3,50%	5,60%
25-29 ans	4,00%	5,70%
30-34 ans	4,30%	6,19%
35-39 ans	4,80%	6,30%
40-44 ans	5,40%	6,30%
45-49 ans	6,50%	6,80%
50-54 ans	7,10%	6,70%
55-59 ans	7,80%	6,50%
60-64 ans	8,40%	6,10%
65-69 ans	8,50%	5,90%
70-74 ans	6,50%	4,51%
75-79 ans	4,60%	3,30%
80-84 ans	4,60%	2,80%
85-89 ans	3,50%	2,00%
90-94 ans	1,80%	1,00%
95 ans et +	0,60%	0,30%

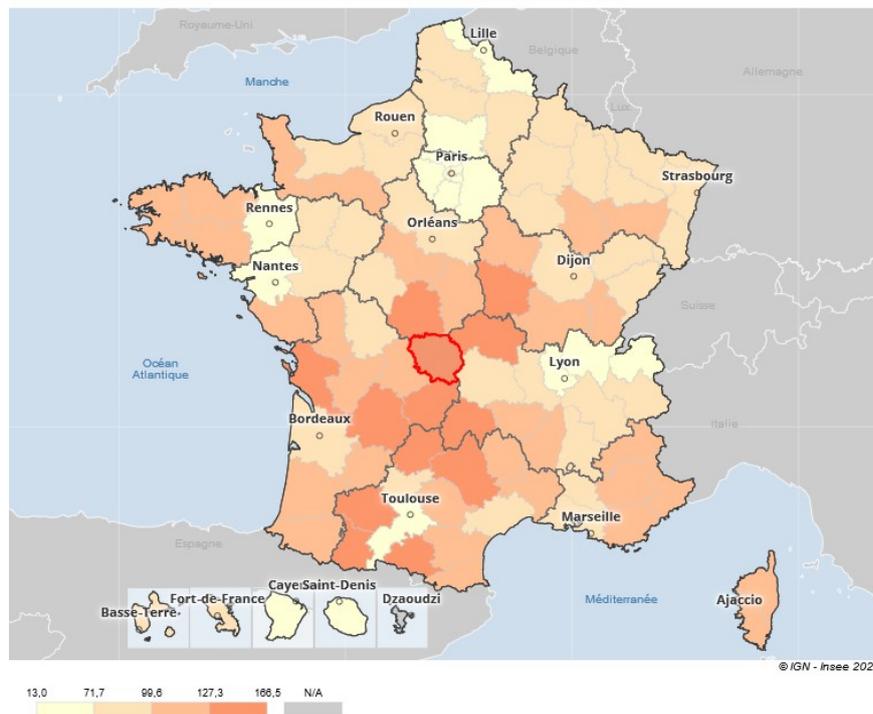
% supérieur à la population française

les 3 supérieurs  
les 3 inférieurs

Les 0-17 ans représentent 17 % de la population creusoise. Seuls 26 départements français ont une part des 0-17 ans inférieure à 20%.

En 2019, La Creuse a le plus fort indice de vieillissement du Pays (166,5 avec une moyenne de 82,5 en France)

Indice de vieillissement, 2019 - Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



2021	Creuse	Evolution 2020-2021	Nouvelle Aquitaine	Evolution 2020-2021	France	Evolution 2020-2021
Nombre de naissances domiciliées	788	↑ 3,96%	54 195	↑ 1,88%	740 860	↑ 0,95%
Indicateur conjoncturel de fécondité	183 pour 100 femmes	↑ 8,92%	167 pour 100 femmes	↑ 0,60%	183 pour 100 femmes	↔ 0,00%
Taux de natalité	7,1 pour 1000 habitants	↑ 7,57%	8,9 pour 1000 habitants	↑ 1,13%	10,9 pour 1000 habitants	↔ 0,00%
Nombre de décès domiciliés	2 006	↓ -0,34%	69 825	↑ 4,34%	659 882	↓ -1,10%
Taux de mortalité brut	16,9 pour 1000 habitants	↓ -5,71%	11,3 pour 1000 habitants	↑ 1,80%	9,7 pour 1000 habitants	↓ -2,02%
Indice de vieillissement	166,5	↑ 0,54%	109,3	↑ 0,83%	82,5	↑ 0,73%

## 2. Données sociales et économiques

### Les ménages et les familles :

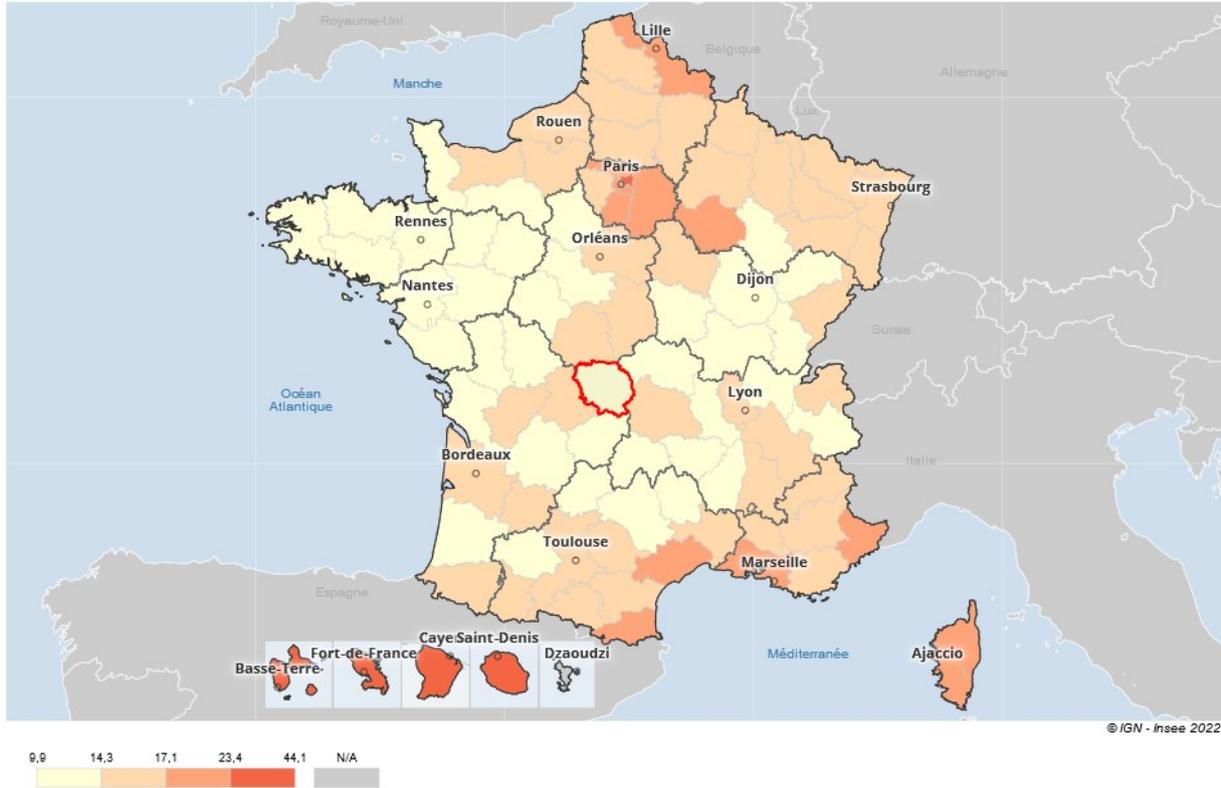
En 2019, la taille moyenne des ménages en Creuse est de 1,97 (-0.2% /2018). Elle est légèrement inférieure à la Nouvelle Aquitaine (2,08) et à la France (2,19). La part des familles avec enfants est également inférieure à la moyenne française notamment en raison du vieillissement de la population.

Nombre de ménages en 2019									
	Creuse 2019	%	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine 2019	%	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France 2019	%	Evolution France 2018-2019
Ménage 1 personne	23 479	41,08%	↓ -0,26%	1 072 824	38,02%	↑ 1,38%	11 062 436	37,19%	↑ 1,25%
Autre ménage sans famille	995	1,74%	↓ -0,50%	52 795	1,87%	↓ -1,05%	588 831	1,98%	↑ 0,76%
Couple sans enfant	17 396	30,43%	↓ -0,67%	820 976	29,09%	↑ 0,77%	7 812 085	26,26%	↑ 0,77%
Couple avec enfants	10 806	18,90%	↓ -1,09%	628 768	22,28%	↑ 0,07%	7 535 743	25,33%	↓ -0,03%
famille monoparentale	4 485	7,85%	↓ -0,93%	246 622	8,74%	↑ 0,49%	2 960 200	9,95%	↑ 0,38%
Total	<b>57 161</b>		↓ -0,60%	<b>2 821 985</b>		↑ 0,78%	<b>29 959 295</b>		↑ 0,71%

Population des ménages en 2019									
	Creuse 2019	%	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine 2019	%	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France 2019	%	Evolution France 2018-2019
Ménage 1 personne	23 479	20,80%	↓ -0,26%	1 072 824	18,29%	↑ 1,38%	11 062 436	16,95%	↑ 1,25%
Autre ménage sans famille	2 357	2,09%	↓ -0,97%	119 920	2,04%	↑ 0,71%	1 366 724	2,09%	↑ 0,63%
Couple sans enfant	35 566	31,50%	↓ -0,67%	1 673 722	28,54%	↑ 0,75%	15 962 981	24,47%	↑ 0,75%
Couple avec enfants	40 506	35,88%	↓ -1,14%	2 375 332	40,51%	↑ 0,00%	29 313 528	44,93%	↓ -0,11%
famille monoparentale	10 983	9,73%	↓ -1,03%	622 422	10,61%	↑ 0,37%	7 793 877	11,95%	↑ 0,26%
Total	<b>112 891</b>		↓ -0,80%	<b>5 864 220</b>		↑ 0,52%	<b>65 499 546</b>		↑ 0,39%

La part des familles monoparentales est inférieure à celle de Nouvelle Aquitaine et à la moyenne française. Elle est cependant supérieure à celle de la Corrèze ou de l'Aveyron.

Part des familles monoparentales, 2019 (%) - Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire



### Composition des familles en 2019

	Creuse 2019		Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine 2019	%	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France 2019	%	Evolution France 2018-2019
Couples avec enfants	10 821	32,89%	↓ -1,09%	630 099	36,91%	↑ 0,07%	7 556 843	41,08%	↓ -0,03%
Familles monoparentales	4 584	13,93%	↓ -0,93%	251 896	14,75%	↑ 0,46%	3 042 679	16,54%	↑ 0,36%
Couples sans enfants	17 492	53,17%	↓ -0,68%	825 340	48,34%	↑ 0,76%	7 863 109	42,75%	↑ 0,77%
<b>Total</b>	<b>32 897</b>		<b>↓ -0,85%</b>	<b>1 707 335</b>		<b>↑ 0,46%</b>	<b>18 462 631</b>		<b>↑ 0,37%</b>

### Familles selon le nombre d'enfants de - 25 ans en 2019

	Creuse 2019		Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine 2019	%	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France 2019	%	Evolution France 2018-2019
Aucun enfant	20 466	62,21%	↓ -0,71%	929 186	54,42%	↑ 0,71%	9 076 541	49,34%	↑ 0,69%
1 enfant	5 934	18,04%	↓ -0,87%	360 201	21,10%	↑ 0,48%	4 055 246	22,05%	↑ 0,40%
2 enfants	4 756	14,46%	↓ -1,18%	309 704	18,14%	↑ 0,05%	3 646 968	19,83%	↓ -0,05%
3 enfants	1 334	4,06%	↓ -1,62%	84 488	4,95%	↓ -0,44%	1 255 809	6,83%	↓ -0,43%
4 enfants ou +	406	1,23%	↓ -1,46%	23 756	1,39%	↓ -0,78%	428 068	2,33%	↓ -0,70%
<b>Total</b>	<b>32 896</b>		<b>↓ -0,85%</b>	<b>1 707 335</b>		<b>↑ 0,46%</b>	<b>18 462 632</b>		<b>↑ 0,37%</b>

### L'emploi

Le taux de chômage en Creuse est inférieur à la moyenne nationale et en baisse depuis 2015.

## Taux de chômage annuel moyen

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Creuse	9,70%	9,30%	8,70%	8,60%	8,00%	7,25%	7,00%
France	10,00%	9,80%	9,10%	8,70%	8,20%	7,90%	7,90%

## Population de 15 à 64 ans par type d'activité - 2019

	Creuse	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France	Evolution France 2018- 2019
<b>Total</b>	<b>65 997</b>	↓ -0,74%	<b>3 628 277</b>	↑ 0,53%	<b>41 684 391</b>	↑ 0,40%
<b>Actifs en %</b>	<b>73,10%</b>	↓ -0,14%	<b>74,30%</b>	⇒ 0,00%	<b>74,10%</b>	⇒ 0,00%
Actifs ayant un emploi	64,20%	⇒ 0,00%	64,90%	↑ 0,15%	64,20%	⇒ 0,00%
Chômeurs	9,00%	⇒ 0,00%	9,40%	⇒ 0,00%	9,90%	↓ -1,00%
<b>Inactifs en %</b>	<b>26,90%</b>	↑ 0,37%	<b>25,70%</b>	⇒ 0,00%	<b>25,90%</b>	⇒ 0,00%
Eleves, étudiants, stagiaires non rémunérés	7,20%	⇒ 0,00%	10,00%	⇒ 0,00%	10,60%	↓ -0,93%
Retraités ou préretraités	10,90%	⇒ 0,00%	7,90%	⇒ 0,00%	6,40%	⇒ 0,00%
Autres inactifs	8,80%	↑ 1,15%	7,90%	⇒ 0,00%	8,80%	⇒ 0,00%

## Les principales caractéristiques de l'emploi en Creuse sont :

- Une part importante de l'agriculture : exploitants agricoles et ouvriers agricoles. Il y a une surreprésentation des agriculteurs dans la population active.
  - Peu d'industrie et de grandes entreprises (une représentation importante des artisans et commerçants)
  - Une part importante de l'emploi public 24,44 % des emplois sont des emplois de fonctionnaires contre 20,14% en France) La fonction publique hospitalière couvre 33,6% de l'emploi public.
  - Le secteur tertiaire non marchand occupe 40% des emplois contre 32,3 en Nouvelle Aquitaine.
- 6 des 10 plus gros établissements employeurs du département (public et privé) sont directement liés au domaine de la santé et du médico-social.

Figure 4 – Les principaux établissements publics et privés employeurs de la Creuse

Raison sociale	Tranche d'effectifs salariés	Activité	Commune
<b>Public</b>			
Centre hospitalier de Guéret	1 000 à 1 499	Activités hospitalières	Guéret
Département de la Creuse	1 000 à 1 499	Administration publique générale	Guéret
Centre hospitalier La Valette	500 à 749	Activités hospitalières	Saint-Vaury
Centre hospitalier d'Aubusson	250 à 499	Activités hospitalières	Aubusson
Mairie de Guéret	250 à 499	Administration publique générale	Guéret
<b>Privé</b>			
Centre médical MGEN	250 à 499	Activités hospitalières	Sainte-Feyre
Dagard	250 à 499	Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels	Boussac
Association d'aide à domicile aux personnes âgées	250 à 499	Aide à domicile	Aubusson
ELISAD	150 à 199	Aide à domicile	Guéret
Saint-Gobain Eurocoustic	150 à 199	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Genouillac

Source : Insee, Flores 2018

## Emplois par catégorie socioprofessionnelle 2019

	Creuse			Nouvelle Aquitaine			France		
	Nombre	%	Evolution 2018-2019	Nombre	%	Evolution 2018-2019	Nombre	%	Evolution 2018-2019
Agriculteurs exploitants	4 031	9,55%	↓ -0,81%	63 571	2,69%	↓ -0,05%	416 381	1,56%	↑ 0,03%
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	3 450	8,17%	↓ -0,78%	190 213	8,05%	↑ 0,46%	1 807 545	6,77%	↑ 0,37%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 817	9,04%	↓ -0,99%	332 348	14,07%	↑ 0,67%	4 912 462	18,39%	↑ 0,51%
Professions intermédiaires	9 391	22,24%	↓ -0,54%	597 611	25,31%	↑ 0,67%	6 959 406	26,05%	↑ 0,54%
Employés	13 064	30,94%	↓ -0,85%	678 104	28,71%	↑ 0,03%	7 350 111	27,51%	↑ 0,42%
Ouvriers	8 467	20,05%	↓ -0,67%	499 723	21,16%	↓ -0,14%	5 272 675	19,73%	↑ 0,30%
<b>Total</b>	<b>42 220</b>		<b>↓ -0,75%</b>	<b>2 361 570</b>			<b>26 718 580</b>		<b>↑ 0,43%</b>

Population de 15 ans ou + selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Creuse	%	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine	%	Part de la Creuse en Nouvelle Aquitaine	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France	%	Part de la Creuse en France	Evolution France 2018-2019
Agriculteurs exploitants	4 095	4,01%	↓ -0,78%	64 669	1,29%	6,33%	↓ -0,04%	423 663	0,77%	0,97%	↑ 0,03%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 727	3,65%	↓ -0,77%	203 670	4,05%	1,83%	↑ 0,47%	1 943 463	3,55%	0,19%	↑ 0,38%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 023	3,94%	↓ -1,06%	357 723	7,12%	1,12%	↑ 0,68%	5 232 848	9,56%	0,08%	↑ 0,52%
Professions intermédiaires	10 118	9,91%	↓ -0,64%	663 303	13,20%	1,53%	↑ 0,68%	7 771 708	14,20%	0,13%	↑ 0,55%
Employés	15 239	14,93%	↓ -0,96%	801 887	15,96%	1,90%	↑ 0,56%	8 829 013	16,13%	0,17%	↑ 0,41%
Ouvriers	11 056	10,83%	↓ -0,76%	608 291	12,11%	1,82%	↑ 0,40%	6 618 843	12,09%	0,17%	↑ 0,30%
Retraités	40 545	39,72%	↓ -0,58%	1 613 602	32,11%	2,51%	↑ 0,81%	14 846 045	27,13%	0,27%	↑ 0,78%
Autres personnes sans activité professionnelle	12 561	12,31%	↓ -0,51%	741 944	14,77%	1,69%	↑ 0,39%	9 326 181	17,04%	0,13%	↑ 0,20%
<b>Total</b>	<b>101 364</b>		<b>↓ -0,69%</b>	<b>5 055 089</b>		<b>2,01%</b>	<b>↑ 0,61%</b>	<b>54 991 764</b>		<b>0,18%</b>	<b>↑ 0,49%</b>

% supérieur à celui de la population française

Revenus et pauvreté

Ménages fiscaux 2019

	Creuse	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine	Evolution NA 2018-2019	France	Evolution France 2018-2019
Nombre de ménages fiscaux	55 436	↑ 0,51%	2 706 556	↑ 1,84%	27 937 964	↑ 1,55%
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	109 784	↓ -0,34%	5 823 188	↑ 1,10%	62 973 019	↑ 0,51%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 690 €	↑ 1,60%	21 540 €	↑ 1,17%	21 930 €	↑ 0,92%
Part des ménages fiscaux imposés	44,60%	↑ 12,63%	54,30%	↑ 12,19%	57,60%	↑ 11,41%

Taux de pauvreté 2019

Creuse	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine	Evolution NA 2018-2019	France	Evolution France 2018-2019
18,10%	↓ -3,21%	13,40%	↓ -1,47%	14,50%	↓ -0,68%

Le département de la Creuse a un taux de pauvreté équivalent à celui des Bouches du Rhône, 11<sup>ème</sup> taux le plus élevé de France Métropolitaine. Le taux le plus important est de 28,4% en Seine Saint Denis.

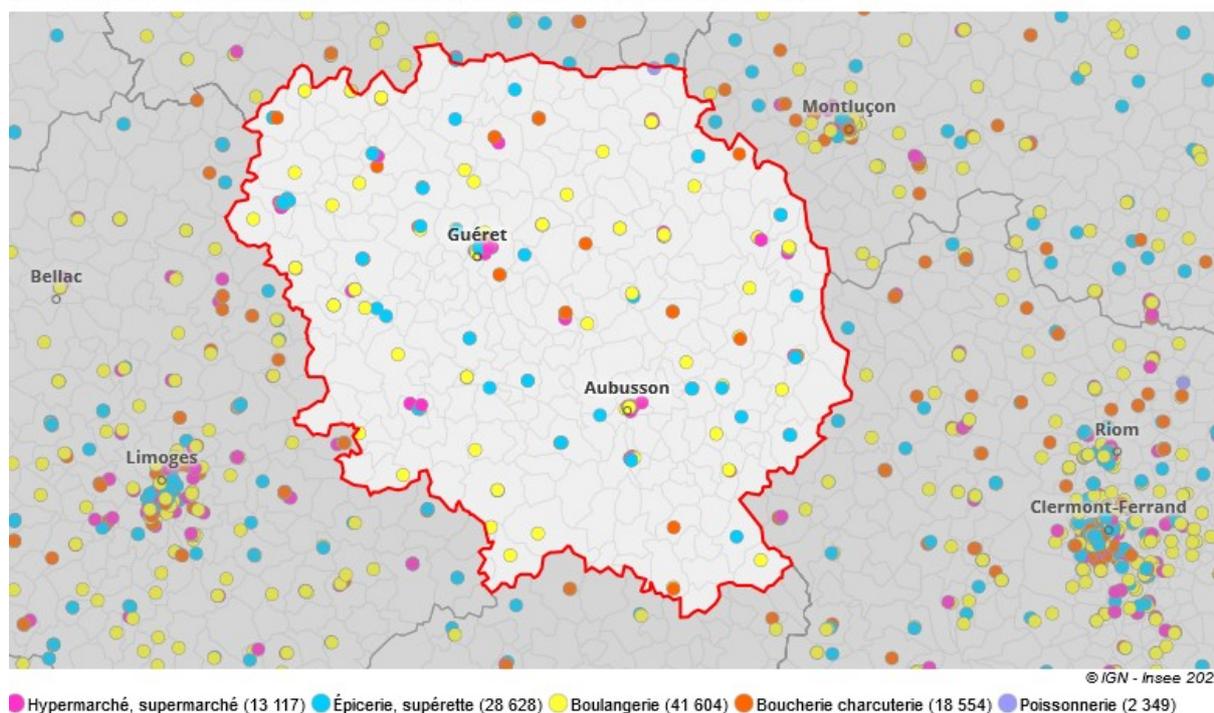
Le département a le plus faible taux de ménages fiscaux imposés de France métropolitaine.

Le revenu disponible par unité de consommation est de 19 680 € (5<sup>ème</sup> revenu le plus bas de France, avant la Seine Saint Denis (18 07€), le Pas de Calais, l'Aude et les Pyrénées Orientales.

Il faut toutefois nuancer la problématique du revenu médian avec le prix des logements dans le département. En effet, le prix de vente du m<sup>2</sup> est le plus bas de France : 730 € pour une moyenne nationale de 2084 €. La part des propriétaires de leur logement principal est de 72,6 % pour une moyenne française de 57,5%.

## Services et commerces

Commerce alimentaire (localisation), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)



Les commerces sont diffus et les temps de déplacement pour y accéder peuvent être importants. En 2014, 25% de la population creusoise met plus de 7 mn pour accéder à un équipement ou en service de proximité (3% en province). 1 Creusois sur 3 parcourt plus de 15 mn pour accéder à un « équipement intermédiaire » (4% en province) et un sur 4 réside à plus de 30 mn d'un équipement de la « gamme supérieure » (3% en province) (source Insee – Regard sur la pauvreté en Creuse 15/12/2015). En 2019, 23,3 % des creusois se trouvent à plus de 7 mn des services de proximité (2,3% en France), 29,5% des équipements intermédiaires (2,4% en France) et 25,7 % des équipements supérieurs (3,8% en France).

### Définitions :

- service de proximité : poste, banque, épicerie, supérette, boulangerie, école, pharmacie, médecin...
- équipement intermédiaire : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire...
- gamme supérieure : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, cinéma, médecins spécialistes...

Les Médecins en Creuse (Atlas de la démographie médicale Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2022- CNOM)

259 médecins sont en activité en 2021 dans le département.

Sur les 176 médecins retraités, 36 sont encore actifs.

En 10 ans, la Creuse a perdu 16,7% d'actifs. Elle est classée 79<sup>ème</sup> sur en terme d'attractivité (entre 2010 et 2022).

L'âge moyen des médecins est de 54,4 ans. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> département où la moyenne d'âge des médecins est la plus élevée après l'Indre (54,5 ans).

Médecins généralistes :

- - 26,6 % entre 2010 et 2022
- - 5,1 % entre 2021 et 2022

Médecins spécialistes :

- -20,1 % entre 2010 et 2022
- +1,5 % entre 2021 et 2022

Spécialistes chirurgicaux :

- 0% entre 2010 et 2022
- -54,7% entre 2021 et 2022

Mode de garde des enfants

Au 31/12/2020 :

- 495 assistants maternels agréés dans le département de la Creuse pour 1700 places

- 18 EAJE pour 295 places (Cela représente 9,6 places en crèche pour 100 enfants - 17,8 en France)

**Soit 1995 places d'accueil théoriques pour 4465 enfants de moins de 4 ans**

**3. Scolarisation (données INSEE et DSDEN)****Taux de scolarisation selon l'âge 2019**

	Creuse	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France	Evolution France 2018-2019
2 à 5 ans	79,00%	⇒ 0,00%	73,80%	⇒ 0,00%	73,70%	↓ -0,14%
6 à 10 ans	97,40%	⇒ 0,00%	97,70%	⇒ 0,00%	97,40%	⇒ 0,00%
11 à 14 ans	98,20%	⇒ 0,00%	98,40%	⇒ 0,00%	98,20%	⇒ 0,00%
15 à 17 ans	95,60%	⇒ 0,00%	95,80%	⇒ 0,00%	95,80%	⇒ 0,00%
18 à 24 ans	34,60%	↑ 0,58%	50,20%	⇒ 0,00%	52,10%	⇒ 0,00%
25 à 29 ans	3,40%	⇒ 0,00%	7,70%	⇒ 0,00%	8,30%	⇒ 0,00%
30 ans ou plus	0,50%	⇒ 0,00%	0,80%	⇒ 0,00%	1,00%	⇒ 0,00%

Le département de la Creuse est marqué par un fort taux de scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans et par un faible taux dès l'âge de 18 ans. Cet arrêt de la scolarisation à 18 ans explique les pourcentages importants des diplômés peu élevés de la population creusoise de + de 15 ans.

**Diplôme le + élevé de la population non scolarisée de 15 ou plus - 2019**

	Creuse	Evolution Creuse 2018-2019	Nouvelle Aquitaine	Evolution Nouvelle Aquitaine 2018-2019	France	Evolution France 2018-2019
Population non scolarisée	94 931	↓ -0,67%	4 573 015	↑ 0,63%	49 051 541	↑ 0,52%
<b>Part des titulaire en %</b>						
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	25,30%	⇒ 0,00%	21,00%	⇒ 0,00%	21,90%	⇒ 0,00%
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,80%	⇒ 0,00%	5,80%	⇒ 0,00%	5,50%	⇒ 0,00%
CAP, BEP ou équivalent	30,60%	⇒ 0,00%	27,80%	⇒ 0,00%	24,70%	↓ -0,40%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,30%	⇒ 0,00%	17,70%	⇒ 0,00%	17,20%	⇒ 0,00%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	9,00%	⇒ 0,00%	11,10%	⇒ 0,00%	11,00%	⇒ 0,00%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	6,60%	⇒ 0,00%	8,60%	⇒ 0,00%	9,20%	⇒ 0,00%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	4,40%	⇒ 0,00%	8,00%	⇒ 0,00%	10,50%	⇒ 0,00%

Les effectifs de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2020 -2021 sont :

- Ecole Maternelle : 1271
- Ecole Élémentaire : 6161
- Collège : 4214
- Lycée général / technologique : 2416
- Lycée professionnel : 822

Soit un total de 14 884 élèves (71% de la population creusoise de – 18 ans)

**Détail des établissements par canton 2021**

<u>Cantons</u>	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Ecoles primaires	Collèges	Lycées GT	Lycées professionnels	IME	ITEP
Canton d'Ahun	0	0	10	1				
Canton d'Aubusson	2	1	11	1	1	1		
Canton d'Auzances	4	4	4	2				
Canton de Bonnat	2	1	6	2				
Canton de Bourgneuf	1	2	6	1		1		
Canton de Boussac	2	1	8	1				
Canton de Dun le Palestel	2	1	7	1				
Canton d'Evaux les Bains	2	2	6	1				1
Canton de Felletin	1	1	11	1	1	1	1	
Canton de Gouzou	2	1	8	2				
Canton de Grand-Bourg	1	0	5	1			1	
Cantons de Guéret 1 et 2	5	5	5	2	2		1	
Canton de Saint-Vaury	3	2	7	1		1		
Canton de La Souterraine	3	3	3	1	1		1	

**Nombre de classes spécialisées dans le département de la Creuse 2021**

	1er degré		2nd degré		Interdegré	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves scolarisés	Nombre de classes	Nombre d'élèves scolarisés	Nombre de classes	Nombre d'élèves scolarisés
ULIS	10	106	5	42		
SEGA			18	239		
IME					22	
ITEP					3	

Dans le 1er degré, le département est découpé en 8 secteurs RASED. Pour 2020/2021, environ 1100 élèves ont été suivis.

**Détail des classes par canton 2021**

<u>Cantons</u>	ULIS 1 <sup>er</sup> degré		ULIS 2 <sup>nd</sup> degré		SEGA		IME	
	Nombre de classes	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre de classes	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre de classes	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre de classes	Nombre d'enfants scolarisés
Canton d'Ahun			1	5				
Canton d'Aubusson			1	11	2	31		
Canton d'Auzances								
Canton de Bonnat	1	8			4	48		
Canton de Bourgneuf					4	43		
Canton de Boussac								
Canton de Dun le Palestel								
Canton d'Evau les Bains								
Canton de Felletin	1	11					6	
Canton de Gouzou	1	12						
Canton de Grand-Bourg							4	
Cantons de Guéret 1 et 2	4	47	2	18	4	67	6	
Canton de Saint-Vaury	1	8						
Canton de La Souterraine	2	20	1	8	4	50	6	

**Détail des interventions RASED par canton (année scolaire 2020/2021)**

	Nombre d'intervenants	Nombre d'interventions	Nombre d'élèves bénéficiant de l'intervention du RASED
Canton d'Ahun			
Canton d'Aubusson	2	115	111
Canton d'Auzances	2	119	116
Canton de Bonnat			
Canton de Bourgneuf	2	264	132
Canton de Boussac	2	100	79
Canton de Dun le Palestel			
Canton d'Evau les Bains			
Canton de Felletin			
Canton de Gouzou			
Canton de Grand-Bourg			
Cantons de Guéret 1 et 2	4	397	356
Canton de Saint-Vaury	2	162	178
Canton de La Souterraine	2	164	167

Il faut noter qu'il y a peu de classes et d'établissements spécialisés dans le département. Leur répartition est inégale sur le territoire et entraîne, de fait, des temps de déplacement parfois longs pour les élèves.

**Personnel 2021**

	Nombre d'assistantes sociales	Nombre de conseillers techniques	Nombre d'enseignants référents	Nombre d'AESH
Canton d'Ahun	1	2	2	9
Canton d'Aubusson	2	2	3	24
Canton d'Auzances	1	2	1	14
Canton de Bonnat	1	2	1	10
Canton de Bourgneuf	1	2	1	15
Canton de Boussac	1	2	2	8
Canton de Dun le Palestel	1	2	1	9
Canton d'Evau les Bains		2	1	9
Canton de Felletin	2	2	2	11
Canton de Gouzou		2	3	12
Canton de Grand-Bourg		2	2	10
Cantons de Guéret 1 et 2	2	2	2	39
Canton de Saint-Vaury	2	2	2	15
Canton de La Souterraine	1	2	1	15
Total	6	2	24	200

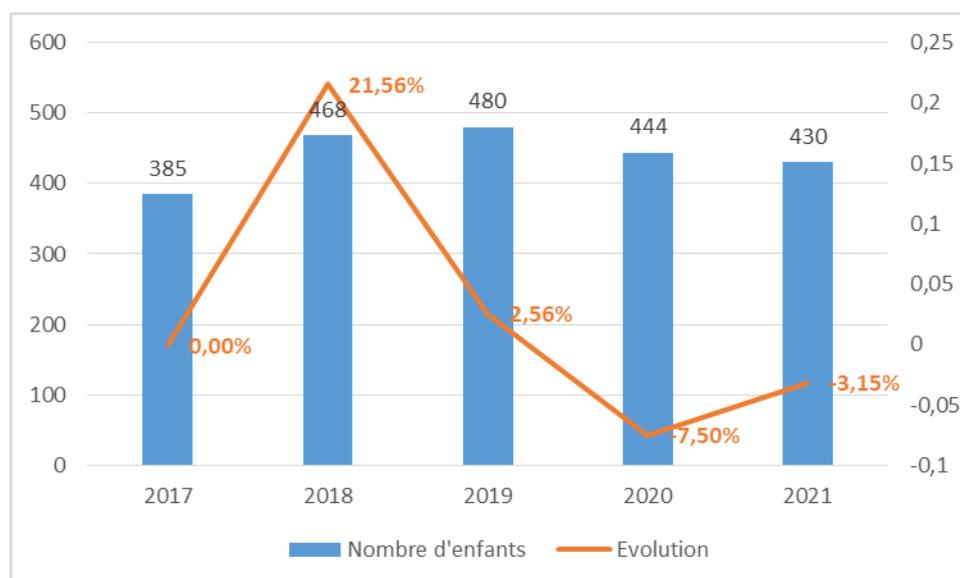
**La Creuse**

- Territoire rural peu peuplé, qui perd des habitants et dont la population est vieillissante.
- Le taux de chômage y est inférieur à la moyenne nationale.
- L'emploi est marqué par l'importance du secteur agricole, des artisans et également de l'emploi public.
- Le taux de pauvreté est important avec un revenu médian assez faible à relativiser en raison du coût de la vie.
- L'accessibilité est difficile aux commerces et services de proximité.
- Une forte proportion de la population est non ou peu diplômée

## II. La population prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance

### 1. Enfants confiés par une mesure judiciaires

**430 enfants** ont été confiés en 2021 à l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse par le Juge des Enfants. Ils ont bénéficié au moins d'une mesure de garde, d'ordonnance de placement provisoire, de délégation d'autorité parentale, de tutelle, de placement direct et de mise à l'abri.



- L'année 2021 est marquée par une baisse de 3,15% des mesures de placements judiciaires.
- Les enfants confiés en judiciaire à l'ASE 23 représentent 2,05 % de la population creusoise de moins de 18 ans.
- 58,37 % des jeunes confiés sont de sexe masculin et 65 % ont plus de 11 ans.
- Les cantons ayant les plus fort taux de mesures sont Guéret (1 et 2 réunis), La Souterraine et Aubusson.
- Les cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de moins de 18 ans sont Guéret (1 et 2 réunis), La Souterraine, Boussac et Aubusson.
- 58,72 % des enfants sont placés auprès d'assistants familiaux.

## Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure

	Féminin	Masculin	Total	%
Moins 1 an	0	5	5	1,16%
1 an	3	5	8	1,86%
2 ans	6	6	12	2,79%
3 ans	4	7	11	2,56%
4 ans	3	2	5	1,16%
5 ans	6	8	14	3,26%
6 ans	8	7	15	3,49%
7 ans	1	10	11	2,56%
8 ans	10	9	19	4,42%
9 ans	10	12	22	5,12%
10 ans	13	14	27	6,28%
11 ans	14	14	28	6,51%
12 ans	10	15	25	5,81%
13 ans	11	19	30	6,98%
14 ans	14	20	34	7,91%
15 ans	20	22	42	9,77%
16 ans	13	23	36	8,37%
17 ans	21	25	46	10,70%
18 ans	12	28	40	9,30%
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>251</b>	<b>430</b>	
	<b>41,63%</b>	<b>58,37%</b>		

## Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure

	Total	%
Ahun	19	4,42%
Aubusson	22	5,12%
Auzances	4	0,93%
Bonnat	8	1,86%
Bourganeuf	17	3,95%
Boussac	15	3,49%
Felletin	8	1,86%
Gouzon	26	6,05%
La Souterraine	48	11,16%
Le Grand-Bourg	18	4,19%
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	173	40,23%
Évaux-les-Bains	16	3,72%
Saint-Vaury	7	1,63%
Dun-le-Palestel	17	3,95%
Hors département	32	7,44%
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	



### Part des jeunes confiés par rapport à la population du département

	Enfants confiés par canton	population totale du canton 1er	part de jeunes confiés / à la population	Population <18 ans au 01/01/2020	
Ahun	19	7 306	0,3%	1279	1,5%
Aubusson	22	9 396	0,2%	1505	1,5%
Auzances	4	7 900	0,1%	1234	0,3%
Bonnat	8	7 359	0,1%	1133	0,7%
Bourganeuf	17	6 507	0,3%	1293	1,3%
Boussac	15	6 302	0,2%	941	1,6%
Dun-le-Palestel	17	7 828	0,2%	1156	1,5%
Évaux-les-Bains	16	6 284	0,3%	1037	1,5%
Felletin	8	6 785	0,1%	1153	0,7%
Gouzon	26	9 556	0,3%	1741	1,5%
Guéret 1 + 2	173	19443	0,9%	3625	4,8%
La Souterraine	48	9 507	0,5%	1742	2,8%
Le Grand-Bourg	18	7 074	0,3%	1190	1,5%
Saint-Vaury	7	9 762	0,1%	1929	0,4%
Hors département	32				
	<b>430</b>	121009	<b>0,36%</b>	20958	<b>2,05%</b>
	les 3 supérieurs		les 3 inférieurs		

### Part des enfants confiés par canton / population <18 ans

Guéret 1 + 2	3,9%
La Souterraine	3,0%
Boussac	2,4%
Aubusson	2,2%
Gouzon	1,7%
Le Grand-Bourg	1,6%
Ahun	1,6%
Felletin	1,3%
Dun-le-Palestel	1,3%
Évaux-les-Bains	1,3%
Bonnat	0,8%
Bourganeuf	0,5%
Auzances	0,4%
Saint-Vaury	0,3%

### Répartition des placements par type

	Total	%
Assistants familiaux	303	58,72%
Etablissement Creuse	143	27,71%
Individus	61	11,82%
Etablissement Hors Creuse	9	1,74%

516

Le total de la répartition par type de placement est supérieur au nombre total d'enfants en placement, car un même enfant peut avoir plusieurs lieux de placements sur la période.

### Détail des placements chez les assistants familiaux par canton

	Total enfants	%
AHUN	56	11,36%
AUBUSSON	43	8,72%
AUZANCES	22	4,46%
BONNAT	32	6,49%
BOURGANEUF	6	1,22%
BOUSSAC	40	8,11%
DUN LE PALESTEL	24	4,87%
EVAUX LES BAINS	31	6,29%
FELLETIN	25	5,07%
GOUZON	49	9,94%
GUERET (GUERET 1+ GUERE	34	6,90%
LA SOUTERRAINE	27	5,48%
LE GRAND BOURG	34	6,90%
SAINT VAURY	33	6,69%
Hors département	37	7,51%
	493	

**Bilan 2020 – 2021**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Tendance</b>
Nombre d'enfants	444	430	<b>Baisse des mesures depuis 2018</b>
Part des enfants / à la population de - 18 ans	2,20%	2,05%	<b>Les enfants confiés à l'ASE représentent environ 2 % des enfants creusois (-18 ans)</b>
Sexe	60,36 % masculin 39,64 % féminin	58,37% masculin 41,63% féminin	<b>60 % masculin 40% féminin</b>
Age	60% des enfants ont + de 11 ans	65% des enfants ont + de 11 ans	<b>60% des enfants ont + de 11 ans</b>
Cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de - de 18 ans	Guéret (1 et 2) La Souterraine Boussac Aubusson	Guéret (1 et 2) La Souterraine Boussac Aubusson	<b>Guéret (1 et 2) La Souterraine Boussac Aubusson</b>
Lieux de placement	59,85% chez des assistants familiaux	58,72% chez des assistants familiaux	<b>60 % chez des assistants familiaux</b>

## Détail des mesures des enfants confiés en judiciaire

### Placement

- **363 enfants ont eu au moins une mesure de placement exercée sur l'année 2021**

72 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 19,83% des mesures de l'année et 109 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 30,03 % des mesures de l'année.

- **La durée moyenne des mesures exercées en 2021 est de 5 ans.**
- 20,38 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps
- Environ 56 % des enfants bénéficiant d'une mesure de placement sont de sexe masculin et 62 % ont plus de 11 ans.
- **Les cantons ayant les plus forts taux de mesures de placement rapportés à la population de moins de 18 ans sont Guéret (1 et 2), La Souterraine et Boussac.**
- 83,2 % des enfants bénéficiant d'une mesure de garde en 2021 ont fait l'objet d'au moins une information préoccupante.
- Les enfants bénéficiant d'une mesure de garde en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 7 ans.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'OPP.

### Motifs des fins de mesure

Non renseigné	44	40,37%
Majorité	21	19,27%
Main levée	17	15,60%
Dessaisissement	14	12,84%
Fin de mesure	12	11,01%
Autre	1	0,92%
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	

**Nouvelles mesures suite à la fin de la garde :**

Aucune	61	55,96%
Tutelle	17	15,60%
AEMO	17	15,60%
CJM	9	8,26%
AED Jeune majeur	3	2,75%
Confié à l'autre parent	1	0,92%
Placement direct	1	0,92%
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	

20,38 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps :

Aucune	289	79,61%
MJAGBF	25	6,89%
MJIE	22	6,06%
Ordonnance examen psy	10	2,75%
AEMO	7	1,93%
Administration ad hoc	5	1,38%
Tutelle aux biens	3	0,83%
MAESF	2	0,55%
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>	

**Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure de placement**

Age	féminin	masculin	Total	%
0 an	1	3	4	1,10%
1 an	3	4	7	1,93%
2 ans	7	5	12	3,31%
3 ans	4	6	10	2,75%
4 ans	3	2	5	1,38%
5 ans	5	9	14	3,86%
6 ans	7	7	14	3,86%
7 ans	1	7	8	2,20%
8 ans	10	9	19	5,23%
9 ans	8	11	19	5,23%
10 ans	14	12	26	7,16%
11 ans	13	12	25	6,89%
12 ans	9	12	21	5,79%
13 ans	12	18	30	8,26%
14 ans	13	17	30	8,26%
15 ans	17	19	36	9,92%
16 ans	7	22	29	7,99%
17 ans	16	17	33	9,09%
18 ans	8	13	21	5,79%
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>205</b>	<b>363</b>	
	43,53%	56,47%		

### Scolarité des enfants

Collège	77	21,21%
Ecole primaire	75	20,66%
Lycée professionnel	40	11,02%
Info non disponible	36	9,92%
Ecole maternelle	33	9,09%
IME	25	6,89%
Non scolarisé	19	5,23%
SEGPA	19	5,23%
Lycée	15	4,13%
ULIS	11	3,03%
ITEP	6	1,65%
Apprentissage	5	1,38%
Etudes supérieures	2	0,55%
<b>363</b>		

### Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure de placement

	Total	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une mesure de garde / à la population < 18 ans
Ahun	16	4,41%	1279	1,25%
Aubusson	21	5,79%	1505	1,40%
Auzances	4	1,10%	1234	0,32%
Bonnat	9	2,48%	1133	0,79%
Bourganeuf	9	2,48%	1293	0,70%
Boussac	18	4,96%	941	1,91%
Dun-le-Palestel	16	4,41%	1156	1,38%
Évaux-les-Bains	12	3,31%	1037	1,16%
Felletin	9	2,48%	1153	0,78%
Gouzon	21	5,79%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	144	39,67%	3625	3,97%
La Souterraine	40	11,02%	1742	2,30%
Le Grand-Bourg	15	4,13%	1190	1,26%
Saint-Vaury	7	1,93%	1929	0,36%
Autre département	21	5,79%		
Inconnu	1	0,28%		
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>		<b>20958</b>	<b>1,73%</b>

les 3 inférieurs

les 3 supérieurs

**Dernier lieu de placement en 2021**

Assistant familial	248	68,32%
CDEF	31	8,54%
MECS	19	5,23%
LVA	18	4,96%
Orientation domicile parental	19	5,23%
IRFJS	18	4,96%
TDC	3	0,83%
IME	2	0,55%
DIAP	1	0,28%
individu	1	0,28%
FJT	1	0,28%
Fondation Grancher	1	0,28%
En fugue	1	0,28%
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>	

**302 enfants ont fait l'objet d'au moins une Information Préoccupante, ce qui représente 83,2 % des enfants bénéficiant d'une mesure de placement.**

**Nombre moyen d'IP par enfant : 2,98**

- 21,52 % des enfants ont eu 1 IP
- 30,13 % des enfants ont eu 2 IP
- 16,56 % des enfants ont eu 3 IP
- 12,58 % des enfants ont eu 4 IP
- 9,27 % des enfants ont eu 5 IP
- 9,93 % des enfants ont eu 6 IP et +

**Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> Information Préoccupante : 5 ans**

**Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 4 ans ½**

**Mesure d'entrée au sein de l'ASE**

OPP	79	21,76%
Garde	58	15,98%
AEMO	52	14,33%
AED	50	13,77%
MJIE	35	9,64%
MAGBF	25	6,89%
Accueil mère majeure enfant	11	3,03%
Accueil provisoire	11	3,03%
Enquête sociale juge	10	2,75%
IOE	10	2,75%
Aide ménagère	9	2,48%
MAESF	5	1,38%
Mise à l'abri	3	0,83%
Surveillance administrative	3	0,83%
Placement direct en ETS	1	0,28%
Placement direct autre ASE	1	0,28%
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>	

## Bilan 2020 – 2021 Placement

	2020	2021	Tendance
Nombre d'enfants	377	363	<b>Baisse du nombre d'enfants</b>
Nouvelles mesures	16,18%	19,83%	<b>- de 20 % de nouvelles mesures</b>
Fins de mesure	27,85%	30,03%	<b>- de 30% de fins de mesure</b>
Sexe	57,29% masculin 42,71 % féminin	56,47% masculin 43,53% féminin	<b>60% masculin 40% féminin</b>
Age	60% + de 11 ans	62% + de 11 ans	<b>60% + de 11 ans</b>
Part des enfants / à la population de - 18 ans	1,80%	1,73%	<b>moins de 2%</b>
Cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de - de 18 ans	Guéret (1 et 2) La Souterraine Aubusson	Guéret (1 et 2) La Souterraine Boussac	<b>Guéret (1 et 2) La Souterraine Boussac Aubusson</b>
Dernier lieu de placement		68 % Assistant familial	<b>68 % Assistant familial</b>
Information préoccupante		83,20%	<b>80% des enfants bénéficiant d'une mesure de garde ont fait l'objet d'au moins une IP</b>  <b>50% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 3 dans leur parcours.</b>
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		OPP Garde AEMO AED	<b>28 % Action éducative à domicile 21 % OPP 16% Garde</b>
Age moyen d'entrée à l'ASE		4 ans 1/2	<b>Age moyen d'entrée à l'ASE : 4 ans 1/2</b>
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		7 ans	<b>7 ans en moyenne de présence des enfants concernés par une mesure de garde en 2021 au sein de l'ASE</b>

**Ordonnance de Placement Provisoire**

- **63 enfants** ont été concernés par une OPP (31,75% sont des MNA)
- La durée moyenne d'une OPP en 2021 est de 26 jours
- **90 %** des OPP se terminent en mesure de placement
- 19 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps
- **70 %** des OPP concernent des enfants de sexe masculin
- **Les cantons ayant les plus forts taux de mesures de placement rapportés à la population de moins de 18 ans sont Guéret (1 et 2), Dun le Palestel et Le Grand Bourg**
- **63,5 %** des enfants ayant eu une OPP en 2021 ont fait l'objet d'au moins une **information préoccupante**.
- Les enfants ayant eu une OPP en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 2 ans.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'OPP.

**Mesures en fin d'OPP**

Garde	57	90,48%
MJIE	4	6,35%
Fugue	1	1,59%
Aucune	1	1,59%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	

**19 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps**

Aucune	51	80,95%
AEMO	7	11,11%
MJIE	4	6,35%
MAESF	1	1,59%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	

### Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure

Age	féminin	masculin	Total	%
0 an	0	3	3	4,76%
1 an	3	1	4	6,35%
2 ans	2	2	4	6,35%
3 ans	0	0	0	0,00%
4 ans	2	1	3	4,76%
5 ans	1	3	4	6,35%
6 ans	1	1	2	3,17%
7 ans	0	1	1	1,59%
8 ans	1	1	2	3,17%
9 ans	2	0	2	3,17%
10 ans	0	2	2	3,17%
11 ans	0	2	2	3,17%
12 ans	0	2	2	3,17%
13 ans	2	1	3	4,76%
14 ans	1	3	4	6,35%
15 ans	1	9	10	15,87%
16 ans	1	7	8	12,70%
17 ans	1	5	6	9,52%
18 ans	1	0	1	1,59%
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>44</b>	<b>63</b>	
	30,16%	69,84%		

### Cantons d'habitation des jeunes concernés par une OPP

	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une OPP / à la population <18 ans
Ahun	3,17%	1279	0,16%
Aubusson	3,17%	1505	0,13%
Auzances	0,00%	1234	0,00%
Bonnat	0,00%	1133	0,00%
Bourganeuf	1,59%	1293	0,08%
Boussac	0,00%	941	0,00%
Dun-le-Palestel	11,11%	1156	0,61%
Évaux-les-Bains	0,00%	1037	0,00%
Felletin	0,00%	1153	0,00%
Gouzon	0,00%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	60,32%	3625	1,05%
La Souterraine	4,76%	1742	0,17%
Le Grand-Bourg	9,52%	1190	0,50%
Saint-Vaury	4,76%	1929	0,16%
Autre département	1,59%		
Inconnu	0,00%		
<b>TOTAL</b>		<b>20958</b>	<b>0,30%</b>

les 3 supérieurs

les 3 inférieurs

**40 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (63,5% des enfants bénéficiant d'une OPP)**

**Nombre moyen d'IP par enfant : 3,05**

- 15 % des enfants ont eu 1 IP
- 35 % des enfants ont eu 2 IP
- 27,5 % des enfants ont eu 3 IP
- 7,5 % des enfants ont eu 4 IP
- 5 % des enfants ont eu 5 IP
- 10 % des enfants ont eu 6 IP et +

**Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 6 ans****Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 8 ans ½****Mesure d'entrée au sein de l'ASE**

OPP	42	66,67%
AEMO	8	12,70%
MJIE	4	6,35%
Mise à l'abri	3	4,76%
AED	2	3,17%
MAESF	2	3,17%
Aide ménagère	1	1,59%
MJAGBF	1	1,59%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	

**Bilan 2020 – 2021 OPP**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Tendance</b>
Nombre d'enfants	59	63	<b>Environ 60 enfants dans l'année</b>
Durée des mesures	33,58 jours	26 jours	<b>30 jours en moyenne</b>
Mesure suite à la fin de l'OPP	80% garde	90% garde	<b>Plus de 80% des OPP sont suivies d'une mesure de garde</b>
Sexe	66 % masculin 34% féminin	70% masculin 30% féminin	<b>38% masculin 32% féminin</b>
Cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de - de 18 ans	La Souterraine Boussac Le Grand Bourg	Guéret 1et 2 Dun le Palestel Le Grand Bourg	<b>La Souterraine Boussac Le Grand Bourg Guéret Dun le Palestel</b>
Information préoccupante		63,50%	<b>63,5 % des enfants ont fait l'objet d'au moins une Information Préoccupante</b>  <b>50% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 3 dans leur parcours</b>
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		OPP AEMO	<b>67% OPP</b>
Age moyen d'entrée à l'ASE		8 ans 1/2	<b>Age moyen d'entrée à l'ASE : 8 ans 1/2</b>
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		2 ans	<b>2 ans en moyenne de présence des enfants au sein de l'ASE</b>

## Délégation d'Autorité Parentale

- **29 enfants ont eu au moins une mesure de délégation d'autorité parentale exercée sur l'année 2021**

3 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 10,34% des mesures de l'année et 7 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 24,14% des mesures de l'année.

- **La durée moyenne des mesures exercées en 2021 est de 5 ans**
- 6% des jeunes ont une deuxième mesure exercée en même temps : la tutelle aux biens
- **En fin de mesure, 57,4% des jeunes signent un Contrat Jeune Majeur**
- **La mesure se termine à la majorité de l'enfant.**
- Environ 65 % des enfants bénéficiant d'une mesure de DAP sont de sexe féminin et 55 % ont plus de 15 ans
- 79,3% des enfants bénéficiant d'une DAP ont fait l'objet d'au moins une information préoccupante
- Les enfants bénéficiant d'une DAP en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 9 ans.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'AEMO.

### Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure de DAP

Age	%
5	3,45%
6	3,45%
7	3,45%
8	3,45%
9	13,79%
11	3,45%
12	6,90%
14	6,90%
15	6,90%
16	13,79%
17	20,69%
18	13,79%

Sexe féminin	Sexe masculin
65,52%	34,48%

### Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure de DAP

	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une DAP / à la population <18 ans
Ahun	0,00%	1279	0,00%
Aubusson	0,00%	1505	0,00%
Auzances	3,45%	1234	0,08%
Bonnat	0,00%	1133	0,00%
Bourganeuf	0,00%	1293	0,00%
Boussac	0,00%	941	0,00%
Dun-le-Paestel	0,00%	1156	0,00%
Évaux-les-Bains	13,79%	1037	0,39%
Felletin	0,00%	1153	0,00%
Gouzon	0,00%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	31,03%	3625	0,25%
La Souterraine	13,79%	1742	0,23%
Le Grand-Bourg	3,45%	1190	0,08%
Saint-Vaury	0,00%	1929	0,00%
Autre département	34,48%		
Inconnu	0,00%		
<b>TOTAL</b>		<b>20958</b>	<b>0,14%</b>

les 3 supérieurs

les 3 inférieurs

**23 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (79,3% des enfants bénéficiant d'une mesure de DAP)**

**Nombre moyen d'IP par enfant : 2,13**

- 30,43 % des enfants ont fait l'objet d'une 1 IP
- 52,17 % des enfants ont fait l'objet de 2 IP
- 8,70 % des enfants ont fait l'objet de 4 IP
- 8,70 % des enfants ont fait l'objet de 5 IP

**Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 6 et 1/2 ans**

**Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 4 ans**

### Mesure d'entrée au sein de l'ASE

AEMO	31,03%
MJIE	20,69%
Garde	17,24%
Enquête sociale juge	10,34%
OPP	6,90%
Placement direct autre ASE	6,90%
Accueil mère majeure enfant	3,45%
Accueil provisoire	3,45%

### Bilan 2020 – 2021 DAP

	2020	2021	Tendance
Nombre d'enfants	30	29	30 enfants environ
Nouvelles mesures	50%	10,34%	Aléatoire en fonction des années
Fins de mesures	27,85%	24,14%	A la majorité du jeune
Durée des mesures	3 ans et 7 mois	5 ans	4 ans
Sexe	60% féminin 40% masculin	65% féminin 35% masculin	62% féminin 38% masculin
Age	60% + de 15 ans	55% + de 15 ans	58 % + 15 ans
Information préoccupante		79,30%	63,5 % des enfants ont fait l'objet d'au moins une IP  70% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 2 dans leur parcours.
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		AEMO MJIE	30% AEMO 21% MJIE
Age moyen d'entrée à l'ASE		4 ans	Age moyen d'entrée à l'ASE : 4 ans
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		9 ans	9 ans en moyenne de présence des enfants au sein de l'ASE

## Tutelles

- **41 enfants ont eu au moins une mesure de tutelle exercée sur l'année 2021**

18 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 45% des mesures de l'année et 16 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 40% des mesures de l'année.

- **82,5%** des mesures concernent des **Mineurs Non Accompagnés**.
- **La durée moyenne des mesures exercées en 2021 est de 2 ans ½.**
- Environ 95% des enfants bénéficiant d'une mesure de tutelle sont de sexe masculin.
- 60 % des enfants ont 17 ans et +
- 10% des enfants bénéficiant d'une mesure de Tutelle ont fait l'objet d'au moins une information préoccupante
- Les enfants bénéficiant d'une mesure de tutelle en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 2 ans ½.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'OPP.

### Nouvelles mesures suite à la tutelle

CJM	81,25%
Aucune	12,50%
AEAD Jeune majeur	6,25%
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

10 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps

Aucune	90,00%
MJAGBF	5,00%
MJIE	2,50%
Administration ad hoc	2,50%
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

**4 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (10% des enfants bénéficiant d'une mesure de tutelle)**

**Nombre moyen d'IP par enfant : 2,25**

- 50 % des enfants ont fait l'objet d'1 IP
- 25 % des enfants ont fait l'objet de 2 IP

- 25 % des enfants ont fait l'objet de 5 IP

**Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 8 ans**

**Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 13 ans ½**

**Mesure d'entrée au sein de l'ASE**

OPP	77,50%
AEMO	10,00%
MJIE	5,00%
Mise à l'abri	5,00%
AED	2,50%

**Bilan 2020 – 2021 Tutelle**

	2020	2021	Tendance
Nombre d'enfants	51	41	46
Nouvelles mesures	23,53%	45%	<b>Aléatoire</b>
Fins de mesures	58,86%	40%	<b>Aléatoire</b>
Répartition	90% MNA	82,5 % MNA	<b>87% MNA</b>
Durée moyenne des mesures	2 ans	2 ans ½	<b>2 ans</b>
Sexe	95 % masculin 5% féminin	95 % masculin 5% féminin	<b>95 % masculin 5% féminin</b>
Age	88 % + 17 ans	60% + 17 ans	<b>Proportion majoritaire + 17 ans</b>
Information préoccupante		10%	<b>10% des enfants ont fait l'objet d'au moins une IP</b>  <b>50% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 2 dans leur parcours</b>
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		OPP	<b>77,5% OPP</b>
Age moyen d'entrée à l'ASE		13 ans 1/2	<b>Age moyen d'entrée à l'ASE : 13 ans 1/2</b>
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		2 ans ½	<b>2 ans 1/2 en moyenne de présence des enfants au sein de l'ASE</b>

## Placements directs

- **16 enfants ont eu au moins une mesure de placement direct sur l'année 2020**

11 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 68,75% des mesures de l'année et 13 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 81,25% des mesures de l'année.

- **La durée moyenne des mesures exercées en 2021 est de 1 an et 2 mois**
- 62,50% des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps (majoritairement une MJIE)
- 18,75 % des enfants en fin de mesure ont une mesure de garde.
- 50 % des enfants bénéficiant d'une mesure de placement direct sont de sexe masculin et 50 % de sexe féminin
- **31,25%** des enfants ayant eu une mesure de placement direct en 2021 ont fait l'objet d'au moins une **information préoccupante**.
- Les enfants ayant eu une mesure de placement direct en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 2 ans.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est le placement direct.

## Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure de placement direct

	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une mesure de placement direct / à la population <18 ans
Ahun	0,00%	1279	0,00%
Aubusson	0,00%	1505	0,00%
Auzances	0,00%	1234	0,00%
Bonnat	0,00%	1133	0,00%
Bourganeuf	50,00%	1293	0,62%
Boussac	12,50%	941	0,21%
Dun-le-Palestel	0,00%	1156	0,00%
Évaux-les-Bains	6,25%	1037	0,10%
Felletin	0,00%	1153	0,00%
Gouzou	0,00%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	0,00%	3625	0,00%
La Souterraine	18,75%	1742	0,17%
Le Grand-Bourg	0,00%	1190	0,00%
Saint-Vaury	0,00%	1929	0,00%
Autre département	6,25%		
Inconnu	6,25%		
<b>TOTAL</b>		<b>20958</b>	<b>0,08%</b>

les 3 supérieurs

les 3 inférieurs

### 5 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (31,25% des enfants bénéficiant d'un placement direct)

#### Nombre moyen d'IP par enfant : 1,8

- 60 % des enfants ont fait l'objet d'1 IP
- 20 % des enfants ont fait l'objet de 2 IP
- 20 % des enfants ont fait l'objet de 4 IP

#### Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 10 ans

#### Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 9 ans ½

#### Mesure d'entrée au sein de l'ASE

Placement direct autre ASE	81,25%
MJAGBF	6,25%
AED	6,25%
Garde	6,25%

#### Nombre moyen d'années au sein de l'ASE : 2 ans

## 2. Enfants confiés par une mesure administrative

### Accueil provisoire

- **11 enfants ont eu au moins une mesure d'accueil provisoire sur l'année 2021**

7 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 63,64% des mesures de l'année et 4 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 36,36% des mesures de l'année.

- **La durée moyenne des mesures exercées en 2021 est de 2 ans et 2 mois.**
- 73% des enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil provisoire sont de sexe masculin.
- La répartition des mesures par UTAS est la suivante : 36,36 % de La Souterraine, 27,27% UTAS de Guéret, 18,18% UTAS d'Aubusson et de Boussac
- **72,70%** des enfants ayant eu une mesure d'accueil provisoire en 2021 ont fait l'objet d'au moins une **information préoccupante**.
- Les enfants ayant eu une mesure d'accueil provisoire en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 4 ans ½.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'AED.

### Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure d'AP

Age	féminin	masculin	Total	%
1 an	0	1	1	9,09%
2 ans	0	1	1	9,09%
4 ans	0	1	1	9,09%
14 ans	0	2	2	18,18%
15 ans	1	2	3	27,27%
17 ans	2	0	2	18,18%
18 ans	0	1	1	9,09%
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	
	27,27%	72,73%		



### Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure d'AP

	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une mesure d'AP / à la population <18 ans
Ahun	0,00%	1279	0,00%
Aubusson	9,09%	1505	0,07%
Auzances	0,00%	1234	0,00%
Bonnat	0,00%	1133	0,00%
Bourganeuf	0,00%	1293	0,00%
Boussac	0,00%	941	0,00%
Dun-le-Palestel	9,09%	1156	0,09%
Évaux-les-Bains	18,18%	1037	0,19%
Felletin	9,09%	1153	0,09%
Gouzon	0,00%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	27,27%	3625	0,08%
La Souterraine	18,18%	1742	0,11%
Le Grand-Bourg	9,09%	1190	0,08%
Saint-Vaury	0,00%	1929	0,00%
Autre département	0,00%		
<b>TOTAL</b>		<b>20958</b>	<b>0,05%</b>

les 3 supérieurs

les 3 inférieurs

**8 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (72,7% des enfants bénéficiant d'une mesure d'AP)**

**Nombre moyen d'IP par enfant : 3,25**

- 50 % des enfants ont fait l'objet de 2 IP
- 12,50 % des enfants ont fait l'objet de 3 IP
- 12,50% des enfants ont fait l'objet de 4 IP
- 12,50% des enfants ont fait l'objet de 5 IP
- 12,50% des enfants ont fait l'objet de 6 IP

**Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 10 ans**

**Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 7,3 ans**

**1<sup>ère</sup> Mesure d'entrée au sein de l'ASE**

AED	45,45%
Avis d'ouverture	18,18%
Accueil mère majeure enfant	9,09%
Accueil provisoire	9,09%
AEMO	9,09%
OPP	9,09%

**Nombre moyen d'années au sein de l'ASE : 4,6 ans**

**Bilan 2020 – 2021 Accueil Provisoire**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Tendance</b>
Nombre d'enfants	16	11	<b>Baisse du nombre d'AP</b>
Nouvelles mesures	25%	63,64%	<b>Aléatoire</b>
Fins de mesures	75%	36,36%	<b>Aléatoire</b>
Répartition des mesures par UTAS	31,25 % Bourganeuf et La Souterraine 25% Guéret 12,50 % Aubusson	36,36 % La Souterraine 27,27% Guéret 18,8 % Aubusson et Boussac	<b>UTAS La Souterraine UTAS Guéret</b>
Durée moyenne des mesures	1 an 2 mois	2 ans et 2 mois	<b>1 an 1/2</b>
Sexe	54% masculin 46% féminin	73% masculin 27 % féminin	<b>Aléatoire</b>
Information préoccupante		72,70%	<b>80% des enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil provisoire ont fait l'objet d'au moins une IP</b>  <b>50% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 3 dans leur parcours.</b>
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		AED	<b>45% AED</b>
Age moyen d'entrée à l'ASE		7,3 ans	<b>Age moyen d'entrée à l'ASE : 7 ans</b>
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		4 ans 1/2	<b>4 ans 1/2</b>

### 3. Contrat Jeunes Majeurs

- **76 jeunes ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur sur l'année 2021**

25 contrats ont débuté dans l'année, ce qui représente 32,89% des contrats de l'année et 32 contrats se sont terminés dans l'année, ce qui représente 42,11% des contrats de l'année.

- La répartition des contrats est la suivante :
  - 42 ex MNA (55,26% des contrats)
  - 34 jeunes ASE (44,74% des contrats)
- **La durée moyenne des contrats se déroulant en 2021 est de 1 an et 4 mois**
- **La durée moyenne de l'ensemble des mesures dont les jeunes ont bénéficiés depuis leur entrée à l'ASE 23 est de 7 ans.**
- Les deux principales mesures par lesquelles les jeunes bénéficiant d'un CJM en 2021 sont entrés à l'ASE 23 sont l'OPP et la garde.
- Les deux principales mesures qui étaient exercées avant la majorité des jeunes sont la tutelle et la garde.
- 77 % des jeunes sont de sexe masculin.
- 62 % des enfants sont originaires des cantons de Guéret. Ce chiffre est expliqué par la forte part de MNA et leur domiciliation sur Guéret.
- **33,26%** des enfants ayant eu un Contrat Jeune Majeur en 2021 ont fait l'objet d'au moins une **information préoccupante**.
- Les enfants ayant eu une mesure d'accueil provisoire en 2021 sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 7 ans.

**1<sup>ère</sup> mesure dont a bénéficié le jeune ayant un CJM en 2021**

OPP	34	44,74%
Garde	13	17,11%
AEAD	8	10,53%
AEMO	6	7,89%
Mise à l'abri	6	7,89%
MJAGBF	4	5,26%
Accueil provisoire	1	1,32%
Enquête sociale juge	1	1,32%
MAESF	1	1,32%
Contrat jeune majeur	1	1,32%
Avis d'ouverture	1	1,32%
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	

**Dernière mesure dont a bénéficié le jeune avant le CJM :**

Tutelle	42	55,26%
Garde	23	30,26%
DAP	7	9,21%
AP	2	2,63%
Aucune	1	1,32%
MJAGBF	1	1,32%
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	

**Répartition par âge et sexe des enfants concernés par un CJM**

Age	féminin	masculin	Total	%
<b>18 ans</b>	10	15	25	32,89%
<b>19 ans</b>	3	30	33	43,42%
<b>20 ans</b>	4	9	13	17,11%
<b>21 ans</b>	0	5	5	6,58%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>59</b>	<b>76</b>	
	22,37%	77,63%		

**Cantons d'habitation des jeunes concernés par un CJM**

	% des mesures totales
Ahun	2,63%
Aubusson	5,26%
Auzances	0,00%
Bonnat	0,00%
Bourganeuf	0,00%
Boussac	2,63%
Dun-le-Palestel	1,32%
Évaux-les-Bains	1,32%
Felletin	2,63%
Gouzon	2,63%
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	61,84%
La Souterraine	3,95%
Le Grand-Bourg	1,32%
Saint-Vaury	0,00%
Autre département	14,47%

**23 Jeunes ont fait l'objet d'au moins une IP (33,26 % des enfants bénéficiant d'un CJM)**

**Nombre moyen d'IP par enfant : 2,19**

- 27,27 % des jeunes ont fait l'objet d'un 1 IP
- 31,82 % des jeunes ont fait l'objet de 2 IP
- 13,64 % des jeunes ont fait l'objet de 3 IP
- 18,18 % des jeunes ont fait l'objet de 4 IP
- 2 % des jeunes ont fait l'objet de 6 IP

**Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 11 ans**

**Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 11,73 ans**

**Nombre moyen d'années au sein de l'ASE : 7,3 ans**

## Bilan 2020 – 2021 CJM

	2020	2021	Tendance
Nombre d'enfants	75	76	75
Nouvelles mesures	54,67%	32,89%	Aléatoire
Fins de mesures	32 %	42,44%	Aléatoire
Répartition	46,67% ex MNA 53,33 % jeunes ASE	55,26% ex MNA 44,74% jeunes ASE	Répartition à peu près de moitié ex MNA, jeunes ASE
Durée moyenne des mesures	1 an et 3 mois	1 an et 4 mois	1 an et 3 mois
Sexe	72 % masculin 28 % féminin	77 % masculin 23% féminin	75 % masculin 25 % féminin
Cantons ayant les plus forts taux de mesures	64 % cantons de Guéret	61,84% cantons de Guéret	60 % cantons de Guéret
Mesure exercée avant le CJM	Tutelle Garde	Tutelle Garde	Tutelle Garde
Mesures d'entrée à l'ASE	OPP Garde	OPP Garde	OPP Garde
Information préoccupante		33,26%	33,26 % des enfants ont fait l'objet d'au moins une IP  34% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 3 dans leur parcours
Age moyen d'entrée à l'ASE		11,73 ans	11 ans 1/2
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE	5 ans	7 ans et 3 mois	6 ans en moyenne de présence des enfants au sein de l'ASE

#### 4. MNA

- **La Creuse a accueilli 78 Mineurs Non Accompagnés sur l'année 2021**
- Les différentes mesures exercées pour un MNA sont :
  - OPP : 25,64 %
  - Garde : 32,05 %
  - La Mise à l'abri qui permet d'attendre l'évaluation de la minorité du jeune qui se présente : 8,97 %
  - Tutelle 42,31%
  - Contrat Jeune Majeur : 42,31 %

25 nouvelles mesures ont débuté dans l'année (32 % des mesures de l'année) et 26 ont pris fin en 2021 (33,33 % des mesures de l'année).

- **Les 3 pays principaux pays d'origine des jeunes sont : la Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire (63 % des jeunes)**
- **La moyenne d'âge des jeunes au 31/12/2021 est de 17 ans ½.**
- Les MNA sont à 97,5% de sexe masculin.
- La première mesure d'un MNA à l'ASE 23 est 77% une OPP. La moyenne d'âge à l'arrivée est de 15 ans ½.
- La moyenne de présence des jeunes MNA ayant une mesure exercée en 2021 au sein de l'ASE est de 2 ans.

#### Mesures MNA en 2021

Type mesure	Nb d'enfants	%
Contrat jeune majeur	42	53,85%
Tutelle	33	42,31%
Garde	25	32,05%
OPP Mineur isolé	20	25,64%
Mise à l'abri	7	8,97%
<b>Nombre d'enfants</b>	<b>78</b>	

**Motifs des fins de mesure**

Motif	%
Fin de contrat	69,23%
Fugue	7,69%
Majorité	7,69%
Main levée	3,85%
Non lieu	3,85%
Reconnu majeur	3,85%
Autre	3,85%

**Origine des MNA**

Pays d'origine	%
GUINEE	25,64%
MALI	23,08%
COTE D'IVOIRE	14,10%
PAKISTAN	6,41%
SENEGAL	6,41%
AFGHANISTAN	3,85%
ALGERIE	2,56%
BANGLADESH	2,56%
BURKINA FASSO	2,56%
NIGERIA	2,56%
ALBANIE	1,28%
ANGOLA	1,28%
CAMEROUN	1,28%
EGYPTE	1,28%
GAMBIE	1,28%
IRAN	1,28%
MAROC	1,28%
TUNISIE	1,28%

**Age des MNA au 31/12/2021**

Age	%
13 ans	1,28%
14 ans	0,00%
15 ans	11,54%
16 ans	10,26%
17 ans	19,23%
18 ans	21,79%
19 ans	28,21%
20 ans	6,41%
21 ans	1,28%

La moyenne d'âge des jeunes au 31/12/2021 est de 17 ans ½.

**Sexe des MNA**

Sexe	%
Féminin	2,56%
Masculin	97,44%

**Mesures à l'arrivée à l'ASE Creuse**

Mesure	%
OPP	76,92%
Mise à l'abri	17,95%
Garde	5,13%

**Age au moment de l'arrivée à l'ASE Creuse**

Age	%
13 ans	2,56%
14 ans	10,26%
15 ans	30,77%
16 ans	46,15%
17 ans	10,26%

La moyenne d'âge d'arrivée à l'ASE des MNA ayant une mesure exercée en 2021 est de 15 ans ½.

La moyenne de présence des jeunes MNA ayant une mesure exercée en 2021 au sein de l'ASE est de 2 ans.

**Lieu de placement des MNA**

	Mineurs confiés	Contrat jeune majeur	Nombre d'enfants	%
Assistant Familial	3	2	4	5,13%
Etablissement	40	31	63	80,77%
Tiers bénéficiaire	3	2	5	6,41%
Appartement	9	19	19	24,36%
<b>Nombre d'enfants</b>	<b>44</b>	<b>34</b>	<b>78</b>	
	56,41%	43,59%		

**Bilan 2020 – 2021 MNA**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Tendance</b>
Nombre de jeunes	70	78	<b>74</b>
Nouvelles mesures	20%	32%	<b>Aléatoire</b>
Fins de mesures	24,30%	33,33%	<b>Aléatoire</b>
Motifs des fins de mesure	Fugue 35% Fin de mesure 41%	Fin de mesure 69,23%	<b>Fin de mesure Fugue</b>
Pays d'origine	Guinée, Mali, Côte d'Ivoire : 65 % des jeunes	Guinée, Mali, Côte d'Ivoire : 62 % des jeunes	<b>Guinée, Mali, Côte d'Ivoire : 63 % des jeunes</b>
Sexe	95% masculin 5% féminin	97% masculin 3% féminin	<b>96% masculin 4% féminin</b>
Age moyen au 31/12/2021	17 ans	17,5 ans	<b>17 ans</b>
Mesure d'entrée à l'ASE	78% OPP	77% OPP	<b>77,5% OPP</b>
Age moyen d'entrée à l'ASE		15 ans 1/2	<b>Age moyen d'entrée à l'ASE : 15 ans 1/2</b>
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE	1,5 an	2 ans	<b>1,5 an</b>

## 5. Accompagnements à domicile

### Une mesure administrative : l'Action Educative à Domicile

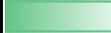
- **365 enfants ont bénéficié d'une AED en 2021 :**

- 341 mineurs (93,42%)
- 24 majeurs (6,58%)

146 mesures ont débuté en 2021, ce qui représente 40% des mesures exercées et 167 mesures se sont terminées en 2021, soit 45,75% des mesures de l'année.

- La durée moyenne des AED exercées en 2021 est de 15,66 **mois** soit 1 an et 3 mois
- 9 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps (principalement MAESF)
- La répartition par sexe des enfants bénéficiant d'une AED est à peu près égale à 50%
- 40 % des enfants ayant une AED ont entre 10 et 16 ans.
- **Les cantons ayant les plus forts taux de mesures d'AED rapportés à la population de moins de 18 ans sont Aubusson, Boussac et Bourganeuf**
- Les enfants ayant une mesure d'AED en 2021 représentent 1,74% des enfants de – 18 ans du département.
- 64 % des enfants bénéficiant d'une AED en 2021 ont fait l'objet d'au moins une information préoccupante
- Les enfants bénéficiant d'une AED sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 3 ans.
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'AED.

**Répartition des mesures par UTAS**

UTAS de Aubusson	58		16%
UTAS de Auzances	53		15%
UTAS de Bourganeuf	52		14%
UTAS de Boussac	51		14%
UTAS de Guéret	99		27%
UTAS de La Souterraine	48		13%
Autre	4		1%
<b>Total</b>	<b>365</b>		

41 nouvelles mesures suite à la fin de l'AED (24,55% des fins de mesure) :

- 32 % MAESF
- 26 % Avis d'ouverture
- 9,5% AP
- 9,5% MJIE

9% des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps

- MAESF (53%)
- MJIE (13%)

**Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure AED**

Age	féminin	masculin	Total	%
0	2	1	3	0,82%
1	8	6	14	3,84%
2	11	8	19	5,21%
3	8	15	23	6,30%
4	8	5	13	3,56%
5	5	5	10	2,74%
6	8	11	19	5,21%
7	10	11	21	5,75%
8	8	12	20	5,48%
9	9	11	20	5,48%
10	9	9	18	4,93%
11	13	9	22	6,03%
12	14	8	22	6,03%
13	9	13	22	6,03%
14	4	12	16	4,38%
15	14	12	26	7,12%
16	11	9	20	5,48%
17	13	10	23	6,30%
18	6	13	19	5,21%
19	5	2	7	1,92%
20	3	3	6	1,64%
21	2	0	2	0,55%
Age inconnu	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>185</b>	<b>365</b>	
	49,32%	50,68%		

**Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure AED**

	Total	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une mesure AED / à la population < 18 ans
Ahun	20	5,48%	1279	1,56%
Aubusson	46	12,60%	1505	3,06%
Auzances	23	6,30%	1234	1,86%
Bonnat	18	4,93%	1133	1,59%
Bourganeuf	29	7,95%	1293	2,24%
Boussac	28	7,67%	941	2,98%
Dun-le-Palestel	6	1,64%	1156	0,52%
Évaux-les-Bains	16	4,38%	1037	1,54%
Felletin	24	6,58%	1153	2,08%
Gouzon	28	7,67%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	69	18,90%	3625	1,90%
La Souterraine	26	7,12%	1742	1,49%
Le Grand-Bourg	14	3,84%	1190	1,18%
Saint-Vaury	14	3,84%	1929	0,73%
Autre département	4	1,10%		
Inconnu		0,00%		
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>		<b>20958</b>	<b>1,74%</b>
	les 3 inférieurs		les 3 supérieurs	

235 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (64% des enfants)

**Nombre moyen d'IP par enfant : 2,28**

- 43% des enfants ont fait l'objet d'1 IP
- 26% des enfants ont fait l'objet de 2 IP
- 11% des enfants ont fait l'objet de 3 IP
- 9 % des enfants ont fait l'objet de 4 IP
- 6% des enfants ont fait l'objet de 5 IP
- 5 % des enfants ont fait l'objet de 6 IP

**Âge moyen à la 1<sup>ère</sup> IP : 6 ans 1/2****Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 7 ans****Mesure d'entrée au sein de l'ASE : 78% AEAD****Nombre moyen d'années au sein de l'ASE : 3 ans 1 mois et 23 jours**

**Bilan 2020 – 2021 AED**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Tendance</b>
Nombre de jeunes	324	365	<b>345</b>
Répartition	312 mineurs (96,30%) 12 majeurs (3,70%)	341 mineurs (93,42%) 24 majeurs (6,58%)	<b>95% mineurs 5% majeurs</b>
Nouvelles mesures	49,38%	40%	<b>Aléatoire</b>
Fins de mesures	30,56%	45,75%	<b>Aléatoire</b>
Durée moyenne des mesures	1 an et 2 mois	1 an et 3 mois	<b>1 an et 2 mois</b>
Sexe	50% sexe féminin 50% sexe masculin	50% sexe féminin 50% sexe masculin	<b>50% sexe féminin 50% sexe masculin</b>
Age moyen	46% des jeunes ont entre 10 et 16 ans	40% des jeunes ont entre 10 et 16 ans	<b>43% des jeunes ont entre 10 et 16 ans</b>
Part des enfants /à la population de – 18 ans	1,55%	1,74%	<b>1,60%</b>
Cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de moins de 18 ans	Aubusson Boussac Felletin Gouzon	Aubusson Boussac Bourganeuf	<b>Aubusson Boussac</b>
Information Préoccupante		64%	<b>64% des enfants ont fait l'objet d'au moins une IP</b>  <b>31% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 3 dans leur parcours.</b>
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		AED	<b>78% AED</b>
Age moyen d'entrée à l'ASE		7 ans	<b>Age moyen d'entrée à l'ASE : 7 ans</b>
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		3 ans	<b>3 ans en moyenne de présence des enfants au sein de l'ASE</b>

## Une mesure judiciaire : l'Action Educative en Milieu Ouvert

- **509 enfants ont bénéficié d'une AEMO en 2021 :**

137 mesures ont débuté en 2021, ce qui représente 29,62% des mesures exercées et 209 mesures se sont terminées en 2021, soit 41,06% des mesures de l'année.

- L'association AECJF exerce 98,43% des mesures d'AEMO et la PJJ 0,98%
- La durée moyenne des AEMO exercées en 2021 est de **2 ans et 5 mois**.
- 23% des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps.
- Il y a eu 32 **placements suite à une mesure AEMO** en 2021 soit 6,30% des mesures AEMO.
- La répartition par sexe des enfants bénéficiant d'une AEMO est à peu près égale à 50%
- 43,60% des enfants ayant une AEMO ont entre 12 et 17 ans.
- **Les cantons ayant les plus forts taux de mesures d'AEMO rapportés à la population de moins de 18 ans sont La Souterraine, Le Grand Bourg et Aubusson**
- Les enfants ayant une mesure d'AEMO en 2021 représentent 2,43% des enfants de – 18 ans du département.
- 87 % des enfants bénéficiant d'une AEMO en 2021 ont fait l'objet d'au moins une information préoccupante
- Les enfants bénéficiant d'une AEMO sont à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis en moyenne 6 ans
- La principale mesure d'entrée à l'ASE est l'AEMO

**Motifs des fins de mesure**

Main levée	139	66,83%
Dessaisissement	23	11,06%
Majorité	20	9,62%
Fin de mesure	9	4,33%
Non renseigné	8	3,85%
Délégation de compétence	5	2,40%
Jugement de non intervention	2	0,96%
Autre	2	0,96%
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	

**Nouvelles mesures suite à la fin de l'AEMO (9,62% des fins de mesure) :**

Garde	29	59,18%
MJAGBF	6	12,24%
AED	5	10,20%
MJIE	3	6,12%
OPP	3	6,12%
Avis d'ouverture	2	4,08%
Aide ménagère	1	2,04%
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	

**Focus placements suite à une mesure AEMO**

	Total	% des mesures	% des mesures / à l'ensemble des mesures AEMO
OPP	3	9,38%	1%
Garde	29	90,63%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>		

**23 % des enfants ont une deuxième mesure exercée en même temps :**

MAGBF	55	46,61%
Confié à l'autre parent	17	14,41%
MAESF	15	12,71%
TDC	14	11,86%
OPP	7	5,93%
MJIE	5	4,24%
Aide ménagère	2	1,69%
AP	2	1,69%
garde	1	0,85%
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	

### Répartition par âge et sexe des enfants concernés par une mesure AEMO

Age	féminin	masculin	Total	%
0 an	1	1	2	0,39%
1 an	1	4	5	0,98%
2 ans	7	4	11	2,16%
3 ans	14	7	21	4,13%
4 ans	13	15	28	5,50%
5 ans	14	9	23	4,52%
6 ans	9	19	28	5,50%
7 ans	11	18	29	5,70%
8 ans	13	18	31	6,09%
9 ans	14	12	26	5,11%
10 ans	11	15	26	5,11%
11 ans	17	8	25	4,91%
12 ans	15	15	30	5,89%
13 ans	20	23	43	8,45%
14 ans	22	19	41	8,06%
15 ans	16	29	45	8,84%
16 ans	13	13	26	5,11%
17 ans	24	13	37	7,27%
18 ans	10	22	32	6,29%
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>264</b>	<b>509</b>	
	48,13%	51,87%		

### Cantons d'habitation des jeunes concernés par une mesure AEMO

	Total	% des mesures totales	population < 18 ans au 1er janvier 2020	% de jeunes ayant une mesure AEMO / à la population <18 ans
Ahun	28	5,50%	1279	2,19%
Aubusson	46	9,04%	1505	3,06%
Auzances	14	2,75%	1234	1,13%
Bonnat	19	3,73%	1133	1,68%
Bourganeuf	31	6,09%	1293	2,40%
Boussac	17	3,34%	941	1,81%
Dun-le-Palestel	29	5,70%	1156	2,51%
Évaux-les-Bains	13	2,55%	1037	1,25%
Felletin	8	1,57%	1153	0,69%
Gouzon	52	10,22%	1741	
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	110	21,61%	3625	3,03%
La Souterraine	65	12,77%	1742	3,73%
Le Grand-Bourg	41	8,06%	1190	3,45%
Saint-Vaury	34	6,68%	1929	1,76%
Autre département	2	0,39%		
Inconnu		0,00%		
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>		<b>20958</b>	<b>2,43%</b>

les 3 inférieurs

les 3 supérieurs

## 443 enfants ont fait l'objet d'au moins une IP (87 % des enfants bénéficiant d'une mesure d'AEMO)

### Nombre moyen d'IP par enfant : 2,77

- 21,44 % des enfants ont fait l'objet d'1 IP
- 32,73 % des enfants ont fait l'objet de 2 IP
- 17,38 % des enfants ont fait l'objet de 3 IP
- 15,12 % des enfants ont fait l'objet de 4 IP
- 6,55 % des enfants ont fait l'objet de 5 IP
- 6,77 % des enfants ont fait l'objet de 6 IP et +

### Âge moyen des enfants à la 1<sup>ère</sup> IP : 6,36 ans

### Âge moyen des enfants au moment de l'entrée à l'ASE : 6 ans

#### Mesure d'entrée au sein de l'ASE

AEMO	155	30,45%
MJIE	141	27,70%
AED	81	15,91%
MJAGBF	30	5,89%
OPP	21	4,13%
MAESF	16	3,14%
Aide ménagère	12	2,36%
Accueil mère majeure enfant	10	1,96%
Garde	9	1,77%
IOE	8	1,57%
Non lieu d'intervention	7	1,38%
Enquête sociale juge	5	0,98%
Ordonnance examen psy	5	0,98%
Accueil provisoire	3	0,59%
Accueil Provisoire	3	0,59%
Tiers digne de confiance	2	0,39%
Surveillance administrative	1	0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>	

### Nombre moyen d'années au sein de l'ASE : 4,81 ans

## Bilan 2020 – 2021 AEMO

	2020	2021	Tendance
Nombre de jeunes	519	509	514
Répartition	96,92% AECJF PJJ 0,77%	98,43% AECJF PJJ 0,98%	97% AECJF 0,80% PJJ
Nouvelles mesures	64,68%	26,92%	Aléatoire
Fins de mesures	27,94%	41,06%	Aléatoire
Durée moyenne des mesures	2 ans 4 mois	2 ans 5 mois	2 ans 4 mois
Sexe	50,29% sexe féminin 49,71% sexe masculin	48,13% sexe féminin 51,87% sexe masculin	50% sexe féminin 50% sexe masculin
Age moyen	45% des enfants ont entre 12 et 17 ans	43,60% des enfants ont entre 12 et 17 ans	44% des enfants ont entre 12 et 17 ans
Part des enfants /à la population de – 18 ans	2,48%	2,43%	2,45%
Cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de moins de 18 ans	La Souterraine Guéret (1et 2) Aubusson Le Grand Bourg	La Souterraine Le Grand Bourg Aubusson	La Souterraine Le Grand Bourg Aubusson
Information Préoccupante		87%	87 % des enfants ont fait l'objet d'au moins une IP  46% des enfants ayant fait l'objet d'une IP en ont au minimum 3 dans leur parcours
1 <sup>ère</sup> mesure d'entrée à l'ASE		AEMO MJIE AED	30% AEMO 28% MJIE
Age moyen d'entrée à l'ASE		6 ans	Age moyen d'entrée à l'ASE : 6 ans
Nombre moyen d'années au sein de l'ASE		4,81 ans	4 ans 1/2 en moyenne de présence des enfants au sein de l'ASE

### III. La protection de l'enfance : un réseau de partenaires territoriaux

Il n'est pas possible de parler de protection de l'Enfance sans mettre en avant le maillage et l'implication de nombreux partenaires sur le territoire départemental. La configuration démographique du département représente un réel atout pour le travail quotidien des équipes intervenant sur le terrain en matière de protection de l'enfance.

En effet, les acteurs, peu nombreux, se connaissent et travaillent régulièrement ensemble sur des dossiers communs. La mise en place de l'ODPE 23 permet de conforter cette collaboration active et offre un lieu de rencontre et de réflexion nécessaire qui était attendu par tous.

Tous les acteurs n'ont pas pu répondre aux questionnaires réalisés soit par manque de temps soit par manque de données en interne.

Un nouvel onglet a été ajouté aux questionnaires pour les données 2021. Il fait référence à la connaissance par les partenaires des enfants et familles concernées par l'Enfance en danger.

Les informations présentées ci-dessous reprendront les données qui ont été transmises en 2020 et 2021 par les partenaires. Si les deux années sont disponibles, une synthèse des statistiques sera réalisée.

#### 1. L'Etat

##### i. *L'Education nationale*

#### Activité du service social de l'Education nationale 2021

6 402 interventions du service social ont été recensées en 2021 sur le second degré et lors d'entretien individuels

L'origine des demandes d'intervention est :

- 70,60% d'intervenants extérieurs
- 16,40% des élèves
- 7,30% des parents
- 6,65% autre

Les interventions du service social concernent :

- **39,07% la protection de l'enfance**
- 13 % les questions sanitaires
- 11,40% l'accès aux droits
- 7,14% la rupture scolaire, l'exclusion

#### La santé scolaire :

- 2126 dépistages infirmiers ont été réalisés en 2021(année scolaire 2020/2021)
- 21581 élèves ont réalisé au moins une consultation auprès d'un infirmier scolaire
- 14 contraceptions d'urgence ont été délivrées
- 1 déclaration de grossesse a été effectuée
- 167 Projets d'Accueil Individualisés ont été réalisés en 2021.

**PAI par pathologie et type d'établissement**

	Ecole maternelle	Ecole primaire	Collège	TOTAL	
Allergie alimentaire	5	18	18	41	24,55%
Epilepsie	2	4	5	11	6,59%
Diabète		6	11	17	10,18%
Asthme	6	24	20	50	29,94%
Prise de médicament		1	1	2	1,20%
Phobie scolaire			2	2	1,20%
Autre		18	26	44	26,35%
<b>TOTAL</b>	13	71	83	<b>167</b>	
	7,78%	42,51%	49,70%		

**Motifs des informations préoccupantes transmises à la CRIP par les services de l'éducation nationale par type d'établissements**

	Violences physiques	Violences sexuelles	Comportement de l'enfant	Condition d'éducation compromise	Négligence lourde	TOTAL	
Ecole maternelle	1	0	0	26	0	27	18,00%
Ecole primaire	8	0	3	30	0	41	27,33%
Collège	2	2	3	61	0	68	45,33%
Lycée	0	0	1	12	1	14	9,33%
<b>TOTAL</b>	11	2	7	129	1	150	
	7,33%	1,33%	4,67%	86,00%	0,67%		

**Motifs des signalements effectués par les services de l'éducation nationale par type d'établissements**

	Violences physiques	Violences sexuelles	Comportement de l'enfant	Condition d'éducation compromise (absentéisme - scolarité)	TOTAL	
Ecole maternelle	4	0	0	0	4	8,00%
Ecole primaire	2	2	0	4	8	16,00%
Collège	2	17	2	0	21	42,00%
Lycée	2	13	2	0	17	34,00%
<b>TOTAL</b>	10	32	4	4	50	
	20,00%	64,00%	8,00%	8,00%		

Des actions de sensibilisation sont mises en œuvre directement par les établissements scolaires. Elles ne sont pas comptabilisées et centralisées.

Les thèmes proposés sont choisis en fonction des priorités de l'établissement, de l'inspection académique ou du ministère. Ce sont par exemple : la protection de l'enfance, le harcèlement, les addictions, l'éducation à la sexualité, la nutrition et l'alimentation, les compétences psycho-sociales...

## L'ENFANCE EN DANGER ET L'EDUCATION NATIONALE

196 familles et 213 enfants concernés en 2021

### Profil des enfants

Age	Sexe féminin	Sexe masculin	Total		
3 ans	2	0	2		0,94%
4 ans	5	5	10		4,69%
5 ans	2	4	6		2,82%
6 ans	6	7	13		6,10%
7 ans	2	7	9		4,23%
8 ans	3	4	7		3,29%
9 ans	3	6	9		4,23%
10 ans	7	4	11		5,16%
11 ans	8	4	12		5,63%
12 ans	9	12	21		9,86%
13 ans	12	11	23		10,80%
14 ans	13	8	21		9,86%
15 ans	22	11	33		15,49%
16 ans	14	8	22		10,33%
17 ans	4	1	5		2,35%
18 ans	4	3	7		3,29%
19 ans	2	0	2		0,94%
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>95</b>	<b>213</b>		
	<b>55,40%</b>	<b>44,60%</b>			

### Typologie des interventions Enfance en danger

Thème	Nombre	
Conditions d'éducation compromise	133	66,50%
Violences sexuelles	34	17,00%
Violences physiques	21	10,50%
Comportement de l'enfant	11	5,50%
Négligences lourdes	1	0,50%
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	

### Profil des familles

Famille monoparentale	<b>34</b>	15,96%
Famille classique	<b>70</b>	32,86%
Famille recomposée	<b>100</b>	46,95%
Elève seul	<b>4</b>	1,88%
Autre (CDEF...)	<b>5</b>	2,35%
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	

*ii. Le groupement de gendarmerie de la Creuse*

La gendarmerie nationale a recensé 313 interventions Violences Intra Familiales pour l'année 2021. Ce qui représente une **hausse de 8%** par rapport à 2020.

Les victimes de ces interventions sont :

- 77%% des adultes (dont 80% de sexe féminin)
- 23 % des mineurs (dont 70% de sexe féminin)

La répartition est à peu près équivalente à celle de 2020

41 actions de prévention ont été réalisées :

- 51% sur le thème de la prise en compte des Violence Intra-Familiale
- 44% sur le thème du danger d'internet auprès des élèves de 5<sup>ème</sup>
- 5% sur le thème de la cyber-violence en milieu scolaire

Elles ont pu sensibiliser 186 adultes et 604 mineurs.

*iii. La Direction départementale de la Sécurité publique*

La police nationale intervient uniquement sur la commune de Guéret.

Les interventions relatives à l'Enfance en danger ont concernés 19 familles.

Il y a eu 47 victimes et 77 mis en cause lors de ses interventions

	Victimes	Mis en cause
Homme	27,91%	90,63%
Femme	72,09%	9,38%
<b>Total adultes</b>	<b>91,49%</b>	<b>41,56%</b>
Garçon mineur	75,00%	51,11%
Fille mineure	25,00%	48,89%
<b>Total mineurs</b>	<b>8,51%</b>	<b>58,44%</b>

**Rappel 2020**

En 2020, la police avait recensé 29 interventions auprès des familles et 2302 fugues concernant les mineurs du CDEF.

Origine des interventions auprès des familles		
violences conjugales	3	10,34%
conflits familiaux	0	0,00%
mineurs en danger	7	24,14%
violences sur mineurs	4	13,79%
fugue de mineurs (cadre familial)	2	6,90%
problème de scolarité de mineurs	2	6,90%
Autre : violences sur la voie publique ou conflit familial	11	37,93%

*i. Le dispositif de veille sociale placé sous l'autorité de l'Etat*

Les seules données à disposition de l'ODPE au moment de l'écriture de ce rapport sont celles de l'année 2020 qui avaient été retranscrites dans le rapport 2021.

**Rappel 2020**

La veille sociale est assurée dans le département de la Creuse par l'association le Comité d'Accueil Creusois.

**Accueil d'urgence – 115****Demandes réalisées auprès du 115**

	Total	%
Hébergement d'urgence	271	13,35%
Accès aux soins et à l'hygiène	271	13,35%
Aide alimentaire	271	13,35%
Accès aux différents services sociaux du département	90	4,43%
Intervention équipe d'urgence	271	13,35%
Autre	856	42,17%
TOTAL	2030	

**Profil du public accueilli**

	Total	%
Femme isolée	6	4,29%
Homme isolé	100	71,43%
Couple avec enfant	7	5,00%
Couple sans enfant	8	5,71%
Famille monoparentale	11	7,86%
Groupe familial	6	4,29%
Groupe adulte	2	1,43%
TOTAL	140	

**Typologie des familles classiques**

	Total	%
1 enfant	0	0,00%
2 enfants	2	28,57%
3 enfants	4	57,14%
4 enfants	1	14,29%
5 enfants et +	0	0,00%
TOTAL	7	

**Typologie des familles monoparentales**

	Total	%
1 enfant	3	21,43%
2 enfants	7	50,00%
3 enfants	3	21,43%
4 enfants	1	7,14%
5 enfants et +	0	0,00%
TOTAL	14	

**Age du public accueilli**

	Total	%
moins de 3 ans	3	5,08%
3 - 6 ans	9	15,25%
7 - 17 ans	26	44,07%
18 - 24 ans	0	0,00%
25 - 59 ans	21	35,59%
plus de 60 ans	0	0,00%
TOTAL	59	

**Cadre de la prise en charge du public accueilli**

	Total	%
Abris nuit Guéret	84	16,00%
Dispositif hôtelier Guéret	152	28,95%
Appartement individuel Guéret	17	3,24%
Centre de jour Guéret	272	51,81%
TOTAL	525	

La durée moyenne de l'accueil d'urgence est de 86 jours

**Activité du SIAO insertion**

86 demandes ont été réalisées auprès du SIAO

**Motifs des demandes**

	Total	%
Expulsion locative	11	11,00%
Logement insalubre	3	3,00%
Absence de logement	30	30,00%
Fin d'hospitalisation	6	6,00%
Arrivée en France	0	0,00%
Sortie de prison	3	3,00%
Séparation ou rupture de liens familiaux	11	11,00%
Violences familiales	8	8,00%
Ruptures familiales	7	7,00%
Instance de séparation	11	11,00%
Sortie du pôle migrant	10	10,00%
TOTAL	100	

102 personnes ont été prises en charge par le SIAO

**Profil du public accueilli**

	Total	%
Femme isolée	4	3,70%
Homme isolé	84	77,78%
Couple avec enfant	1	0,93%
Couple sans enfant	8	7,41%
Famille monoparentale	9	8,33%
Groupe familial	0	0,00%
Groupe adulte	2	1,85%
TOTAL	108	

**Typologie des familles classiques**

	Total	%
1 enfant	0	0,00%
2 enfants	1	33,33%
3 enfants	1	33,33%
4 enfants	1	33,33%
5 enfants et +	0	0,00%
TOTAL	3	

**Typologie des familles monoparentales**

	Total	%
1 enfant	2	16,67%
2 enfants	6	50,00%
3 enfants	3	25,00%
4 enfants	1	8,33%
5 enfants et +	0	0,00%
TOTAL	12	

**Age du public accueilli**

	Total	%
moins de 3 ans	3	7,69%
3 - 6 ans	9	23,08%
7 - 17 ans	15	38,46%
18 - 24 ans	0	0,00%
25 - 59 ans	12	30,77%
plus de 60 ans	0	0,00%
TOTAL	39	

**Origine des personnes prises en charge**

	Total	%
Creuse	120	49,79%
France	101	41,91%
Gens du voyage	1	0,41%
Etrangers	19	7,88%
TOTAL	241	

**Répartition des orientations de la commission SIAO**

Il y a eu 86 situations étudiées représentant 82 personnes

	Total	%
Pension de famille ( La Souterraine)	11	13,41%
Dispositif Allocation Logement Temporaire	40	48,78%
CHRS	24	29,27%
FJT	1	1,22%
CPH	6	7,32%
TOTAL	82	

## 2. L'autorité judiciaire

L'autorité judiciaire est un des maillons principal de la Protection de l'Enfance. Mais sa participation aux différentes instances de l'ODPE souligne leur volonté de collaboration et de s'impliquer dans une réflexion globale sur les politiques de protection de l'enfance.

En 2021, le juge des enfants a relevé 185 nouvelles requêtes concernant 326 mineurs et a été saisi de 44 nouveaux dossiers au pénal concernant 46 mineurs.

### Activité du tribunal pour enfant

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Mineurs suivis en assistance éducative	888	905	944	↑ 4,31%
Décisions civiles	766	750	674	↓ -10,13%
Nombre de dossiers en mesure d'aide à la gestion budgétaire familiale	52	41	45	↑ 9,76%
Jugements pénaux	40	57	91	↑ 59,65%

## 3. Le Conseil Départemental : chef de file de la protection de l'enfance

Les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 ont réaffirmé le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de la protection de l'enfance. A ce titre, il doit offrir et garantir aux enfants la sécurité, la protection, l'estime de soi et les conditions nécessaires à leur épanouissement et leur construction d'adultes. La Direction Enfance Famille gère les services de l'Aide Sociale à l'Enfance chargé de mettre en œuvre les mesures de prévention (dont les AED exercées par les UTAS) et les mesures de protection des enfants ainsi que la Protection Maternelle et Infantile.

### i. La Protection Maternelle et Infantile

La PMI a en charge la prévention sociale et médico-sociale afin de détecter les situations de détresse et d'apporter une aide aux parents le plus précocement possible avec les missions suivantes :

- entretiens prénataux du 4<sup>ème</sup> mois
- action d'accompagnement à domicile de la femme enceinte
- suivi post-natal
- suivi médical des jeunes enfants avec le bilan en école maternelle

Activités prénatales

	2020	2021	Evolution
déclarations de grossesses reçues dans le service	764	619	- 23,42%
visites à domicile effectuées	114	89	- 21,93%
consultations de femmes enceintes	473	288	- 39,11%
séances de préparation à la naissance réalisées	39	40	2,56 %
entretiens prénataux précoces	62	58	- 6,45%

Activités post-natales

	2020	2021	Evolution
avis de naissances reçus dans le service	834	698	- 16,31%
entretiens effectués par la psychologue	309	Non renseigné	
Enfants vus en consultation par un médecin de PMI	3048	2572	- 15,62%
séances de consultations de médecins en ½ journée	605	517	- 14,55%

Centre de planification et d'éducation familiale

	2020	2021	Evolution
ouverture par ½ journées	86	100	16,28%
consultations médicales par un médecin ou sage-femme	214	280	30,84%
entretiens de conseil conjugal et familial et psychologue ou de planification	317	397	25,24%
séances d'actions collectives dont en milieu scolaire	66	87	31,81%



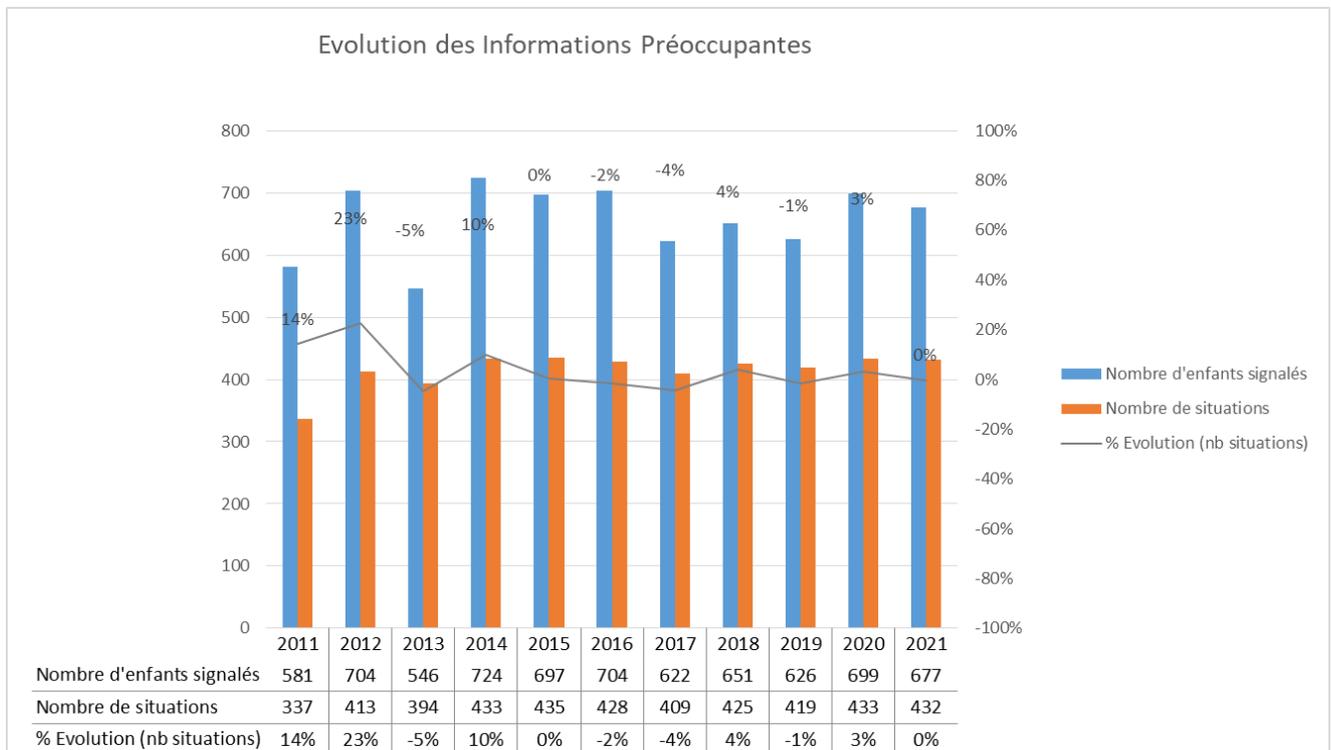
## ii. La Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes : un dispositif d'alerte, de signalement et d'évaluation

La CRIP, issue de la loi du 5 mars 2007, a pour missions de recueillir et d'évaluer toutes les informations préoccupantes relatives à un mineur en danger ou en risque de l'être.

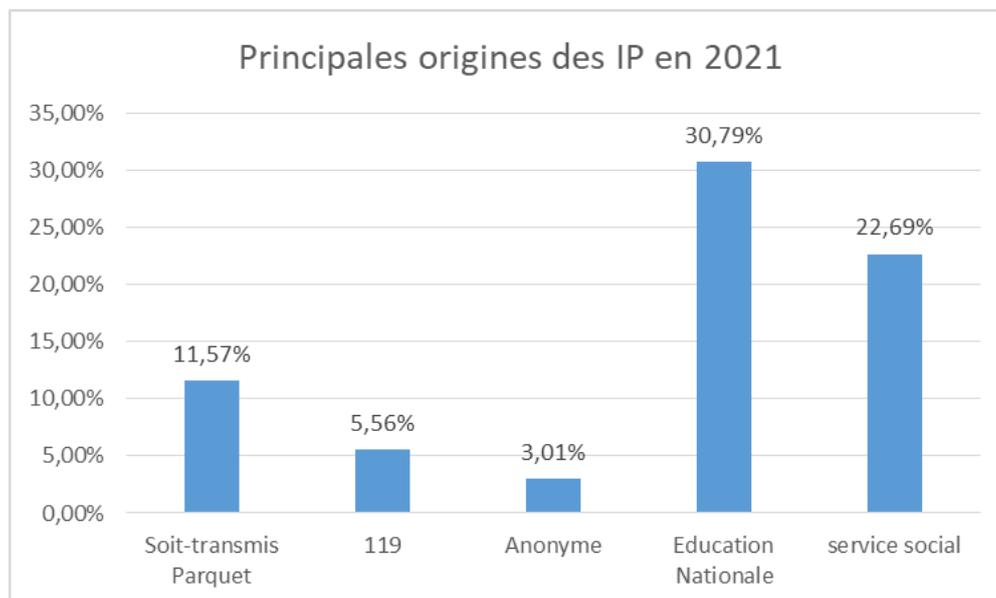
### Informations préoccupantes

511 informations préoccupantes ont été reçues à la CRIP.

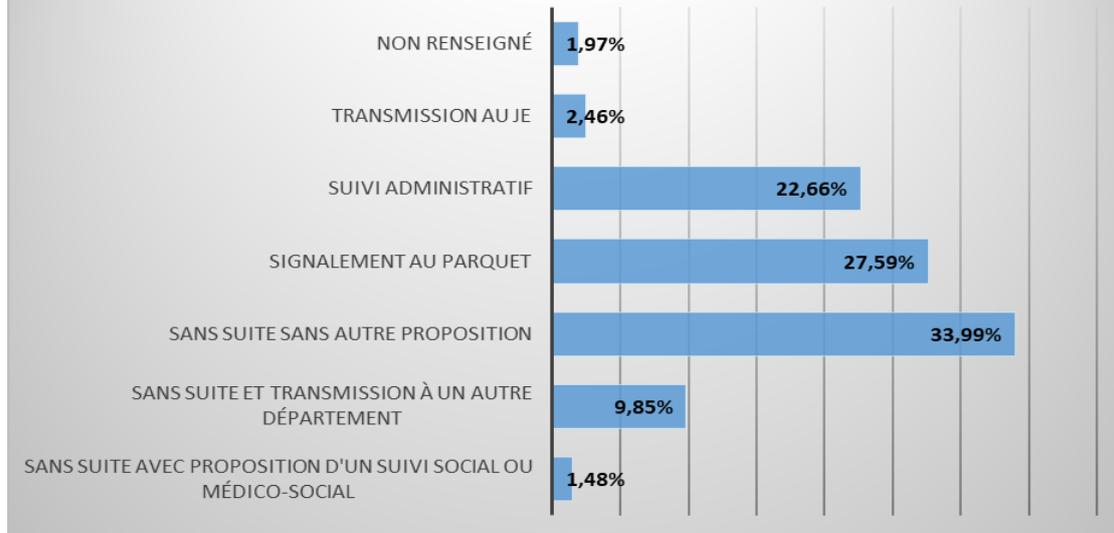
432 situations ont été signalées représentant 667 enfants (3 % de la population creusoise de moins de 18 ans). 267 évaluations ont été demandées avec un délai moyen d'évaluation de 5 mois (chiffres mis à jour en octobre 2022 avec 95% des évaluations réalisées)



	I.P (par enfant)			
	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
<b>0-3 ans</b>	13	26	23	19
<b>3-10 ans</b>	76	62	51	48
<b>10-15 ans</b>	68	62	46	53
<b>15-18 ans</b>	37	39	23	31
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>189</b>	<b>143</b>	<b>151</b>

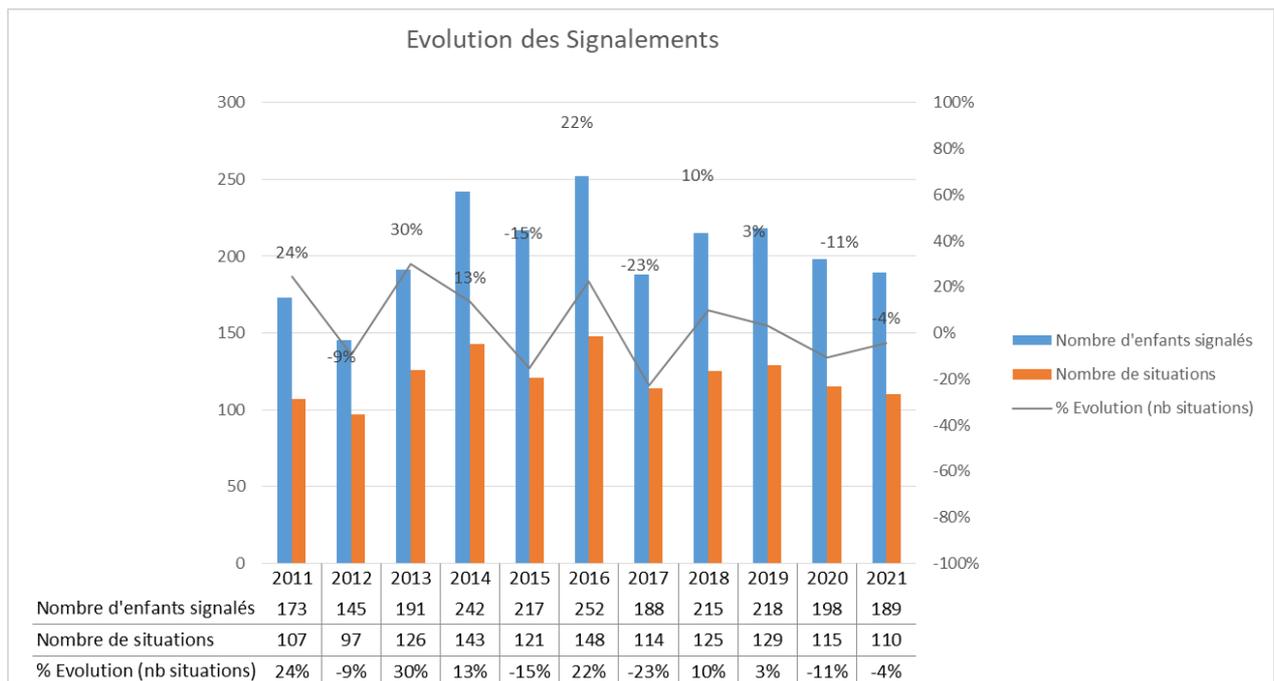


## Suite après évaluation de l'IP



### Signalements

Il y a eu 110 saisines de l'autorité judiciaire correspondant à 189 enfants (soit 0,90 % de la population creusoise de moins de 18 ans).



Signalements (par enfant)			
1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
8	7	14	5
10	17	19	9
13	20	18	13
10	13	5	8
<b>41</b>	<b>57</b>	<b>56</b>	<b>35</b>

### iii. Les Assistants familiaux

« L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente, des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession comme salarié de personnes morales de droit public ou de personnes morales de droit privé, après avoir été agréé à cet effet » (Guide pratique des agents assistants familiaux – Conseil départemental de la Creuse- octobre 2020)

#### L'agrément

L'agrément des assistants familiaux est géré par la PMI.

En 2021, elle a organisé 13 sessions d'informations collectives préalables à l'agrément avec 15 participants.

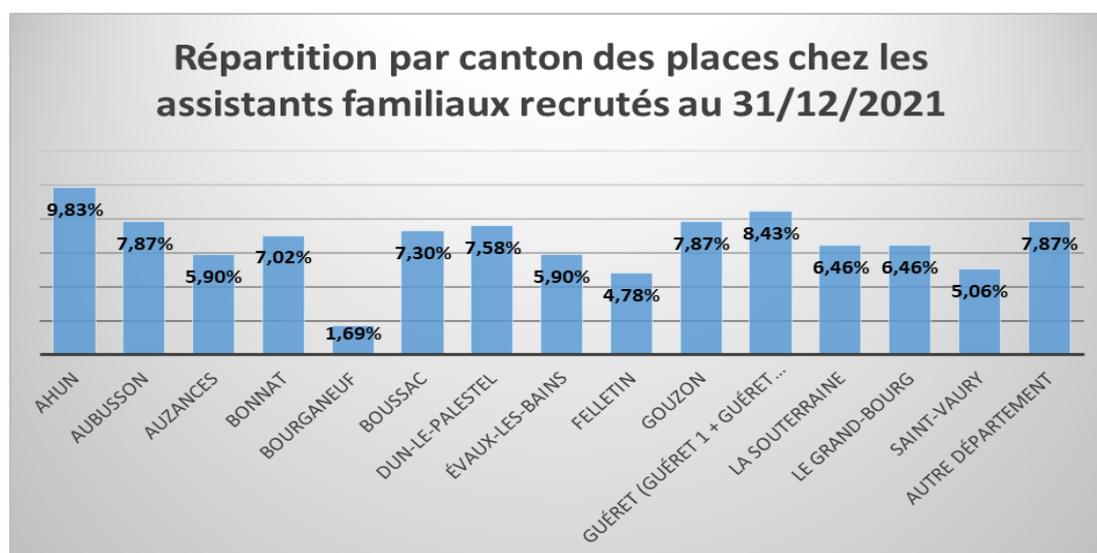
10 assistants familiaux ont obtenu un premier agrément.

Au 31/12/2021, il y a 215 assistants familiaux agréés par le Conseil Départemental pour 485 places d'accueil.

#### Les Assistants familiaux recrutés par le Conseil Départemental

Au 31/12/2021, 145 assistants familiaux sont recrutés par le Conseil Départemental (67,4% des assistants familiaux agréés) avec 356 places au total.

250 places sont occupées et 100 sont théoriquement disponibles.



Un choix de prise en compte et de valorisation du métier d'assistant familial a été fait par le Conseil départemental avec la création du nouveau poste de Responsable du Réseau des Assistants Familiaux au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance (RRAF). Outre la gestion de l'accueil familial, le RRAF anime le réseau des assistants familiaux et participe à la professionnalisation du métier.

8 groupes de travail regroupant 51% des assistants familiaux embauchés par le département se réunissent au cours de l'année 2021.

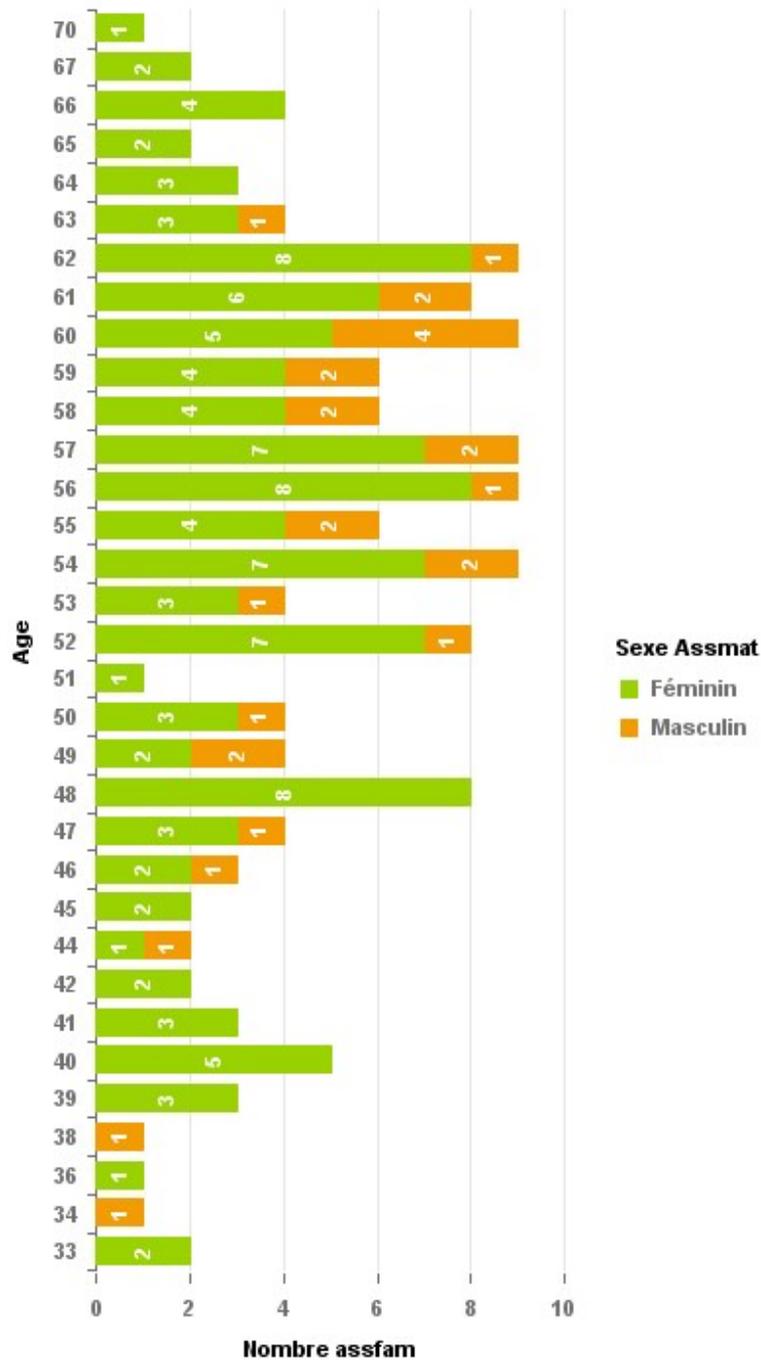
Le RRAF a reçu 37 assistants familiaux en entretiens individuels d'environ 1h15 afin de d'accompagner le professionnel dans sa pratique et définir son projet professionnel.

3 assistants familiaux ont fait le choix de se spécialiser dans l'accueil d'urgence.



# Pyramide des âges des assistants familiaux recrutés par le Conseil Départemental au 31/12/2021

Pyramide des âges



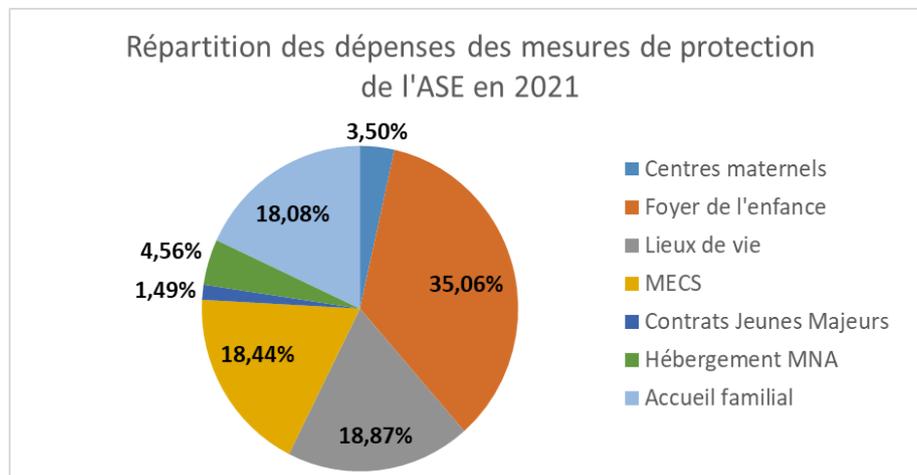
#### iv. Le budget de la Direction Enfance Famille Jeunesse

En 2021, le réalisé des dépenses de la DEFJ est de 15 627 246,64€ :

- PMI : 423 464,31 € (2,71%)
- ASE : 15 203 782,33 € (97,29%)

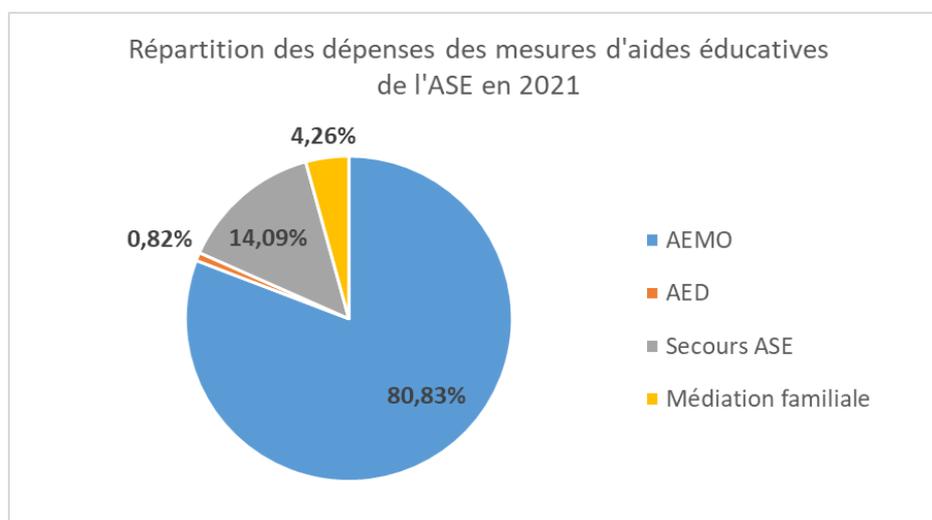
##### Budget de l'ASE 2021

- Mesures de protection (7 035 230,28 €)
  - Centres maternels : 245 947,34 €
  - Foyer de l'enfance : 2 466 222,57 €
  - Lieux de vie : 1 327 451,95 €
  - MECS : 1 297 616,60 €
  - Contrats Jeunes Majeurs : 105 029,86 €
  - Hébergement MNA : 320 742,86 €
  - Accueil familial : 1 272 219,10 €



- Mesures d'aide éducative (1 386 093,49 €)

- AEMO : 1 120 331,02 €
- AED : 11 400,58 €
- Secours ASE : 195 361,89 €
- Médiation familiale : 59 000 €



**Evolution du budget DEFJ entre 2020 et 2021**

	2020		2021		Evolution 2020-2021
ASE	15 110 580,47 €	96,56%	15 203 782,33 €	97,29%	↑ 0,62%
PMI	538 847,38 €	3,44%	423 464,31 €	2,71%	↓ -21,41%
<b>TOTAL</b>	<b>15 649 427,85 €</b>		<b>15 627 246,64 €</b>		<b>↓ -0,14%</b>

**Evolution des dépenses des mesures de protection ASE entre 2020 et 2021**

	2020		2021		Evolution 2020-2021
Centres maternels	110 181,04 €	1,60%	245 947,34 €	3,50%	↑ 123,22%
Foyer de l'enfance	2 464 406,27 €	35,88%	2 466 222,57 €	35,06%	↑ 0,07%
Lieux de vie	1 040 257,62 €	15,14%	1 327 451,95 €	18,87%	↑ 27,61%
MECS	1 370 111,89 €	19,95%	1 297 616,60 €	18,44%	↓ -5,29%
Contrats Jeunes Majeurs	135 507,43 €	1,97%	105 029,86 €	1,49%	↓ -22,49%
Hébergement MNA	338 442,38 €	4,93%	320 742,86 €	4,56%	↓ -5,23%
Accueil familial	1 410 390,26 €	20,53%	1 272 219,10 €	18,08%	↓ -9,80%
<b>TOTAL</b>	<b>6 869 296,89 €</b>		<b>7 035 230,28 €</b>		<b>↑ 2,42%</b>

**Evolution des dépenses des mesures d'aides éducatives entre 2020 et 2021**

	2020		2021		Evolution 2020-2021
AEMO	1 054 344,91 €	81,56%	1 120 331,02 €	80,83%	↑ 6,26%
AED	13 343,42 €	1,03%	11 400,58 €	0,82%	↓ -14,56%
Secours ASE	167 508,62 €	12,96%	195 361,89 €	14,09%	↑ 16,63%
Médiation familiale	57 500,00 €	4,45%	59 000,00 €	4,26%	↑ 2,61%
<b>TOTAL</b>	<b>1 292 696,95 €</b>		<b>1 386 093,49 €</b>		<b>↑ 7,22%</b>

#### 4. La CAF et la MSA

##### Données CAF 2020 et 2021

###### ALLOCATAIRES CAF

	2020	2021	Evolution entre 2020 et 2021
Nombre d'allocataires	19 716	19 345	↓ -1,88%
Personnes couvertes	42 077	41 225	↓ -2,02%
Part de la population creusoise couverte	35,50%	35,10%	↓ -1,13%
Part d'allocataires dont les prestations représentent plus de 50% de leurs ressources	29,60%	29,00%	↓ -2,03%

###### FAMILLES ALLOCATAIRES

	% des familles allocataires en 2020	% des familles allocataires en 2021	Evolution entre 2020 et 2021
Personnes isolées	51,40%	52,00%	↑ 1,17%
Couples sans enfant	7,20%	7,00%	↓ -2,78%
Couples avec enfants	28,30%	28,00%	↓ -1,06%
Familles monoparentales	13,10%	13,00%	↓ -0,76%

###### PROFIL DES FAMILLES

	2020	2021	Evolution entre 2020 et 2021	part de la population < 18 ans en 2020	part de la population < 18 ans en 2021
0-2 ans	2 029	2 076	↑ 2,32%	9,68%	9,91%
3-11 ans	7 275	7 090	↓ -2,54%	34,71%	33,83%
Total 0-11 ans	9 304	9 166	↓ -1,48%	44,39%	43,74%

###### PRESTATIONS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT VERSEES EN 2020 ET 2021

	Nombre de bénéficiaires 2020	%	Nombre de bénéficiaires 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Prime naissance / adoption (prime versée une fois)	630	17,95%	610	17,38%	↓ -3,17%
Allocation de base	1 748	49,81%	1793	51,10%	↑ 2,57%
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	196	5,59%	220	6,27%	↑ 12,24%
Complément libre choix d'activité	1	0,03%	1	0,03%	→ 0,00%
Complément mode de garde	934	26,62%	939	26,76%	↑ 0,54%
	<b>3 509</b>		<b>3563</b>		<b>↑ 1,54%</b>

	Montant 2020	%	Montant 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Prime naissance / adoption (prime versée une fois)	613 108 €	5,38%	828 113 €	6,90%	↑ 35,07%
Allocation de base	3 647 409 €	31,98%	3 593 540 €	29,96%	↓ -1,48%
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	724 970 €	6,36%	747 946 €	6,24%	↑ 3,17%
Complément libre choix d'activité	7 447 €	0,07%	3 756 €	0,03%	↓ -49,56%
Complément mode de garde	6 413 084 €	56,23%	6 821 096 €	56,87%	↑ 6,36%
	<b>11 406 018 €</b>		<b>11 994 451 €</b>		<b>↑ 5,16%</b>

	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2020	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2021	Evolution entre 2020 et 2021
Prime naissance / adoption (prime versée une fois)	973,19 €	1 358 €	↑ 39,50%
Allocation de base	173,88 €	167 €	↓ -3,95%
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	308,24 €	283 €	↓ -8,09%
Complément libre choix d'activité	620,58 €	313 €	↓ -49,56%
Complément mode de garde	572,19 €	605 €	↑ 5,80%
	<b>270,88 €</b>	<b>281 €</b>	↑ <b>3,57%</b>

### PRESTATIONS LOGEMENTS VERSEES EN 2020 ET 2021

	Nombre de bénéficiaires 2020	%	Nombre de bénéficiaires 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Allocation de logement familiale	1 612	18,83%	1407	16,43%	↓ -12,72%
Allocation de logement sociale	3 512	41,02%	3230	37,73%	↓ -8,03%
Aide personnalisée au logement	3 437	40,15%	3238	37,82%	↓ -5,79%
	<b>8 561</b>		<b>7875</b>		↓ <b>-8,01%</b>

	Montant 2020	%	Montant 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Allocation de logement familiale	5 229 713 €	25,14%	4 624 102 €	22,23%	↓ -11,58%
Allocation de logement sociale	7 529 546 €	36,19%	6 879 523 €	33,07%	↓ -8,63%
Aide personnalisée au logement	8 045 374 €	38,67%	7 537 598 €	36,23%	↓ -6,31%
	<b>20 804 633 €</b>		<b>19 041 223 €</b>		↓ <b>-8,48%</b>

	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2020	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2021	Evolution entre 2020 et 2021
Allocation de logement familiale	270,35 €	273,87 €	↑ 1,30%
Allocation de logement sociale	178,66 €	177,49 €	↓ -0,66%
Aide personnalisée au logement	195,07 €	193,99 €	↓ -0,55%
	<b>202,51 €</b>	<b>201,49 €</b>	↓ <b>-0,50%</b>

### PRESTATIONS D'ENTRETIEN VERSEES EN 2020 ET 2021

	Nombre de bénéficiaires 2020	%	Nombre de bénéficiaires 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Allocations familiales	5 281	44,59%	5 289	44,66%	↑ 0,15%
Complément familial	954	8,05%	924	7,80%	↓ -3,14%
Allocations de soutien familial	987	8,33%	977	8,25%	↓ -1,01%
Allocations de rentrée scolaire	4 100	34,62%	4 116	34,75%	↑ 0,39%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	516	4,36%	571	4,82%	↑ 10,66%
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	6	0,05%	6	0,05%	→ 0,00%
Complément AJPP			1	0,01%	
	<b>11 844</b>		<b>11 884</b>		↑ <b>0,34%</b>



	Montant 2020	%	Montant 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Allocations familiales	13 620 879 €	59,84%	13 495 673 €	61,06%	↓ -0,92%
Complément familial	2 553 270 €	11,22%	2 509 463 €	11,35%	↓ -1,72%
Allocations de soutien familial	2 101 580 €	9,23%	2 088 134 €	9,45%	↓ -0,64%
Allocations de rentrée scolaire	3 306 356 €	14,53%	2 639 709 €	11,94%	↓ -20,16%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 139 688 €	5,01%	1 306 770 €	5,91%	↑ 14,66%
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	40 327 €	0,18%	61 989 €	0,28%	↑ 53,72%
Complément AJPP	450 €	0,00%	677 €	0,00%	↑ 50,44%
	<b>22 762 550 €</b>		<b>22 102 415 €</b>		↓ <b>-2,90%</b>

	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2020	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2021	Evolution entre 2020 et 2021
Allocations familiales	214,94 €	212,64 €	↓ -1,07%
Complément familial	223,03 €	226,32 €	↑ 1,48%
Allocations de soutien familial	177,44 €	178,11 €	↑ 0,38%
Allocations de rentrée scolaire	67,20 €	53,44 €	↓ -20,47%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	184,06 €	190,71 €	↑ 3,62%
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	560,10 €	860,96 €	↑ 53,72%
Complément AJPP		56,42 €	
	<b>160,16 €</b>	<b>154,99 €</b>	↓ <b>-3,23%</b>

## PRESTATIONS SOLIDARITE VERSEES EN 2020 ET 2021

	Nombre de bénéficiaires 2020	%	Nombre de bénéficiaires 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
RSA	2 581	19,92%	2 531	19,54%	↓ -1,94%
RSA jeunes	2	0,02%	2	0,02%	↔ 0,00%
Primes exceptionnelles					
Allocation adultes handicapés	3 175	24,51%	3 258	25,15%	↑ 2,61%
Prime d'activité	7 197	55,55%	7 220	55,73%	↑ 0,32%
	<b>12 955</b>		<b>13 011</b>		↑ <b>0,43%</b>

	Montant 2020	%	Montant 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
RSA	15 132 584 €	24,69%	15 137 217 €	24,70%	↑ 0,03%
RSA jeunes	8 047 €	0,01%	6 126 €	0,01%	↓ -23,87%
Primes exceptionnelles	2 835 964 €	4,63%	558 184 €	0,91%	↓ -80,32%
Allocation adultes handicapés	27 345 683 €	44,62%	28 142 175 €	45,92%	↑ 2,91%
Prime d'activité	15 965 411 €	26,05%	15 303 741 €	24,97%	↓ -4,14%
	<b>61 287 689 €</b>		<b>59 147 443 €</b>		↓ <b>-3,49%</b>

	Montant mensuel moyen par bénéficiaire	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2021	Evolution entre 2020 et 2021
RSA	488,59 €	498,39 €	↑ 2,01%
RSA jeunes	335,29 €	255,25 €	↓ -23,87%
Allocation adultes handicapés	717,73 €	719,82 €	↑ 0,29%
Prime d'activité	184,86 €	176,64 €	↓ -4,45%
	<b>394,23 €</b>	<b>378,83 €</b>	↓ <b>-3,91%</b>

**PRESTATIONS VERSEES EN 2020 ET 2021**

	Nombre de bénéficiaires 2020	%	Nombre de bénéficiaires 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Prestations d'accueil du jeune enfant	3 509	9,52%	3 563	9,66%	↑ 1,54%
Logement	8 561	23,22%	7 875	21,36%	↓ -8,01%
Prestations d'entretien	11 844	32,12%	11 884	32,23%	↑ 0,34%
Solidarité	12 955	35,14%	13 011	35,29%	↑ 0,43%
	<b>36 869</b>		<b>36 333</b>		↓ -1,45%

	Montant 2020	%	Montant 2021	%	Evolution entre 2020 et 2021
Prestations d'accueil du jeune enfant	11 406 018 €	9,81%	11 994 451 €	10,32%	↑ 5,16%
Logement	20 804 633 €	17,89%	19 041 223 €	16,38%	↓ -8,48%
Prestations d'entretien	22 762 550 €	19,58%	22 102 415 €	19,01%	↓ -2,90%
Solidarité	61 287 689 €	52,72%	59 147 443 €	50,87%	↓ -3,49%
	<b>116 260 890 €</b>		<b>112 285 532 €</b>		↓ -3,42%

	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2020	Montant mensuel moyen par bénéficiaire 2021	Evolution entre 2020 et 2021
Prestations d'accueil du jeune enfant	270,88 €	280,53 €	↑ 3,57%
Logement	202,51 €	201,49 €	↓ -0,50%
Prestations d'entretien	160,16 €	154,99 €	↓ -3,23%
Solidarité	394,23 €	378,83 €	↓ -3,91%
	<b>262,78 €</b>	<b>257,54 €</b>	↓ -1,99%

**LA PETITE ENFANCE**

	2020	2021	Evolution entre 2020 et 2021
Nombre de bénéficiaires PAJE	2928	3563	↑ 21,69%

	Nombre de structures 2020	Nombre de structures 2021	Evolution entre 2020 et 2021
<b>Accueil du jeune enfant</b>			
MAM	18	18	→ 0,00%
Assistants maternels	360	420	↑ 16,67%
EAJE	18	18	→ 0,00%
	<b>396</b>	<b>456</b>	↑ 15,15%

	Nombre de places 2020	Nombre de places 2021	Evolution entre 2020 et 2021
<b>Accueil du jeune enfant</b>			
MAM	160	160	→ 0,00%
EAJE	295	295	→ 0,00%
	<b>455</b>	<b>455</b>	→ 0,00%

**SOUTIEN A LA PARENTALITE**

	2020	2021	Evolution entre 2020 et 2021
Actions du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents	51	48	↓ -5,88%
Familles bénéficiaires d'un accompagnement à la scolarité	239	153	↓ -35,98%
Enfants accueillis dans les espaces rencontres (médiation familiale)	40	54	↑ 35,00%
Familles ayant bénéficié d'une médiation familiale	168	52	↓ -69,05%

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

	2020	2021	Evolution entre 2020 et 2021
interventions sociales auprès des familles	346	275	↓ -20,52%
travailleurs sociaux	2	2	→ 0,00%

### Rappel Données MSA 2020

La MSA compte 3245 allocataires en 2020, soit 2,68 % de la population creusoise.

Profil des familles		
Famille classique	992	85,37%
Famille monoparentale	170	14,63%
Total	1162	

Répartition des allocataires par canton			
	Allocataire MSA	Population totale	part d'allocataire MSA / population
Ahun	164	7 306	2,24%
Aubusson	272	9 396	2,89%
Auzances	280	7 900	3,54%
Bonnat	201	7 359	2,73%
Bourganeuf	217	6 507	3,33%
Boussac	187	6 302	2,97%
Dun le Palestel	193	7 828	2,47%
Evaux les Bains	269	6 284	4,28%
Felletin	205	6 785	3,02%
Gouzon	297	9 556	3,11%
Grand Bourg	208	19443	1,07%
Guéret	231	9 507	2,43%
Saint Vaury	182	7 074	2,57%
La Souterraine	172	9 762	1,76%
Sans canton connu	167		
	3245	121 009	2,68%

**2 942 212,94 € d'aides ont été versées sur l'année 2020.**

Répartition des aides		
	Nombre de bénéficiaires	Montant versé
Petite enfance	1040	1 047 627,33 €
Logement et cadre de vie	1354	423 479,14 €
Solidarité et insertion	2394	1 471 106,47 €
Total		2 942 212,94 €

Détail Aides petite enfance		
	Nombre de bénéficiaires	Montant versé
Allocations familiales	1040	1 047 627,33 €

Détails Aides logement et cadre de vie		
	Nombre de bénéficiaires	Montant versé
Aide au logement	1354	423 479,14 €

Détail des aides Solidarité et insertion		
	Nombre de bénéficiaires	Montant versé
Prime d'activité	1555	1 149 817,37 €
RSA	339	418 465,28 €
Allocation Adulte Handicapé	442	730 612,48 €
TOTAL	2336	2 298 895,13 €

1 action de prévention sur la parentalité a été réalisée sur les cantons de Guéret en 2020.

## 5. Le Handicap

### **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

#### **Rappel données 2020**

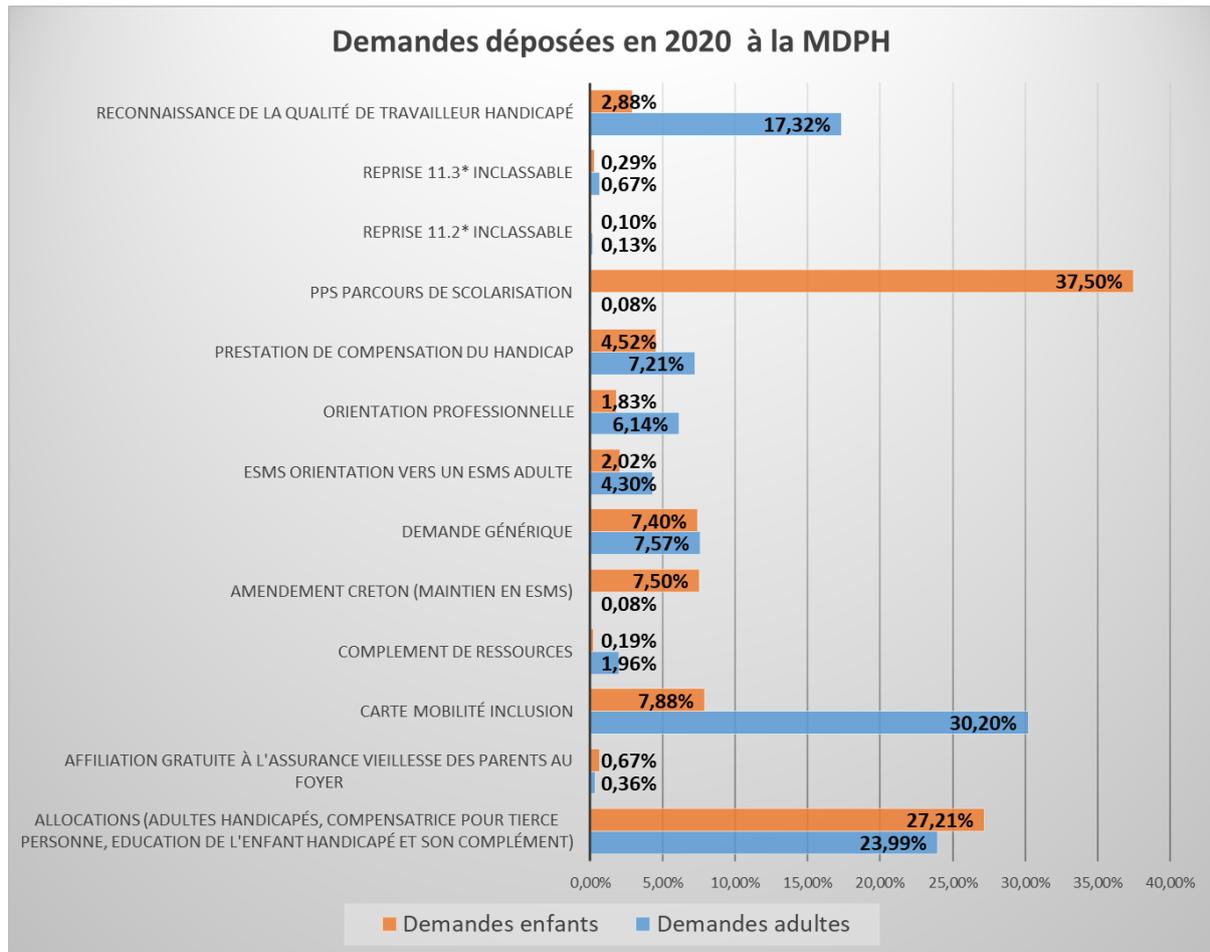
En 2020, 9 859 adultes de plus de 20 ans et 725 enfants (- de 20 ans) ont des droits ouverts MDPH soit 10 584 personnes (9% de la population creusoise).

2 742 dossiers ont été déposés pour étude de droits en 2020 :

- 82% pour des adultes
- 18% pour des enfants

Ces dossiers correspondent à 6 857 demandes.

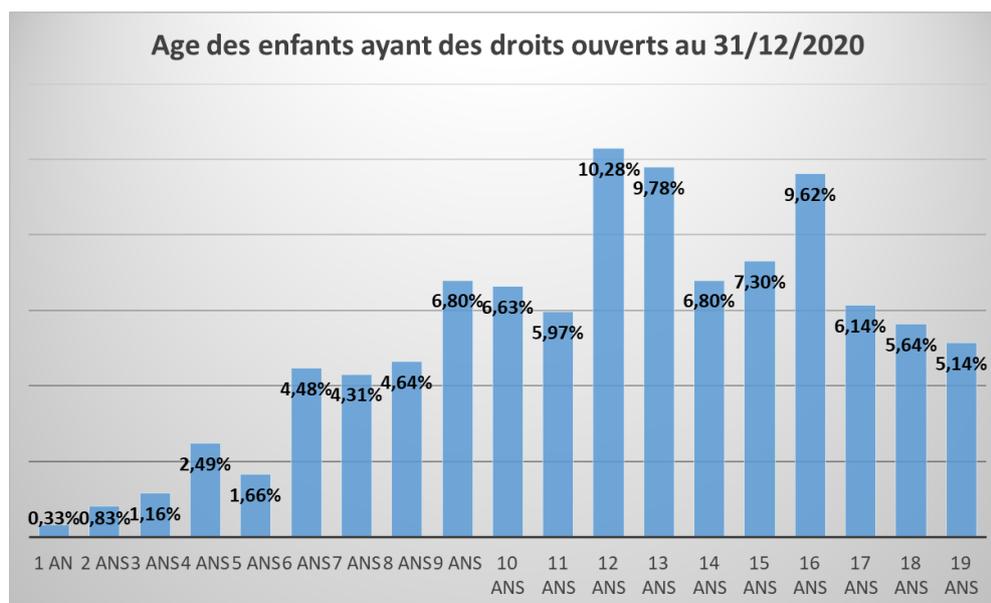
Le délai moyen d'instruction est de 4 mois.



87% des demandes enfants étudiées au cours de l'année 2020 ont eu un accord.

### Canton de résidence des enfants ayant eu un accord en 2020

Ahun	4,35%
Aubusson	5,64%
Auzances	5,83%
Bonnat	3,98%
Bourganeuf	5,37%
Boussac	5,00%
Dun-le-Palestel	5,92%
Évaux-les-Bains	3,61%
Felletin	3,61%
Gouzou	8,05%
Guéret (Guéret 1 + Guéret 2)	24,14%
La Souterraine	10,73%
Le Grand-Bourg	4,26%
Saint-Vaury	7,59%
Autre département	1,94%



## 6. La santé

### L'ARS en 2020 et 2021

#### 1- L'offre de soin en Creuse (données CPAM 2021)

	Global	Dont libéral
Nombre de généralistes	<b>165</b>	<b>74</b>
Nombre de pédiatres	<b>3</b>	<b>1 (mixte)</b>
Nombre de dentistes	<b>43</b>	<b>37</b>
Nombre de psychiatres	<b>18</b>	<b>6</b>
Nombre d'orthophonistes	<b>22</b>	<b>13 (exclusif ou mixte)</b>
Nombre de psychologues	<b>130</b>	<b>18 (exclusif ou mixte)</b>

Chiffres clés concernant les enfants de – 16 ans en Creuse :

- 10169 enfants suivis par un généraliste
- 32297 consultations de généralistes concernant des enfants
- 1976 enfants suivis par un pédiatre
- 5218 consultations chez un pédiatre
- 5174 enfants ayant fait l'objet d'un suivi chez un spécialiste (hors pédiatre)

#### 2- Les actions de prévention

Thèmes des actions de prévention	2020	2021	Evolution 2020-2021
Parentalité	2	24	↑ 1100,00%
Jeunes	7	17	↑ 142,86%

Thèmes des actions de prévention	Nombre de personnes touchées par les actions 2020	Nombre de personnes touchées par	Evolution 2020-2021
Parentalité	15	296	↑ 1873,33%
Jeunes	750	786	↑ 4,80%

Thématiques Parentalité	Nombre d'actions 2021
Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité	1
Nutrition ( Programme Petit Cabas et autres actions)	9
Compétences psycho sociales (Voyage des Toi Moi Nous)	4
Sensibilisation écrans / réseaux sociaux / harcèlement / cyber harcèlement	2
Sensibilisation hygiène bucco dentaire	3
Autres actions organisées notamment en lien avec les Centres Sociaux du Département ( cafés discut, cafés des parents, forum des familles, soirées parents / ado...)	5

Thématiques pour les jeunes	Nombre d'actions 2021
Estime de soi ( Programme Like You) déployé dans les collèges, Lycées et Antennes de la Mission Locale	5
Les addictions	
Santé Mentale ( à partir de l'enquête nationale Coviprev, Ateliers autour des Compétences psycho sociales, "Moi dans le groupe" ...)	6
Dépistage des cancers / Vaccination HPV	2
Vie sexuelle et affective	3
Participation au Forum SNU : ateliers santé autour des addictions, santé mentale, nutrition, vie sexuelle et affective...	1

### 3- Les dispositifs pour les jeunes

Nombre 2020	Nombre 2021	Evolution 2020-2021	Personnes touchées par les dispositifs 2020	Personnes touchées par les dispositifs	Evolution 2020-2021
7	17	↑ 142,86%	800	786	↓ -1,75%

Thématique	Nombre d'actions 2021
Estime de soi ( Programme Like You) déployé dans les collèges, Lycées et Antennes de la Mission Locale	5
Santé Mentale ( à partir de l'enquête nationale Coviprev, Ateliers autour des Compétences psycho sociales, "Moi dans le groupe" ...)	6
Dépistage des cancers / Vaccination HPV	2
Vie sexuelle et affective	3
Participation au Forum SNU : ateliers santé autour des addictions, santé mentale, nutrition, vie sexuelle et affective...	1

**Le Centre Hospitalier de Saint-Vaury pour la pédopsychiatrie****Rappel des données 2020**

Il y a eu 9743 consultations de pédopsychiatrie en 2020 pour 956 enfants (moyenne de 10 consultations par enfants)

**Age des enfants ayant eu 1 consultation en pédopsychiatrie en 2020**

	Total	%
Moins 1 an	6	0,63%
1 an	12	1,26%
2 ans	8	0,84%
3 ans	13	1,36%
4 ans	30	3,14%
5 ans	42	4,39%
6 ans	47	4,92%
7 ans	53	5,54%
8 ans	69	7,22%
9 ans	68	7,11%
10 ans	60	6,28%
11 ans	67	7,01%
12 ans	66	6,90%
13 ans	64	6,69%
14 ans	81	8,47%
15 ans	79	8,26%
16 ans	76	7,95%
17 ans	64	6,69%
18 ans	51	5,33%
<b>TOTAL</b>	<b>956</b>	

Il y a eu 66 hospitalisations à temps partiel de jour en pédopsychiatrie en 2021 pour 66 enfants. La durée moyenne d'hospitalisation est de 287 jours.

**Age des enfants ayant eu 1 hospitalisation en pédopsychiatrie en 2020**

	total	%
Moins 1 an	5	7,58%
1 an	1	1,52%
2 ans	1	1,52%
3 ans	4	6,06%
4 ans	7	10,61%
5 ans	9	13,64%
6 ans	13	19,70%
7 ans	13	19,70%
8 ans	9	13,64%
9 ans	4	6,06%
10 ans	0	0,00%
11 ans	0	0,00%
12 ans	0	0,00%
13 ans	0	0,00%
14 ans	0	0,00%
15 ans	0	0,00%
16 ans	0	0,00%
17 ans	0	0,00%
18 ans	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	

## 7. Les associations en lien avec la protection de l'enfance

### Les PEP 23 (Les Pupilles de l'Enseignements Public de la Creuse)

Le Centre d'Action Médico-Sociale de la Creuse

#### Nombre d'enfants accueillis

2020	2021	Evolution
106	106	→ 0,00%

	2020	2021	Evolution
Enfants avec un dossier MDPH	17%	22%	↑ 29,41%
Enfants bénéficiant d'une mesure AEMO	8%	4,70%	↓ -41,25%
Enfants bénéficiant d'une mesure de placement ASE	6%	11%	↑ 83,33%

#### Nombre de dépistages et de diagnostics de troubles réalisés

2020	2021	Evolution
21	19	↓ -9,52%

#### Prise en charge CAMSP

	2020	2021	Evolution
Suivi prévention	0	24,50%	
Suivi surveillance	22,00%	0	↓ -100,00%
Suivi thérapeutique	78,00%	75,50%	↓ -3,21%
TOTAL	76	78	↑ 2,63%

#### Séances de groupe

2020	2021	Evolution
209	202	↓ -3,35%

#### Nombre moyen d'enfants par séance

2020	2021	Moyenne
6	3	4,5

#### Nombre d'actions d'accompagnement et de soutien aux familles réalisées

2020	2021	Evolution
324	269	↓ -16,98%

### Profil des enfants accueillis au CAMSP

	2020	2021
Déficience intellectuelle et cognitive	39,53%	35,71%
Déficience ou trouble du langage et de la parole	6,98%	21,43%
Déficience du psychisme	18,60%	9,52%
Déficience motrice	18,60%	16,67%
Déficience visuelle	6,98%	0,00%
Bébé vulnérable à risque	6,98%	0,00%
Déficience non précisé	2,33%	0,00%
Autre	0,00%	16,67%

### Profil des enfants accueilli au CAMSP en 2021



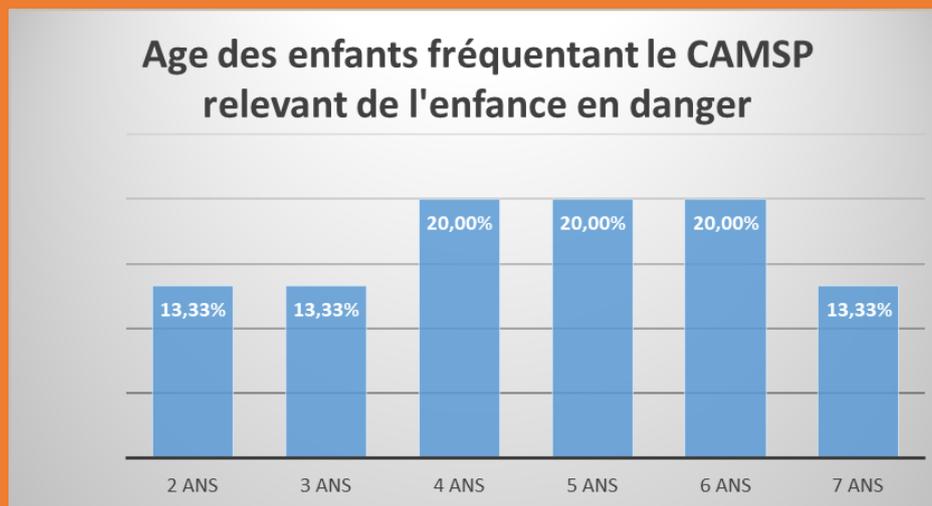
### Age et sexe des enfants présents au CAMSP au 31/12

	2020	2021	Moyenne
Age			
- 12 mois	1,25%	1,33%	1,29%
12 - 23 mois	15,00%	16,00%	15,50%
24 - 35 mois	12,50%	20,00%	16,25%
36 - 47 mois	21,25%	12,00%	16,63%
48 - 59 mois	26,25%	22,67%	24,46%
60 - 71 mois	20,00%	21,33%	20,67%
72 mois et +	3,75%	6,67%	5,21%
Sexe			
Féminin	41,25%	42,67%	41,96%
Masculin	58,75%	57,33%	58,04%

## L'ENFANCE EN DANGER ET LE CAMSP

15 enfants concernés en 2021

### Profil des enfants



- 60% des enfants sont de sexe féminin
- 40% des enfants sont de sexe masculin
- 53% ont des droits ouverts à la MDPH

### Cantons d'habitation

Canton d'Ahun	20,00%
Canton d'Auzances	6,67%
Canton de Dun le Palestel	6,67%
Canton de Felletin	6,67%
Canton de Grand-Bourg	13,33%
Cantons de Guéret 1 et 2	33,33%
Canton de Saint-Vaury	6,67%
Canton de La Souterraine	6,67%

### Proximité des services et modes de garde

Moins de 15 mn	20,00%
entre 15 et 30 mn	26,67%
plus de 30 mn	53,33%

### Facilité d'accès aux services et modes de garde

- 53,3% des enfants concernés ont un accès facile en voiture
- 46,67% ont un accès difficile en raison d'un éloignement trop important de leur domicile à ces services.



## Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique

### Nombre d'enfants accueillis

	2020	Répartition 2020	2021	Répartition 2021	Evolution
Guéret	305	52,59%	302	58,53%	↓ -0,98%
La Souterraine	131	22,59%	103	19,96%	↓ -21,37%
Aubusson	144	24,83%	111	21,51%	↓ -22,92%
<b>TOTAL</b>	<b>580</b>		<b>516</b>		↓ -11,03%

### Répartition des inscriptions par site

	2020	Répartition 2020	2021	Répartition 2021	Evolution
Guéret	103	59,20%	108	67,08%	↑ 4,85%
La Souterraine	33	18,97%	33	20,50%	→ 0,00%
Aubusson	38	21,84%	20	12,42%	↓ -47,37%
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>		<b>161</b>		↓ -7,47%

	2020	2021	Evolution
Enfants ayant bénéficié d'un bilan diagnostic	46,55%	52,52%	↑ 12,82%
Enfants ayant bénéficié d'un traitement	62,00%	63,76%	↑ 2,84%

	2020	2021	Evolution
Enfants avec un dossier MDPH	10,34%	8,52%	↓ -17,60%
Enfants bénéficiant d'une mesure de placement ASE	6,00%	4,46%	↓ -25,67%

	2020	2021	Evolution
	6017	5980	↓ -0,61%
10,3 séances par enfant accueilli		11,5 séances par enfant accueilli	En moyenne : 10,9 séances par enfant accueilli

### Actes réalisés

	2020	Répartition 2020	2021	Répartition 2021	Evolution
Guéret	3485	52,59%	3590	58,53%	↑ 3,01%
La Souterraine	1672	22,59%	1610	19,96%	↓ -3,71%
Aubusson	1355	24,83%	1265	21,51%	↓ -6,64%
<b>TOTAL</b>	<b>6512</b>		<b>6465</b>		↓ -0,72%

**Synthèses réalisées pour déterminer les actes à réaliser**

2020	2021	Evolution
1016	503 ↓	-50,49%

**Actions d'accompagnement et de soutien aux familles réalisées**

2020	2021	Evolution
1016	503 ↓	-50,49%

**Détail des prises en charge individuelles**

	2020	2021	Evolution
psychologique	63,32%	74,16%	↑ 17,11%
psychomotricité	20,70%	3,45%	↓ -83,34%
orthophonique	13,05%	15,26%	↑ 16,88%
pédopsychiatrique	2,93%	7,14%	↑ 143,94%
<b>TOTAL</b>	<b>3348</b>	<b>2871</b>	<b>↓ -14,25%</b>

**Détail des prises en charge de groupe**

	2020	2021	Evolution
Conte	37,70%	17,98%	↓ -52,31%
Ecriture	13,11%	13,48%	↑ 2,82%
Logico-mathématiques	6,56%	8,65%	↑ 31,86%
Improvisation théâtrale	24,59%	17,75%	↓ -27,82%
Groupe sensoriel	4,92%	3,60%	↓ -26,83%
Corps et créations	8,20%	9,21%	↑ 12,32%
Passerelle	4,92%	12,92%	↑ 162,60%
"duo ortho"	0,00%	0,90%	
"RPP"	0,00%	8,65%	
"psycho"	0,00%	4,27%	
"lecture"	0,00%	2,02%	
"orientation langagière"	0,00%	0,56%	
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>890</b>	<b>↑ 1359,02%</b>

**Prises en charge à destination des parents et des parents-enfants**

	2020	Répartition 2020	2021	répartition 2021	Evolution
Thérapie familiale	89	52,59%	28	58,53%	↓ -68,54%
Guidance parentale	22	22,59%	15	19,96%	↓ -31,82%
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>		<b>43</b>		<b>↓ -61,26%</b>

**Nombre d'actes "d'accompagnement" auprès des partenaires extérieurs**

2020	2021	Evolution
1200	1200 →	0,00%

Les partenaires extérieurs sont :

- le milieu scolaire
- le milieu social
- les établissements médico-sociaux et sanitaires
- les centres hospitaliers et centres de référence
- les praticiens libéraux, ...

**Actes réalisés hors les murs par conventionnement (orthophonistes)**

2020	2021	Evolution
202	255 ↑	26,24%

**Age des enfants entrés au CMPP dans l'année**

	2020	2021	Moyenne
0 - 3 ans	1,95%	1,24%	1,60%
4 - 6 ans	27,92%	29,81%	28,87%
7 - 10 ans	47,40%	54,66%	51,03%
11 - 15 ans	22,08%	13,66%	17,87%
15 ans et +	0,65%	0,62%	0,64%
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>161</b>	<b>157,5</b>

**Scolarisation des enfants inscrits au CMPP**

	2020	2021	Moyenne
Ordinaire	95,40%	99,36%	97,38%
SEGPA	1,15%	0%	0,58%
ULIS	3,45%	0,64%	2,05%

**Nombre d'enfants sortis du CMPP dans l'année**

	2020	Répartition 2020	2021	Répartition 2021	Evolution
Sortie en raison de la fin du traitement	114	67,06%	103	78,03%	↓ -9,65%
Sortie en raison de la décision unilatérale de la famille	56	32,94%	29	21,97%	↓ -48,21%
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>		<b>132</b>		<b>↓ -22,35%</b>

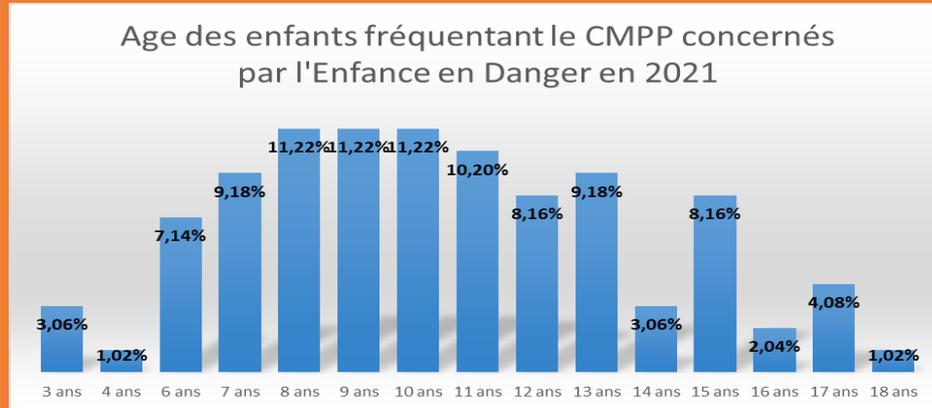
**Durée moyenne de la prise en charge des enfants sortis**

	2020	2021	Moyenne
- 1 an	34,71%	30,30%	32,51%
1 an	14,71%	15,15%	14,93%
2 ans	10,59%	17,42%	14,01%
3 à 5 ans	31,18%	28,03%	29,61%
6 ans et +	8,82%	9,09%	8,96%

## L'ENFANCE EN DANGER ET LE CMPP

99 enfants concernés en 2021

### Profil des enfants



- 46% des enfants sont de sexe féminin
- 54% des enfants sont de sexe masculin
- 22,45% ont des droits ouverts à la MDPH

### Cantons d'habitation

Canton d'Ahun	2,30%
Canton d'Aubusson	13,79%
Canton d'Auzances	2,30%
Canton de Bonnat	12,64%
Canton de Bourgueuf	6,90%
Canton de Boussac	5,75%
Canton de Dun le Palestel	1,15%
Canton d'Evau les Bains	1,15%
Canton de Felletin	8,05%
Canton de Gouzou	8,05%
Canton de Grand-Bourg	3,45%
Cantons de Guéret 1 et 2	18,39%
Canton de Saint-Vaury	10,34%
Canton de La Souterraine	5,75%

### Proximité des services et modes de garde

Moins de 15 mn	23,47%
entre 15 et 30 mn	35,71%
plus de 30 mn	40,82%

### Facilité d'accès aux services et modes de garde

- 54,1% des enfants concernés ont un accès facile en voiture et 3% à pied
- 38,8% ont un accès difficile en raison d'un éloignement trop important de leur domicile à ces services et 4 % car ils n'ont pas de véhicule.

## Typologie des interventions Enfance en danger

Thème des interventions	
Placement familial	29,59%
MECS	4,08%
AEMO	39,80%
AED	22,45%
Lieu de vie	2,04%
Placement à domicile	1,02%
CDEF	1,02%

## Violences intra-familiales

	Nombre d'enfants
Type de violence	
violences conjugales	29
Violences d'un parent à l'égard d'un enfant	17
violences au sein de la fratrie	4
Statut	
Victime	18
Témoin	30
Faits	
Suspicion	11
Avéré	24
Information non disponible	11

## Profil des familles

Famille monoparentale	42,86%
Famille classique	23,08%
Famille recomposée	34,07%

11% des enfants concernés étaient connus des services.

## Suivi médical des enfants

67,35% des enfants bénéficient d'un suivi médical adapté

32,65 % n'ont pas de suivi médical adapté

- 28,57 % sont sur liste d'attente pour en bénéficier
- 2% n'en bénéficient pas pour manque de structure
- 2% n'en bénéficient pas par volonté des parents

Les besoins de suivi concernent :

- 63% psychologue
- 16% pédopsychiatre
- 10,5 % orthophoniste
- 5,25% CRA
- 5,25% psychomotricien

La Maison des Adolescents**Public accueilli**

	2020	2021	Evolution
Adolescents	165	176	↑ 6,67%
Parents	83	117	↑ 40,96%
Professionnels	51	61	↑ 19,61%
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>354</b>	<b>↑ 18,39%</b>

**Age des personnes accueillies**

	2020	2021	Moyenne
<b>moins de 11 ans</b>	0,59%	0,47%	<b>0,53%</b>
<b>11 ans</b>	8,88%	7,11%	<b>7,99%</b>
<b>12 ans</b>	9,47%	11,37%	<b>10,42%</b>
<b>13 ans</b>	9,47%	10,43%	<b>9,95%</b>
<b>14 ans</b>	13,02%	14,69%	<b>13,85%</b>
<b>15 ans</b>	15,98%	16,11%	<b>16,05%</b>
<b>16 ans</b>	13,61%	13,27%	<b>13,44%</b>
<b>17 ans</b>	12,43%	10,90%	<b>11,66%</b>
<b>18 ans</b>	5,33%	7,58%	<b>6,45%</b>
<b>plus de 18 ans</b>	11,24%	7,58%	<b>9,41%</b>
<b>Age inconnu</b>	0	0,47%	<b>0,24%</b>

**Origine du premier contact**

	2020	2021	Moyenne
Parents / Familles	27,27%	23,22%	25,25%
Jeunes eux-mêmes	18,18%	9,95%	14,07%
Etablissements et services médicaux, médico-sociaux et sociaux judiciaires	25,45%	22,75%	24,10%
Etablissements scolaires	21,21%	29,38%	25,30%
Médecins traitants et professionnels libéraux	2,42%	5,69%	4,05%
Pairs, bouche à oreille	5,45%	9,00%	7,23%
	<b>Nombre de 1er contact 2020</b>	<b>Nombre de 1er contact 2021</b>	<b>Evolution</b>
	165	211	↑ 27,88%

**Motifs de la première visite**

	2020	2021	Moyenne
Vie familiale	18,79%	20,47%	19,63%
Vie scolaire et professionnelle	13,33%	22,05%	17,69%
Vie sociale et affective	9,09%	11,02%	10,06%
Santé somatique et psychique	58,79%	46,46%	52,62%
	<b>Nombre de 1ère visite 2020</b>	<b>Nombre de 1ère visite 2021</b>	<b>Evolution</b>
	165	127	↓ -23,03%

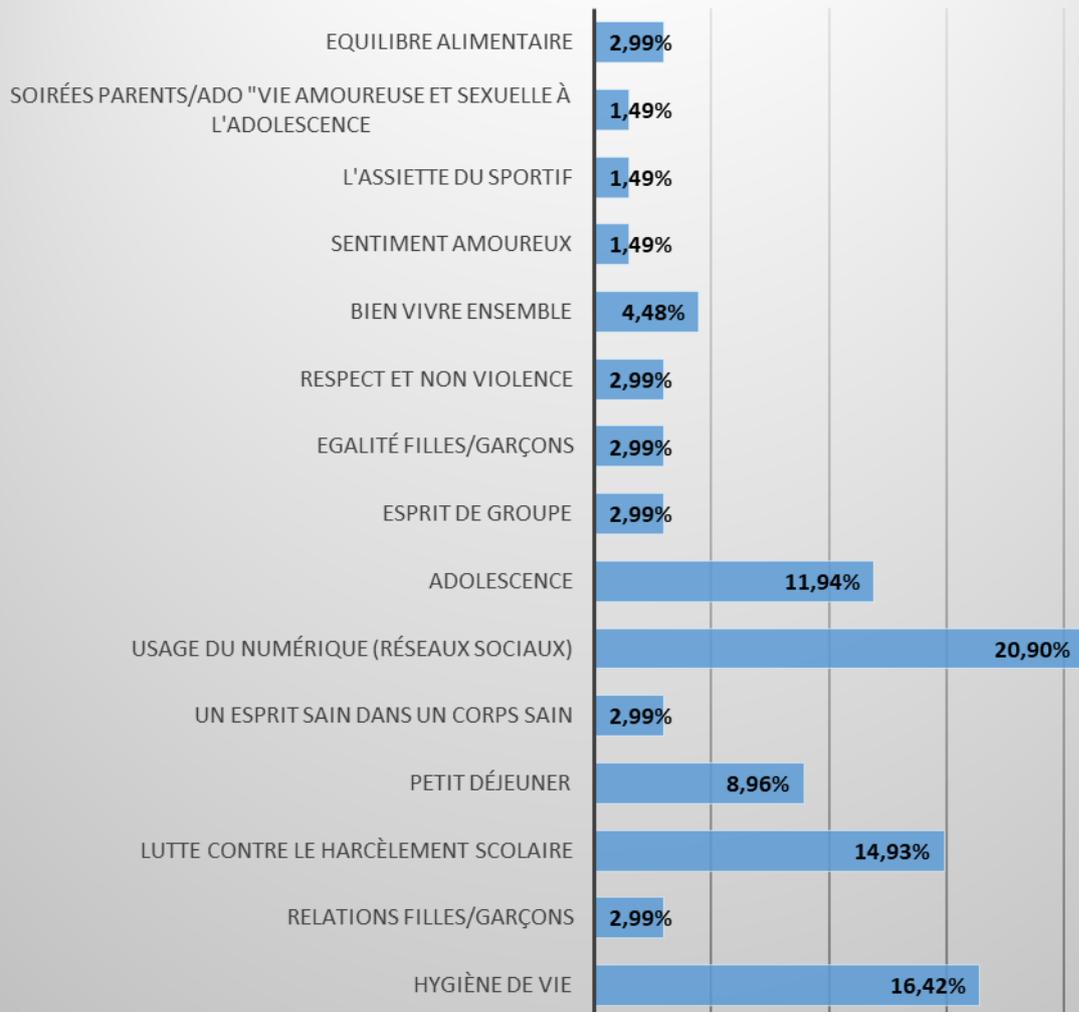
**Entretiens réalisés dans l'année**

2020	2021	Evolution
620	716	↑ 15,48%

### Actions de prévention

	2020	2021	Evolution
Nombre d'actions de prévention	61	67	↑ 9,84%
Nombre de personnes touchées par les actions de prévention	1156	1197	↑ 3,55%

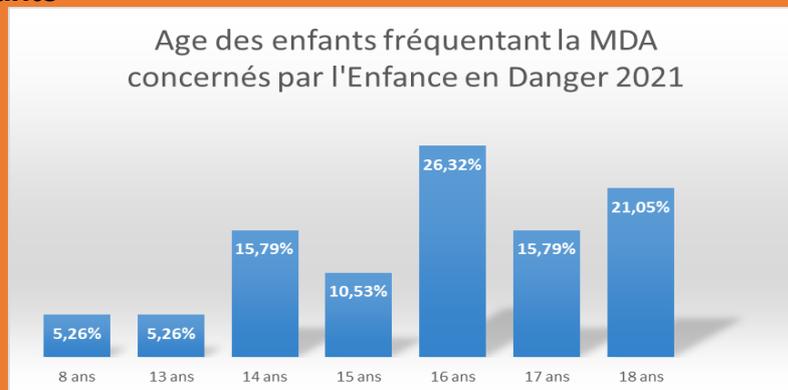
### Thème des actions de prévention en 2021



## L'ENFANCE EN DANGER ET LA MDA

19 enfants concernés en 2021

### Profil des enfants



- 68,42% des enfants sont de sexe féminin
- 31,58% des enfants sont de sexe masculin

### Cantons d'habitation

Canton d'Aubusson	20,00%
Canton de Felletin	10,00%
Cantons de Guéret 1 et 2	50,00%
Canton de Saint-Vaury	20,00%

### Proximité des services et modes de garde

Moins de 15 mn	76,47%
entre 15 et 30 mn	5,88%
plus de 30 mn	17,65%

### Facilité d'accès aux services et modes de garde

- 68,42% des enfants concernés ont un accès facile en voiture et 21,05% à pied
- 5,26% ont un accès difficile en raison d'un éloignement trop important de leur domicile à ces services et 5,26 % car ils n'ont pas de véhicule.

### Typologie des interventions Enfance en danger

Thème des interventions	Pourcentage
IP	18,75%
AED	6,25%
AEMO	25,00%
Placement familial	18,75%
CDEF	31,25%

**Violences intra-familiales**

	Nombre d'enfants
Type de violence	
violences conjugales	4
in parent à l'égard d'un enfant	7
violences au sein de la fratrie	
Statut	
Victime	5
Témoin	6
Faits	
Suspicion	1
Avééré	7
Information non disponible	1

**Profil des familles**

Famille monoparentale	50,00%
Famille classique	14,29%
Famille recomposée	35,71%

10,5% des enfants concernés étaient connus des services.

**Suivi médical des enfants**

- 81,81% des enfants bénéficient d'un suivi médical adapté
- 18,19 % n'ont pas de suivi médical adapté
  - 9,09 % sont sur liste d'attente pour en bénéficier
  - 9,09% n'en bénéficient pas pour manque de structure

Les besoins de suivi médical concernent la pédopsychiatrie.

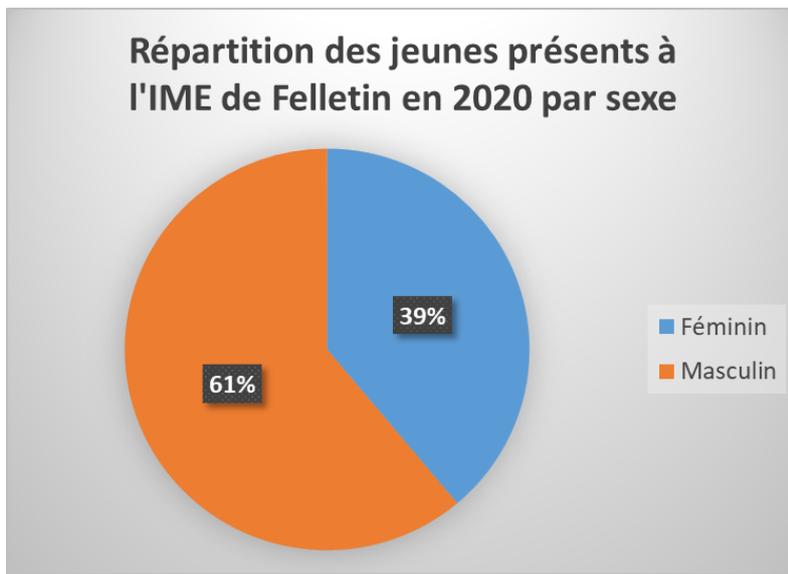
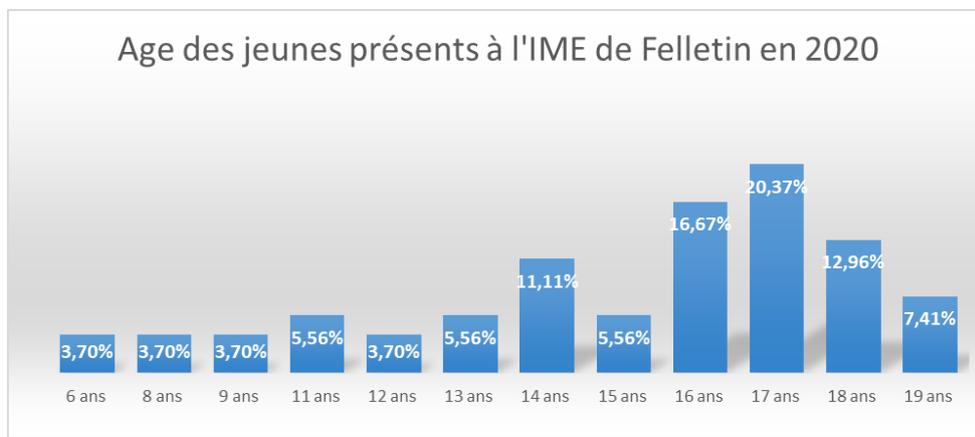
**Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)- Direction Territoriale du Limousin**

**Rappel des données 2020**

L'ALEFPA est une association qui gère des établissements, services et lieux d'accueil pour enfant et adulte en difficultés sociales ou en situation de handicap.

Institut Médico-Educatif de Felletin

D'une capacité de 60 places réparties entre 37 pensionnaires et 23 demi-pensionnaires, l'IME de Felletin a eu un taux d'occupation de 90% en 2020 avec la présence de 34 pensionnaires et 20 demi-pensionnaires. Aucune demande d'admission n'a pas été pourvue.



## Canton d'habitation des jeunes présents à l'IME

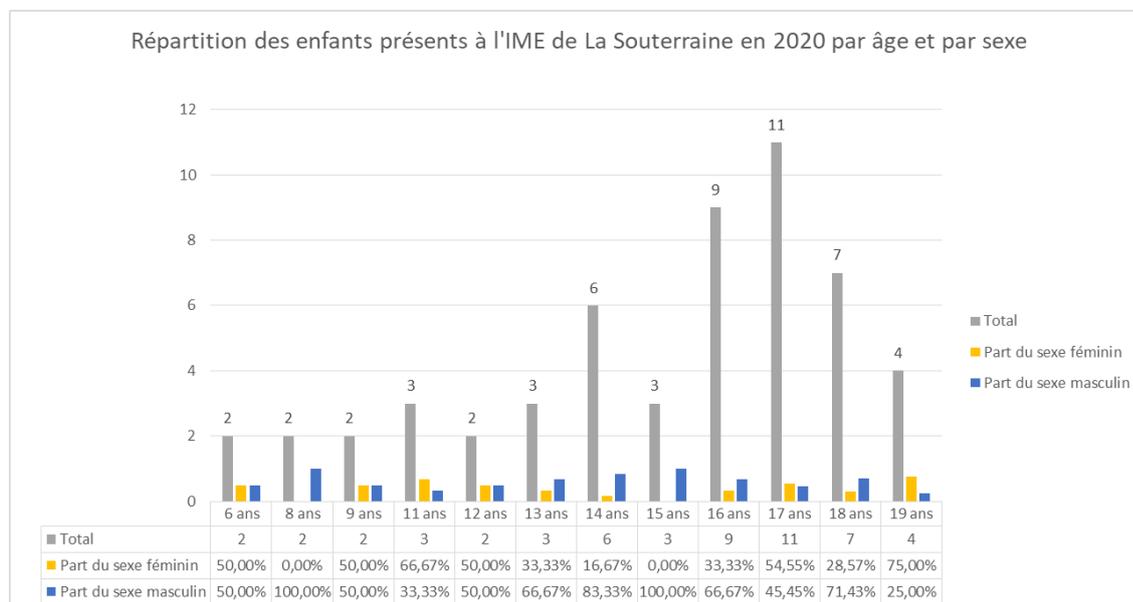
	Total	%
Canton Ahun	1	1,85%
Canton Aubusson	11	20,37%
Canton Auzances	6	11,11%
Canton Bonnat	1	1,85%
Canton Bourgneuf	2	3,70%
Canton Bussac	2	3,70%
Canton Dun le Palestel	0	0,00%
Canton Eaux les Bains	5	9,26%
Canton Felletin	5	9,26%
Canton Gouzou	0	0,00%
Canton Grand Bourg	2	3,70%
Cantons Guéret 1 et 2	0	0,00%
Canton Saint Vaury	0	0,00%
Canton la Souterraine	1	1,85%
Autre département	18	33,33%
Détail autre département	7 Haute Vienne 11 Corrèze	<b>54</b>

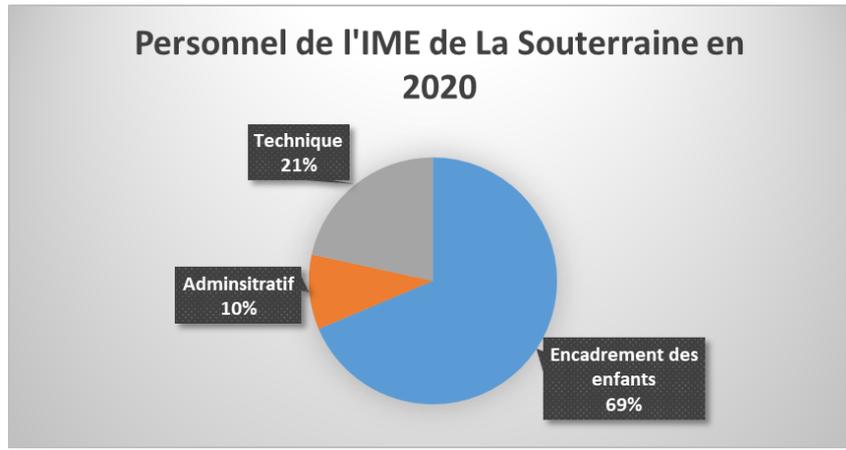
## Personnel présent à l'IME

	total	%
Encadrement des enfants	35	68,63%
Administratif	5	9,80%
Technique	11	21,57%
<b>Total</b>	<b>51</b>	

## Institut Médico-Educatif Denis Forestier L'Echange - La Souterraine

D'une capacité de 60 places réparties entre 37 pensionnaires et 23 demi-pensionnaires, l'IME de La Souterraine a eu un taux d'occupation de 90% en 2020 avec la présence de 34 pensionnaires et 20 demi-pensionnaires. Aucune demande d'admission n'a pas été pourvue.





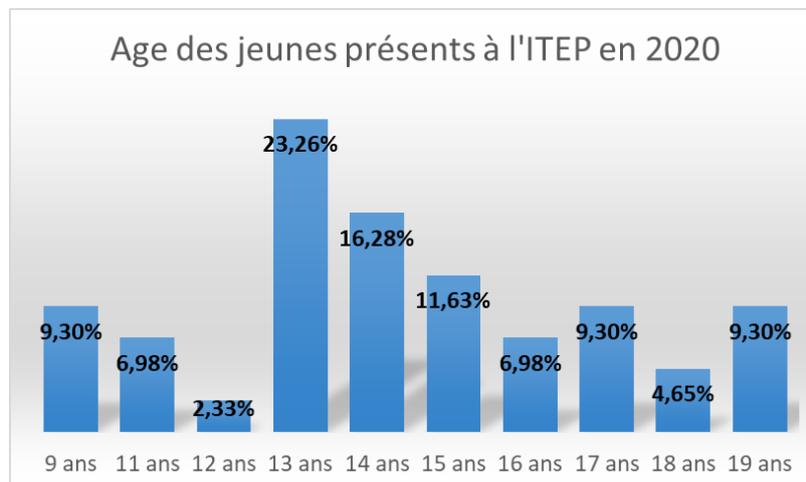
### Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Le Petit Prince - Evaux les Bains

Unique DITEP présent dans le département de la Creuse, il a une capacité de 43 places actuellement occupées par une population masculine répartie entre 20 places de pensionnaires, 19 places de demi-pensionnaires et 4 places ambulatoires de type SESSAD.

44 places ont été occupées sur l'année 2020

6 demandes (2 pensionnaires et 4 demi-pensionnaires) n'ont pas pu être pourvues.

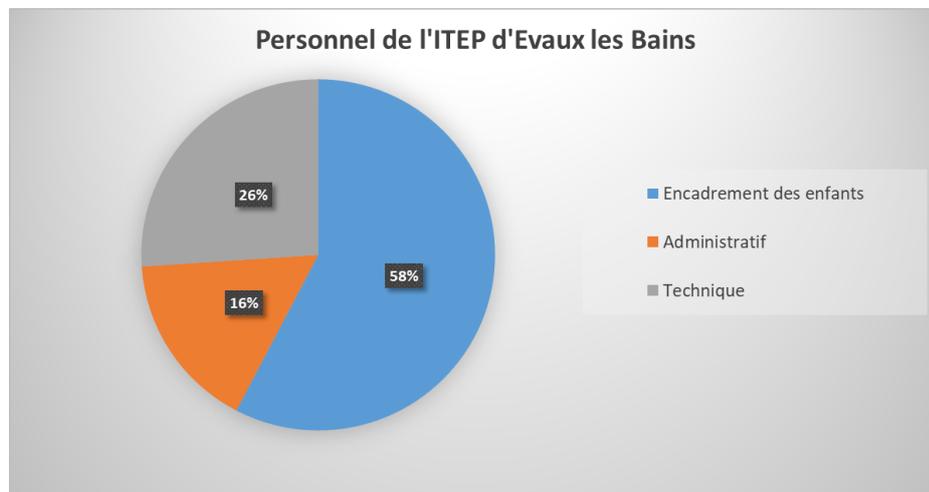
Le délai moyen d'attente pour avoir une place est de 10 mois.



### Canton d'habitation des jeunes présents à l'ITEP

Canton Ahun	0,00%
Canton Aubusson	18,18%
Canton Auzances	2,27%
Canton Bonnat	9,09%
Canton Bourgneuf	4,55%
Canton Boussac	0,00%
Canton Dun le Palestel	2,27%
Canton Evaux les Bains	6,82%
Canton Felletin	0,00%
Canton Gouzou	9,09%
Canton Grand Bourg	4,55%
Cantons Guéret 1 et 2	20,45%
Canton Saint Vaury	4,55%
Canton la Souterraine	9,09%
Autre département : Enfants ASE placés dans le département de la Creuse	9,09%

30,7 ETP travaillent à l'ITEP et 58% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.



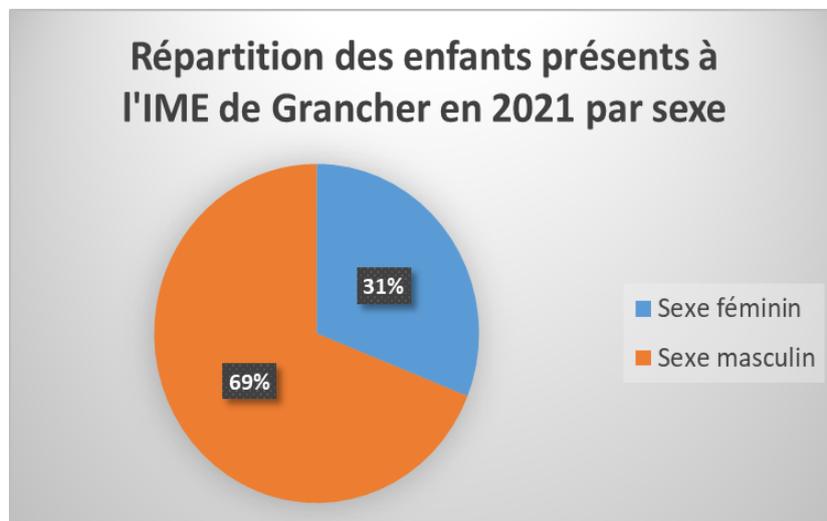
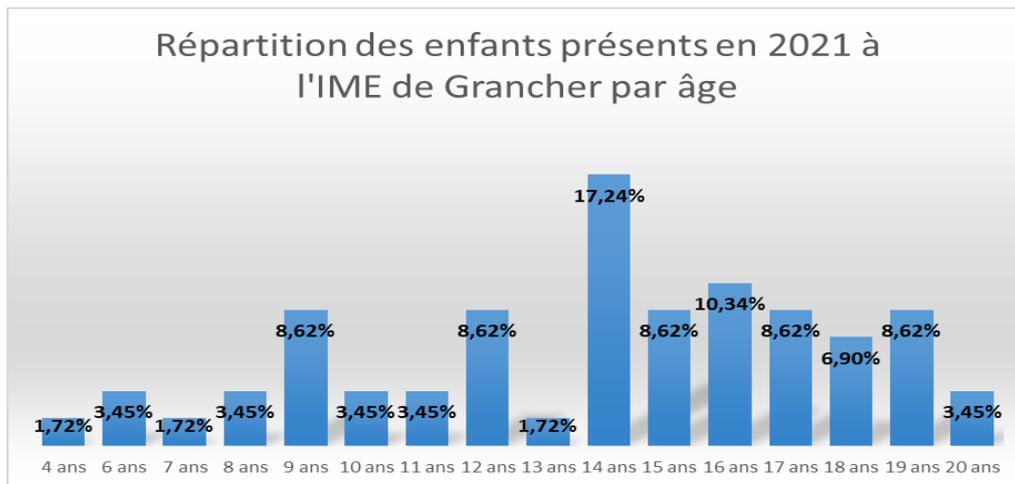
**Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Creuse (APAJH 23) – Pôle Enfance**

L'Institut Médico-Educatif de Grancher à Guéret

D'une capacité de 67 places réparties entre 48 pensionnaires et 19 demi-pensionnaires, l'IME de Grancher a eu un taux d'occupation de 86,5% en 2021.

6 demandes d'accueil de pensionnaires (soit 9% de la capacité de l'établissement) n'ont pas pu avoir de réponse positive en 2021.

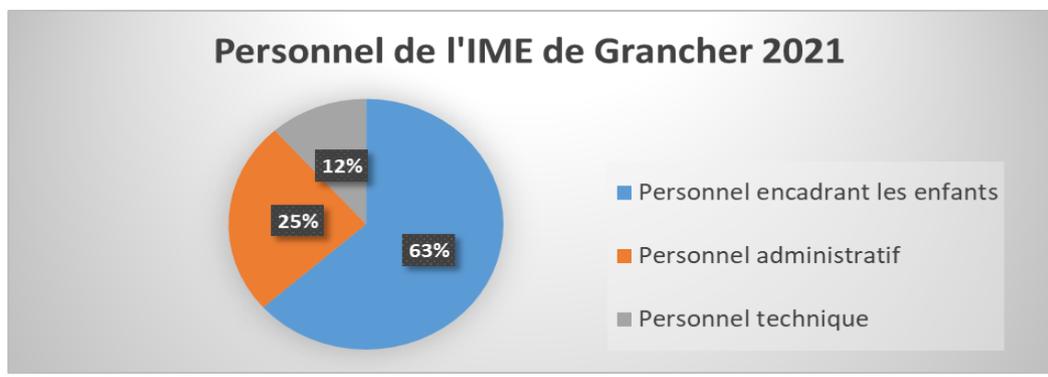
Le délai moyen d'attente pour avoir une place au sein de l'établissement est de 365 jours.



**Canton d'habitation des jeunes présents à l'IME**

Canton	%	Evolution 2020-2021
Canton d'Ahun	6,90%	↑ 1,77%
Canton d'Aubusson	1,72%	↓ -66,14%
Canton d'Auzances	3,45%	↑ 104,14%
Canton de Bonnat	3,45%	↓ -32,09%
Canton de Bourganeuf	12,07%	↑ 18,68%
Canton de Boussac	1,72%	↑ 1,78%
Canton de Dun le Palestel	3,45%	↑ 104,14%
Canton d'Evaux les Bains	5,17%	↑ 52,51%
Canton de Felletin	0,00%	→ 0,00%
Canton de Gouzou	8,62%	↑ 27,14%
Canton de Grand-Bourg	5,17%	↓ -23,75%
Cantons de Guéret 1 et 2	29,31%	↓ -3,93%
Canton de Saint-Vaury	5,17%	↑ 52,51%
Canton de La Souterraine	3,45%	↓ -59,27%
Autre département	10,34%	↑ 22,08%

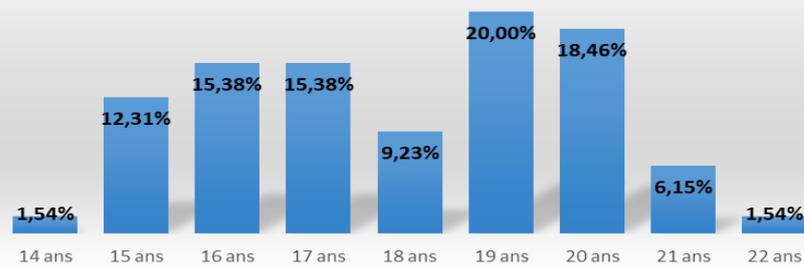
52 ETP travaillent à l'IME et 63 % des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.



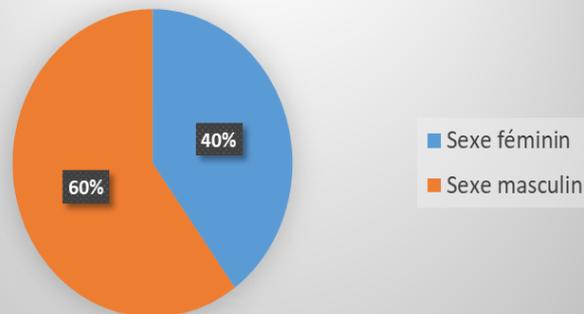
L'Institut Médico-Educatif de la Ribe au Grand Bourg

L'IME de la Ribe a une capacité de 50 places réparties entre 45 pensionnaires et 5 demi-pensionnaires. Il n'y a pas de délai d'attente pour avoir une place au sein de l'établissement. Toutes les demandes d'accueil ont pu être pourvues.

### Age des jeunes présents à l'IME de la Ribe en 2021



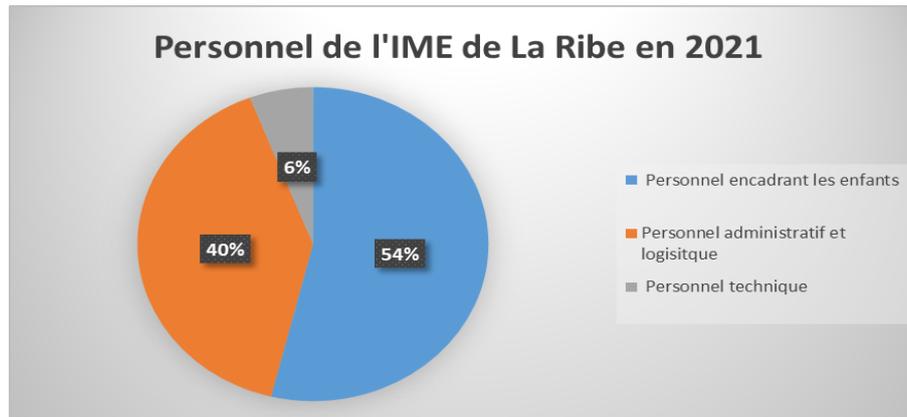
### Répartition des jeunes présents à l'IME de la Ribe en 2021 par sexe



### Canton d'habitation des jeunes présents à l'IME

	%	Evolution 2020-2021
Canton d'Ahun	3,08%	↓ -45,58%
Canton d'Aubusson	3,08%	↓ -45,58%
Canton d'Auzances	0,00%	→ 0,00%
Canton de Bonnat	1,54%	↓ -59,15%
Canton de Bourgneuf	9,23%	↑ 388,36%
Canton de Boussac	0,00%	↓ -100,00%
Canton de Dun le Palestel	4,62%	↓ -51,01%
Canton d'Evaux les Bains	3,08%	↓ -45,58%
Canton de Felletin	1,54%	↓ -18,52%
Canton de Gouzou	7,69%	↑ 103,98%
Canton de Grand-Bourg	4,62%	↑ 22,55%
Cantons de Guéret 1 et 2	35,38%	↑ 25,02%
Canton de Saint-Vaury	1,54%	↓ -59,15%
Canton de La Souterraine	9,23%	↑ 388,36%
Autre département	15,38%	↓ -25,88%

34,36 ETP travaillent à l'IME et 54% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.



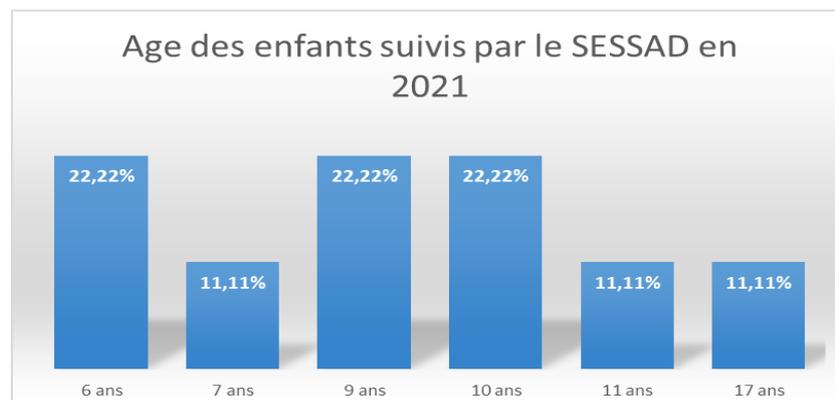
### SESSAD Déficiant Auditifs et Troubles spécifiques du Langages

Le SESSAD Déficiants Auditifs et Troubles Spécifiques du Langage APAJH23 est un service médico-social qui accompagne de par son agrément **13 enfants âgés de 0 à 20 ans, ayant une déficience auditive et des jeunes ayant des troubles spécifiques du langage écrit et oral** : dysphasie et dyslexie, domiciliés et scolarisés (ou non scolarisés) sur le département de la Creuse, ayant une notification de la MDPH de la Creuse. L'accompagnement est formalisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) selon les besoins et les attentes des familles (ou représentants légaux) et des jeunes accompagnés. Le PPA, en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), fait l'objet d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire : éducatrice spécialisée, enseignant, psychologue si besoin. Le service peut établir des conventions auprès de professionnels exerçant en libéral : orthophonistes principalement.

L'équipe pluridisciplinaire du service intervient sur tous les lieux de scolarisation et de socialisation de l'enfant y compris au domicile familial si besoin. L'enfant est donc accompagné soit à l'école, soit dans les locaux du service, soit au domicile.

En 2021, 20 demandes n'ont pas pu être pourvues (soit 154 % de la capacité du service). Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place est de 850 jours soit plus de 2 ans (hausse du délai moyen de 6,25%).

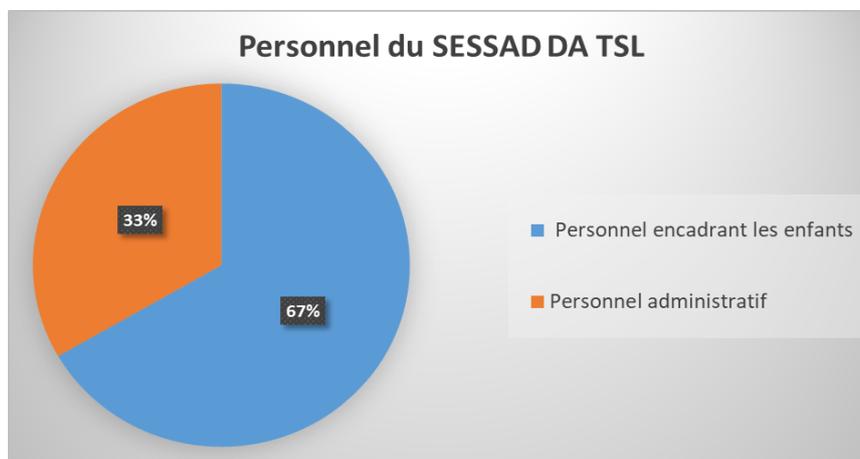
45% des enfants sont de sexe féminin et 55 % de sexe masculin.



### Canton d'habitation des jeunes

	%	Evolution 2020-2021
Canton d'Ahun	0,00%	→ 0,00%
Canton d'Aubusson	0,00%	→ 0,00%
Canton d'Auzances	11,11%	↓ -50,00%
Canton de Bonnat	0,00%	→ 0,00%
Canton de Bourgneuf	0,00%	↓ -100,00%
Canton de Boussac	0,00%	→ 0,00%
Canton de Dun le Palestel	0,00%	→ 0,00%
Canton d'Evaux les Bains	0,00%	→ 0,00%
Canton de Felletin	11,11%	↑
Canton de Gouzou	0,00%	→ 0,00%
Canton de Grand-Bourg	22,22%	→ 0,00%
Cantons de Guéret 1 et 2	55,56%	↑ 66,70%
Canton de Saint-Vaury	0,00%	→ 0,00%
Canton de La Souterraine	0,00%	→ 0,00%

3 ETP travaillent au SESSAD et 66,67 % des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.

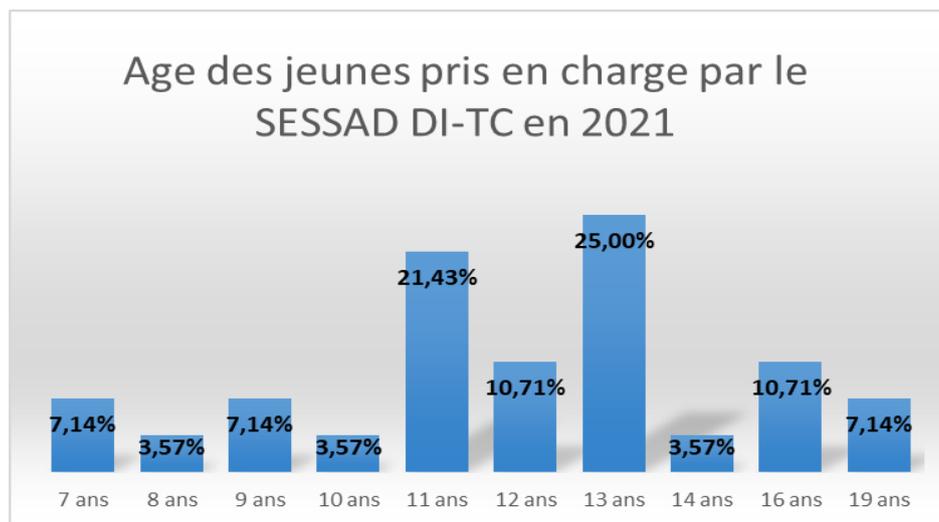


### SESSAD Déficients intellectuels et troubles de la conduite et du comportement

Le SESSAD Déficients intellectuels et troubles de la conduite et du comportement APAJH23 est un service médico-social qui accompagne de par son agrément **23 enfants âgés de 0 à 20 ans**, dont **18 ayant une déficience intellectuelle légère** et **5 ayant des troubles de la conduite et du comportement**, domiciliés et scolarisés (ou non scolarisés) sur le département de la Creuse, ayant une notification de la MDPH de la Creuse. L'accompagnement est formalisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) selon les besoins et les attentes des familles (ou représentants légaux) et des jeunes accompagnés. Le PPA, en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), fait l'objet d'une prise en charge globale et

pluridisciplinaire : éducateurs spécialisés, psychomotricien, psychologue et si besoin avec convention auprès de professionnels exerçant en libéral : orthophonistes. L'équipe pluridisciplinaire du service intervient sur tous les lieux de scolarisation et de socialisation de l'enfant y compris au domicile familial si besoin. L'enfant est donc accompagné soit à l'école, soit dans les locaux du service, soit au domicile.

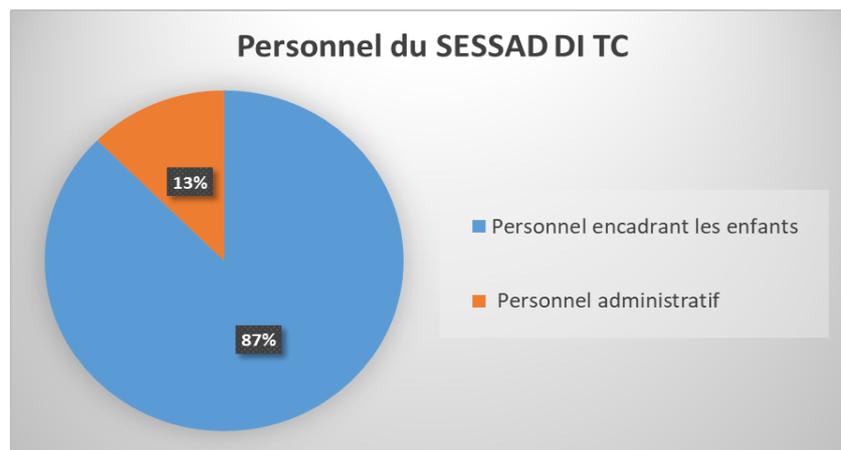
En 2021, 12 demandes n'ont pas pu être pourvues (soit 47,8 % de la capacité du service). Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place est de 500 jours soit un peu moins d'1,5 an (baisse du délai moyen de 16,6%).



### Canton d'habitation des jeunes

	%	Evolution 2020-2021
<b>Canton d'Ahun</b>	11,11%	↓ -14,88%
<b>Canton d'Aubusson</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton d'Auzances</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton de Bonnat</b>	3,70%	↓ -13,98%
<b>Canton de Bourgueuf</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton de Boussac</b>	3,70%	↑
<b>Canton de Dun le Palestel</b>	11,11%	↑
<b>Canton d'Evaux les Bains</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton de Felletin</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton de Gouzou</b>	3,70%	→ 0,00%
<b>Canton de Grand-Bourg</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Cantons de Guéret 1 et 2</b>	51,85%	↓ -14,82%
<b>Canton de Saint-Vaury</b>	7,41%	↓ -57,39%
<b>Canton de La Souterraine</b>	3,70%	↓ -14,94%
<b>Autre département</b>	3,70%	↑

8 ETP travaillent au SESSAD et 87% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.



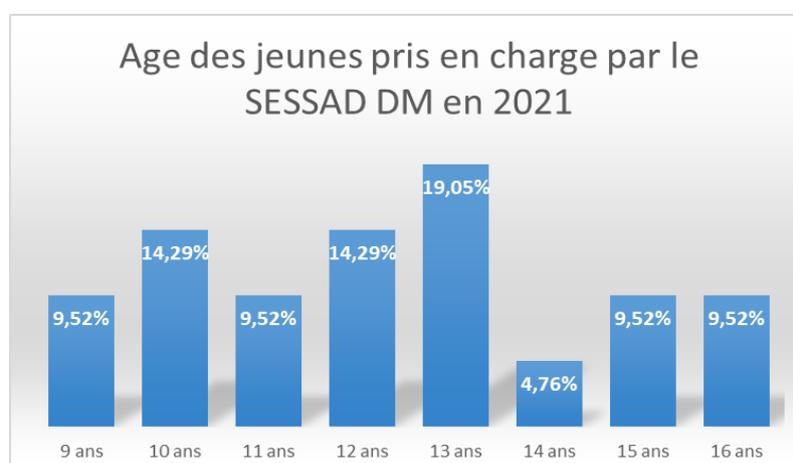
### SESSAD Déficients moteurs

Le SESSAD Déficients Moteurs APAJH23 est un service médico-social qui accompagne de par son agrément **17 enfants âgés de 0 à 20 ans**, ayant une **déficience motrice avec ou sans troubles associés**, domiciliés et scolarisés (ou non scolarisés) sur le département de la Creuse, ayant une notification de la MDPH de la Creuse. L'accompagnement est formalisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) selon les besoins et les attentes des familles (ou représentants légaux) et des jeunes accompagnés. Le PPA en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) fait l'objet d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire : ergothérapeute, psychomotricienne, éducatrice spécialisée, psychologue et si besoin avec convention auprès de professionnels exerçant en libéral : orthophonistes, kinésithérapeute, orthoptiste ...

L'équipe pluridisciplinaire du service intervient sur tous les lieux de scolarisation et de socialisation de l'enfant y compris au domicile familial si besoin. L'enfant est donc accompagné soit à l'école, soit dans les locaux du service, soit au domicile.

En 2021, 17 demandes n'ont pas pu être pourvues. Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place est de 730 jours soit 2 ans (stable par rapport à 2020).

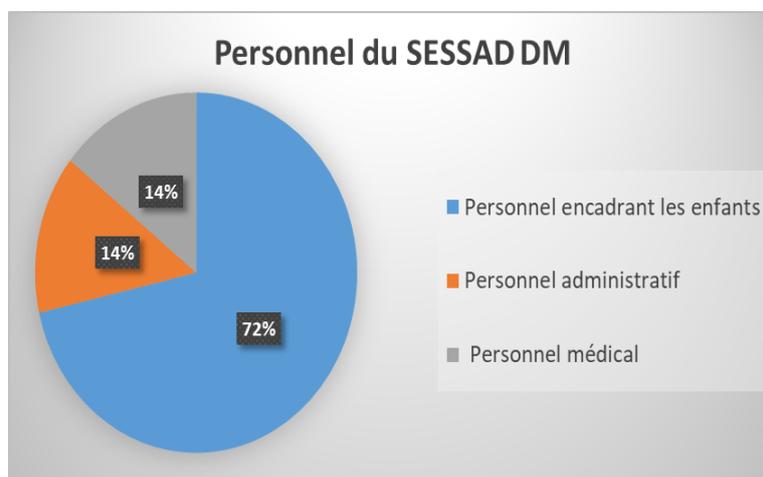
24% des enfants sont de sexe féminin et 76 % de sexe masculin.



### Canton d'habitation des jeunes

	%	Evolution 2020-2021
<b>Canton d'Ahun</b>	0,00%	↓ -100,00%
<b>Canton d'Aubusson</b>	9,52%	↓ -14,31%
<b>Canton d'Auzances</b>	4,76%	↓ -78,58%
<b>Canton de Bonnat</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton de Bourganeuf</b>	4,76%	↓ -78,58%
<b>Canton de Boussac</b>	0,00%	→ 0,00%
<b>Canton de Dun le Paestel</b>	9,52%	↑
<b>Canton d'Evau les Bains</b>	4,76%	↑
<b>Canton de Felletin</b>	4,76%	↑
<b>Canton de Gouzou</b>	14,29%	↑
<b>Canton de Grand-Bourg</b>	0,00%	↓ -100,00%
<b>Cantons de Guéret 1 et 2</b>	38,10%	↑ 14,31%
<b>Canton de Saint-Vaury</b>	9,52%	↑
<b>Canton de La Souterraine</b>	0,00%	→ 0,00%

7 ETP travaillent au SESSAD et 71% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.



**L'AECJF et l'espace rencontre MOSAÏQUE 23**

Mosaïque 23 est un lieu neutre de rencontre parents/enfants qui permet de maintenir les liens des enfants avec l'un de leurs parents ou leur famille lorsque ceux-ci sont interrompus.

Au sein de l'espace rencontre 233 visites ont eu lieu en 2021 dont 173 sur décision de justice (74 %) et 60 par choix des familles (26 %)

40 familles et 54 enfants sont concernés par ces visites.

249 visites médiatisées se sont déroulées au sein de l'espace Mosaïque en 2021. Elles concernaient 44 enfants.

**Le Comité d'Accueil Creusois dans le cadre de l'Accueil de mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans.**

Le Conseil Départemental a signé une convention avec le Comité d'Accueil Creusois afin que l'association prenne en charge l'accueil et l'hébergement des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans.

8 mères isolées âgées de moins de 35 ans ont été prises en charge en 2021 dans un appartement situé dans les locaux du CHRS.

12 enfants entre 0 et 12 ans sont concernés par cet accueil.

**La Mission Locale de la Creuse**

La Mission locale assure une mission de service public de proximité pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Elle a suivi 1478 jeunes en 2021 (et 1088 jeunes en demande d'insertion). 39% de ces jeunes ont été accueillis pour la première fois en 2021.

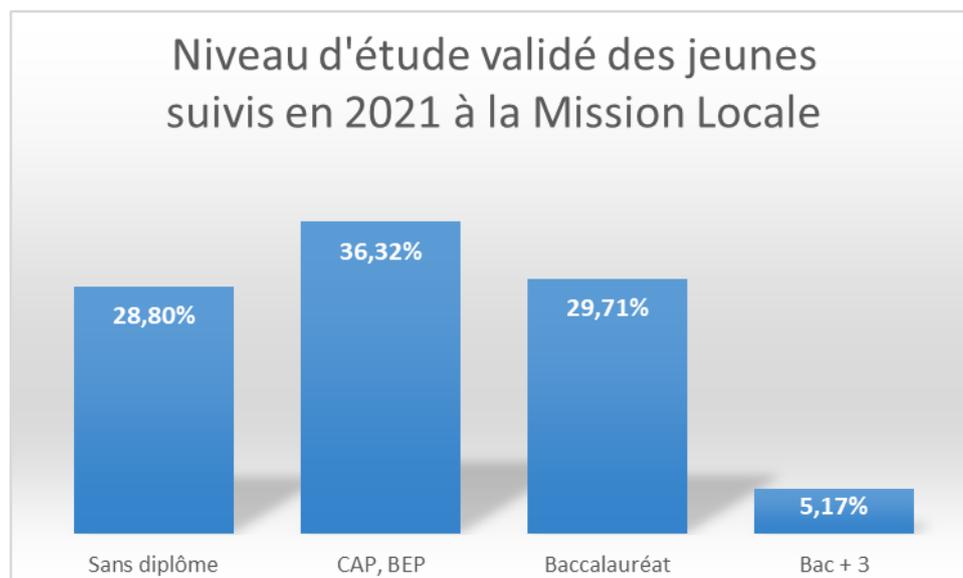
**Répartition des jeunes accueillis pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2021 à la mission locale par groupe d'âge**

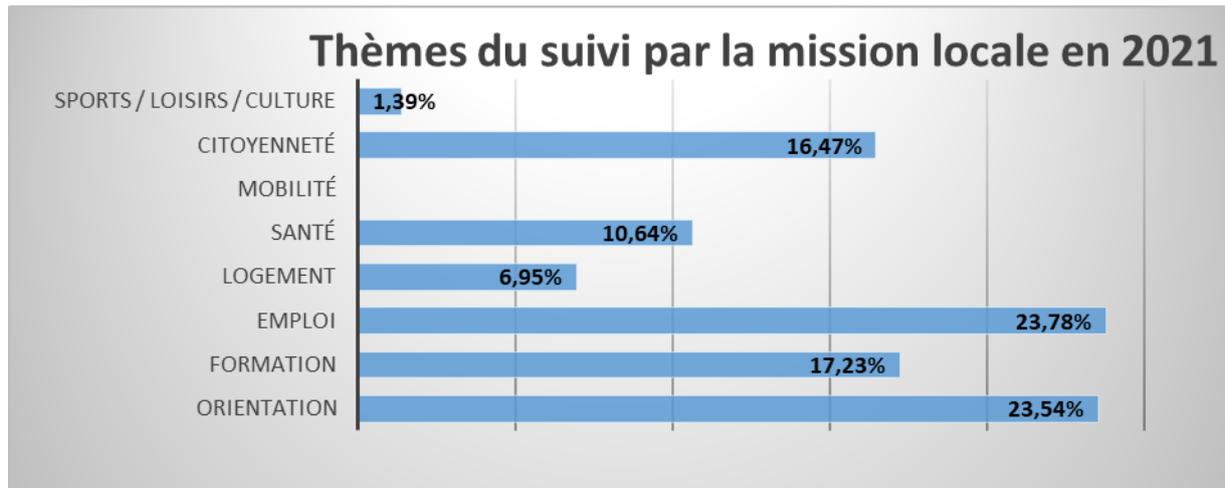
Groupe d'âge	%
Mineurs	22,24%
18-21 ans	56,90%
22-25 ans	20,86%



### Lieu d'habitation des jeunes fréquentant la mission locale (par canton)

	%	Evolution 2020-2021
Canton d'Ahun	7,39%	↑ 50,82%
Canton d'Aubusson	11,65%	↑ 7,67%
Canton d'Auzances	3,22%	↓ -30,60%
Canton de Bonnat	4,83%	↓ -10,72%
Canton de Bourganeuf	7,01%	↑ 43,06%
Canton de Boussac	3,22%	↓ -34,29%
Canton de Dun le Palestel	5,02%	↓ -7,21%
Canton d'Evaux les Bains	4,07%	↑ 43,31%
Canton de Felletin	6,06%	↑ 2,19%
Canton de Gouzou	9,28%	↓ -16,25%
Canton de Grand-Bourg	6,63%	↑ 51,37%
Cantons de Guéret 1 et 2	7,01%	↓ -9,31%
Canton de Saint-Vaury	8,24%	↓ -27,34%
Canton de La Souterraine	16,38%	↑ 4,20%





## Les établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance

### 1. Données des établissements sociaux et médico-sociaux du département de la Creuse habilités par le Conseil Départemental

- Le département de la Creuse a habilité **12 ESMS** en Protection de l'Enfance pour l'accueil de mineurs et majeurs de moins de 21 ans dans le cadre d'un contrat jeunes majeurs à hauteur de **118 places d'accueil**
  - 1 Foyer de l'enfance : le Centre Départemental Enfance Famille de 30 places
  - 1 MECS : La Maison d'Enfants de Bosgenet de 22 places
  - 10 Lieux de vie et d'accueil avec 66 places. 1 Lieu de vie et d'Accueil a fermé dans l'année pour cause de départ à la retraite de son gérant.
- Une association est habilitée au titre de service d'actions éducatives pour l'exercice de 348 mesures : l'AECJF

#### Le Centre Départemental Enfance Famille

Le CDEF a une capacité de 30 places réparties en 3 unités pour un accueil de mineurs de 6 à 18 ans avec des missions d'accueil d'urgence, d'accueil, d'évaluation et de proposition d'orientations ainsi que de prise en charge éducative de longue répartition comme suit :

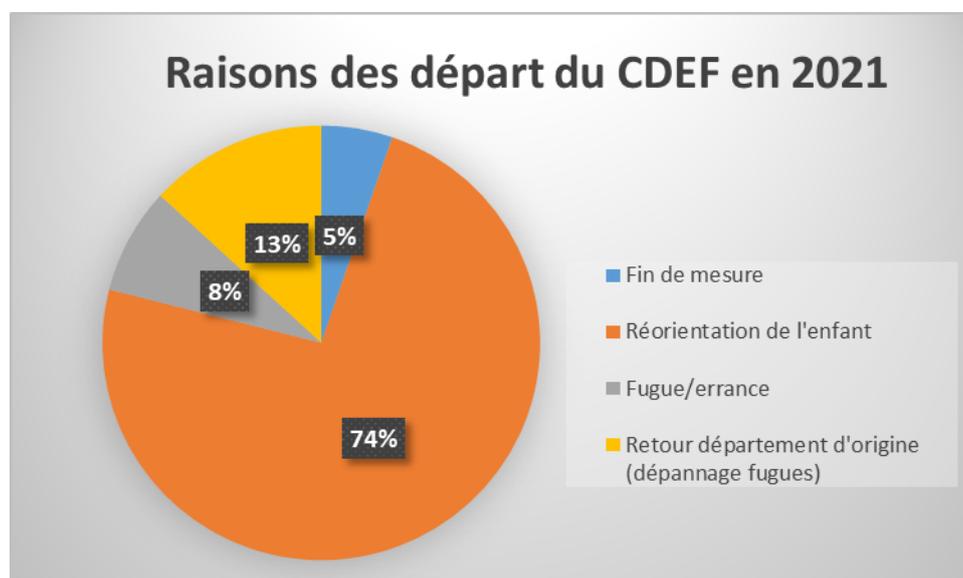
1- 12 places à la Cassine

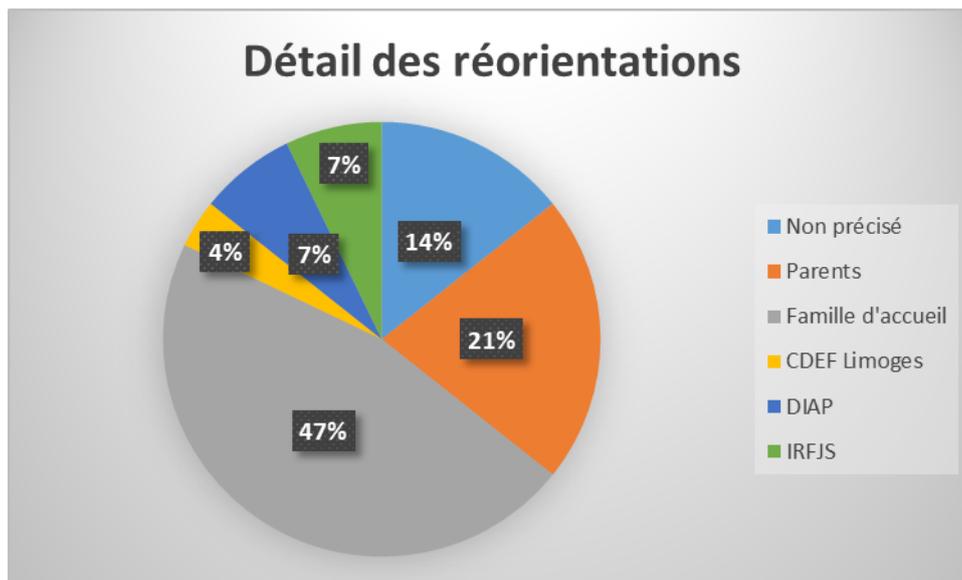
2- 12 places à la Tchada

3- 6 places à la Vill'Ado. Cette unité est indépendante des deux autres.

Il a accueilli 60 enfants sur l'année 2021 (-4,7% par rapport à 2020), dont 54 suivis par l'ASE de la Creuse.

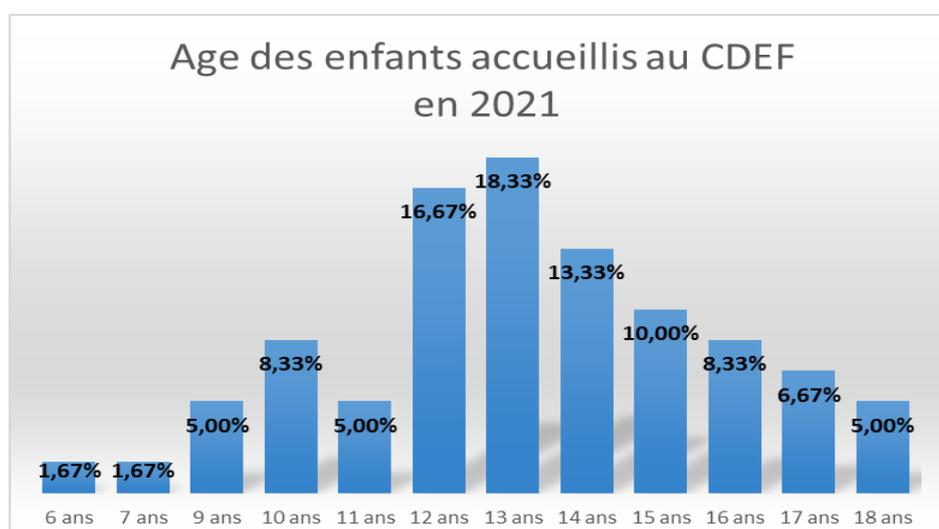
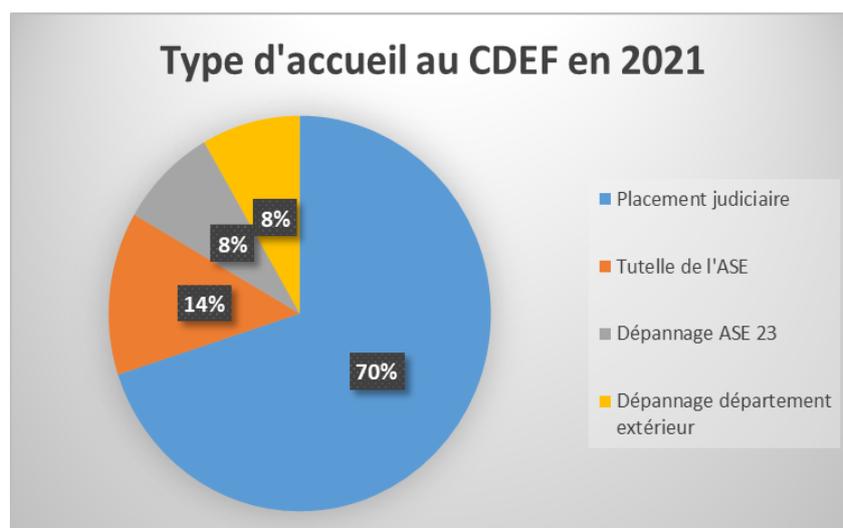
Il y a eu 41 nouveaux enfants et 38 départs.



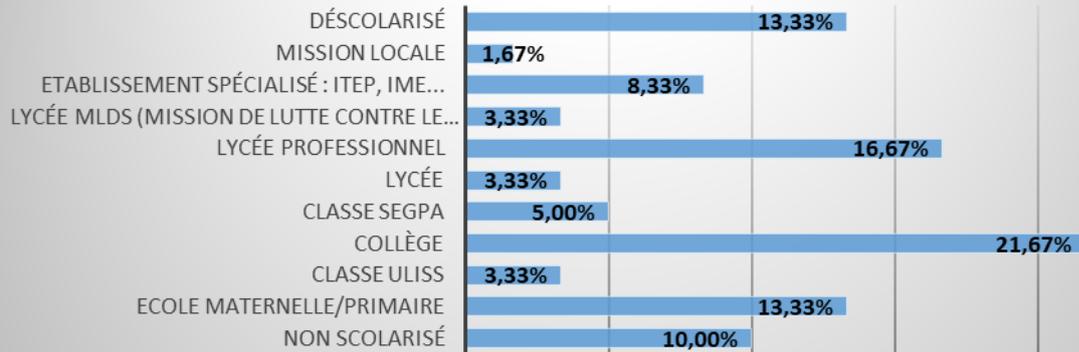


Le taux d'occupation pour l'année 2021 est de 79 % (-2,46% / 2020)

La durée moyenne de présence d'un jeune au sein de l'établissement est de 4,5 mois.

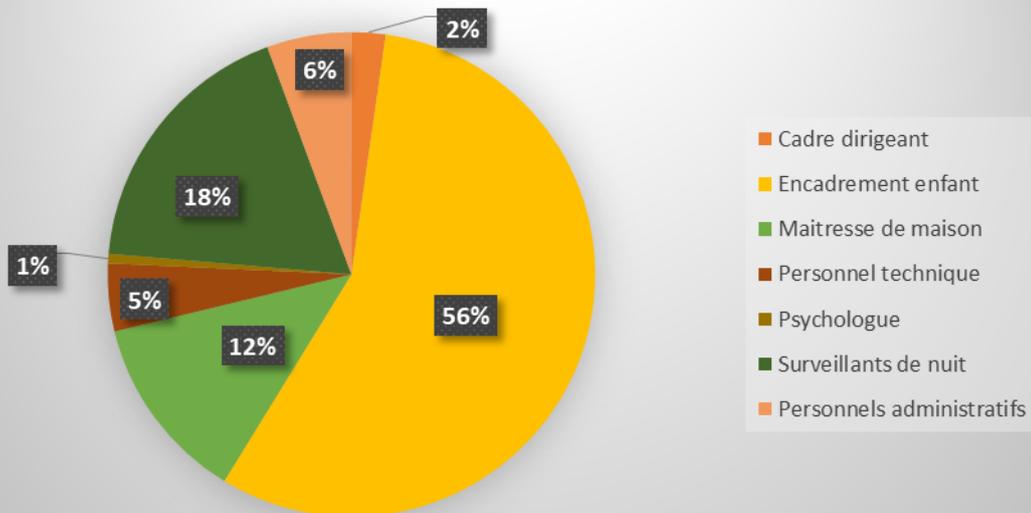


## Scolarité des jeunes accueillis au CDEF en 2021

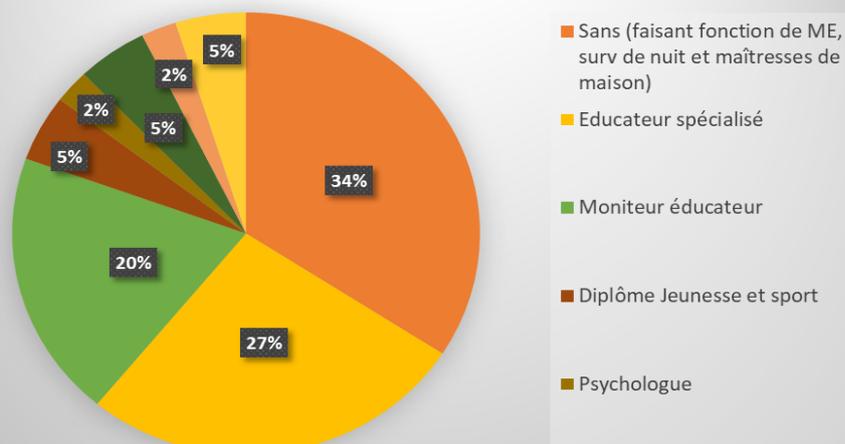


L'équipe professionnelle du CDEF est constituée de 44,25 ETP et est composée à 56,5% d'encadrants pour les jeunes.

## Personnel du CDEF en 2021



## Diplôme du personnel encadrant les enfants



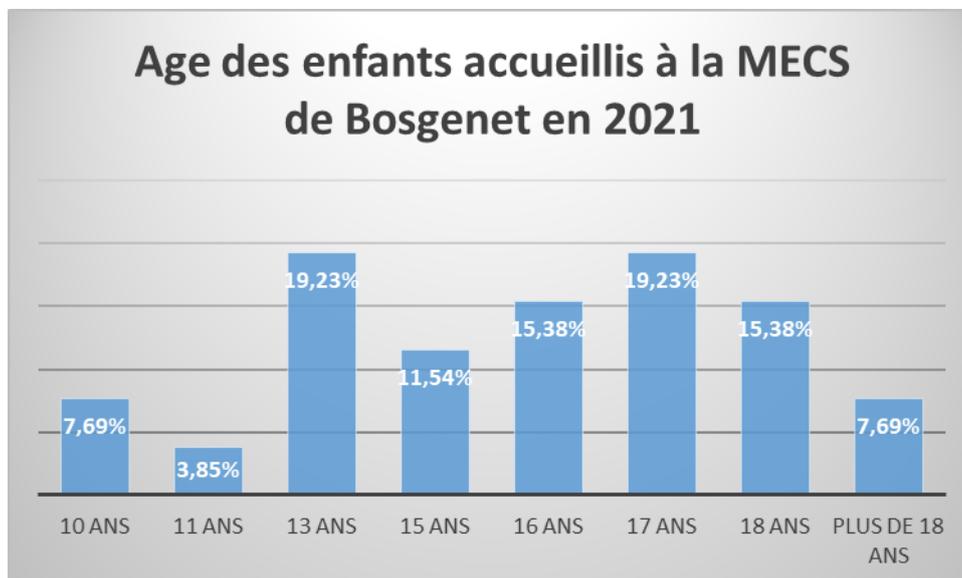
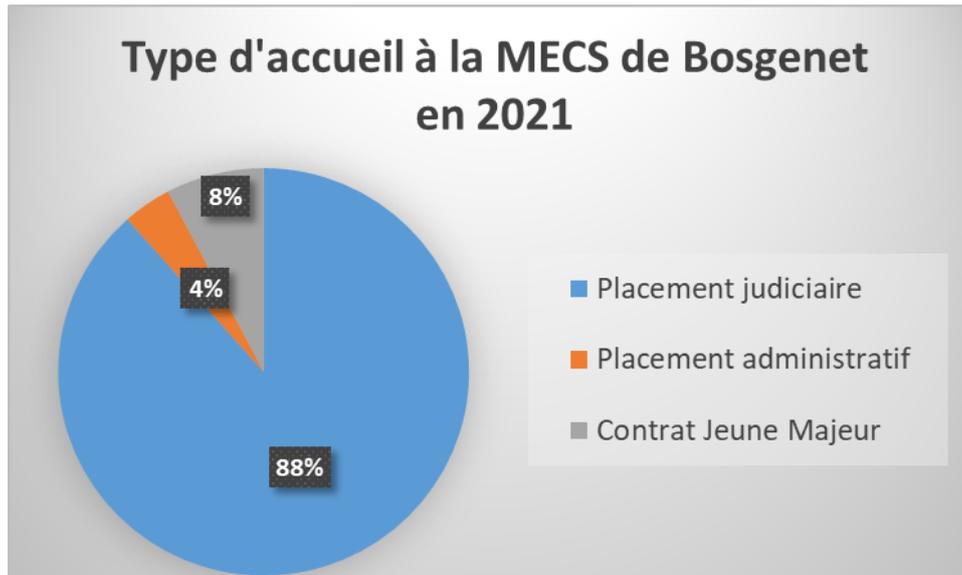
## Maison d'Enfants à Caractère Social de Bosgenet

La Maison d'Enfants a une capacité de 22 places pour accueillir des enfants et adolescents bénéficiant d'une mesure ASE. Elle a accueilli 26 enfants en 2021 (+13% /2020) dont 20 suivis par l'ASE de la Creuse.

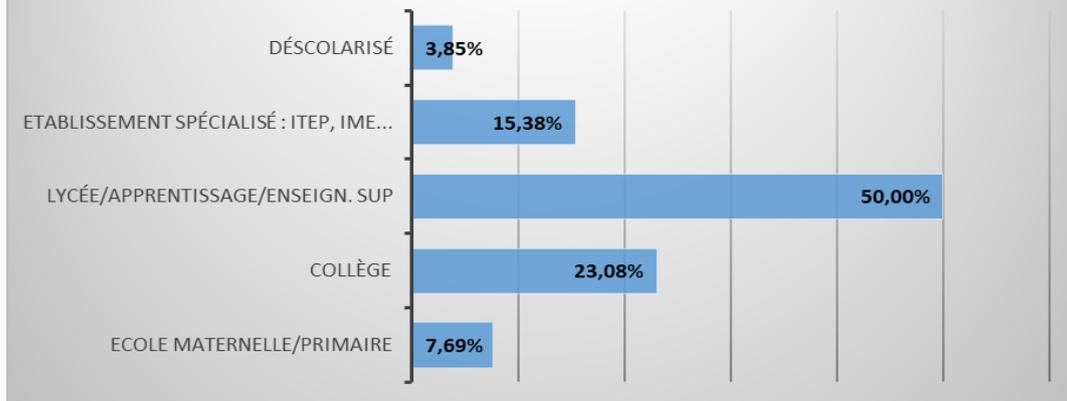
Il y a eu 6 nouvelles arrivées en 2021 et 7 départs. Les départs sont dus à 57 % à une fin de mesure et à 43% à une réorientation.

Le taux moyen d'occupation est de 89,68 % (-9,5%/2020).

Les enfants placés restent en moyenne 23 mois dans l'établissement.

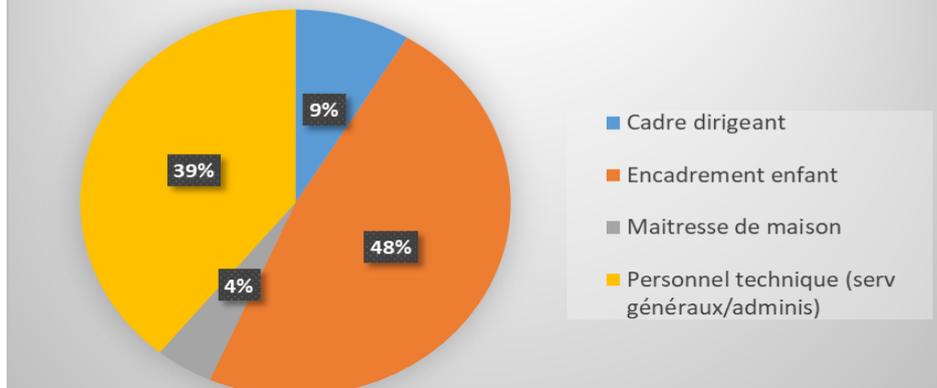


### Scolarité des enfants accueillis à la MECS de Bosgenet en 2021

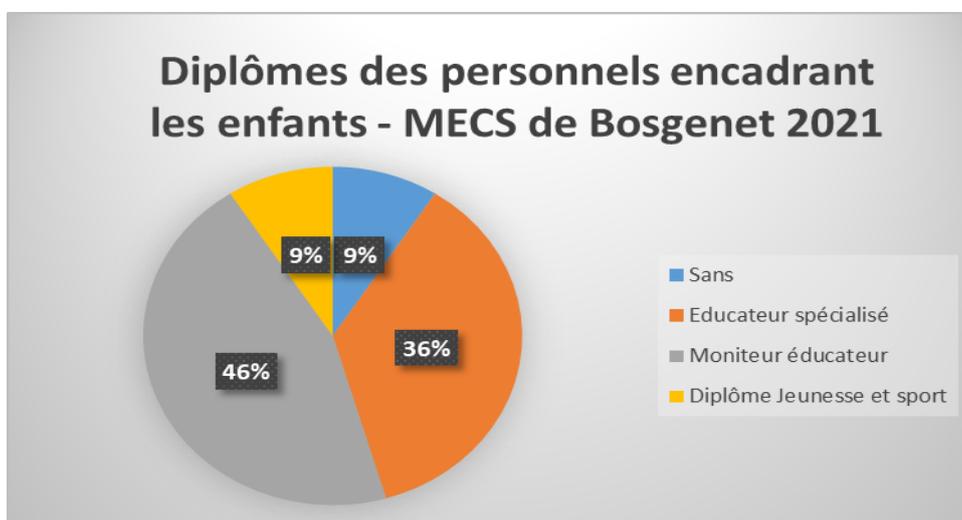


L'équipe professionnelle de la MECS est constituée de 23 ETP et composée à 48 % d'encadrants pour les jeunes. 91% des encadrants ont un diplôme relatif à leur emploi.

### Personnel de la MECS de Bosgenet en 2021



### Diplômes des personnels encadrant les enfants - MECS de Bosgenet 2021



**Les Lieux de vie et d'accueil habilités en Creuse**

NOM	COMMUNE	CAPACITE	PUBLIC ACCUEILLI	DATE DE CREATION	VALIDITE HABILITATION
<b>LA MAISON DES COUPERIES</b> <b>FERMETURE EN NOVEMBRE 2021 POUR CAUSE DE RETRAITE</b>	BUSSIERE DUNOISE	5	mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	21/02/2007	21/02/2022
<b>LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DON QUICHOTTE</b>	BUSSIERE DUNOISE	10	mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	21/02/2007	30/04/2023
<b>LIEU DE VIE LE SOLEIL LEVANT</b>	DOMEYROT	7	mineurs de 0 à 18 ans et majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur et une jeune mère accompagnée de son enfant	21/02/2007	21/02/2022
<b>LIEU DE VIE LE DOMAINE DES CAURETS</b>	LA CELLETTE	8	mineurs de 6 à 18 ans, majeurs de moins de 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	14/10/2009	14/10/2024
<b>LIEU DE VIE LA CROIX BLANCHE</b>	LEPAUD	9	mineurs de 0 à 18 ans, majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur	01/04/2008	05/08/2025
<b>LIEU DE VIE LAVERGNE</b>	SAINTE MARTIN	8	mineurs de 12 à 18 ans et majeurs de moins de 21	21/02/2007	12/02/2023

	CHATEAU		ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur		
<b>PARCOURS LE DOGNON</b>	SAINTE MAURICE LA SOUTERRAINE	4	mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	21/02/2007	21/02/2022
<b>LIEU DE VIE RELAIS MARCHOIS</b>	SAINTE MEDEARD LA ROCHETTE	7	mineurs de 6 à 18 ans et de majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur	25/06/2009	15/02/2025
<b>LIEU DE VIE NAMASTE</b>	SAINTE MOREIL	5	mineurs de 5 à 18 ans et majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur	29/10/2007	29/10/2022
<b>LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LA MAISON DU LAC</b>	SAINTE VICTOR EN MARCHE	3	mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	19/01/2015	19/01/2030

## Bilan des Lieux de Vie ayant répondu au questionnaire de l'ODPE 23

### LIEU DE VIE LA CROIX BLANCHE:

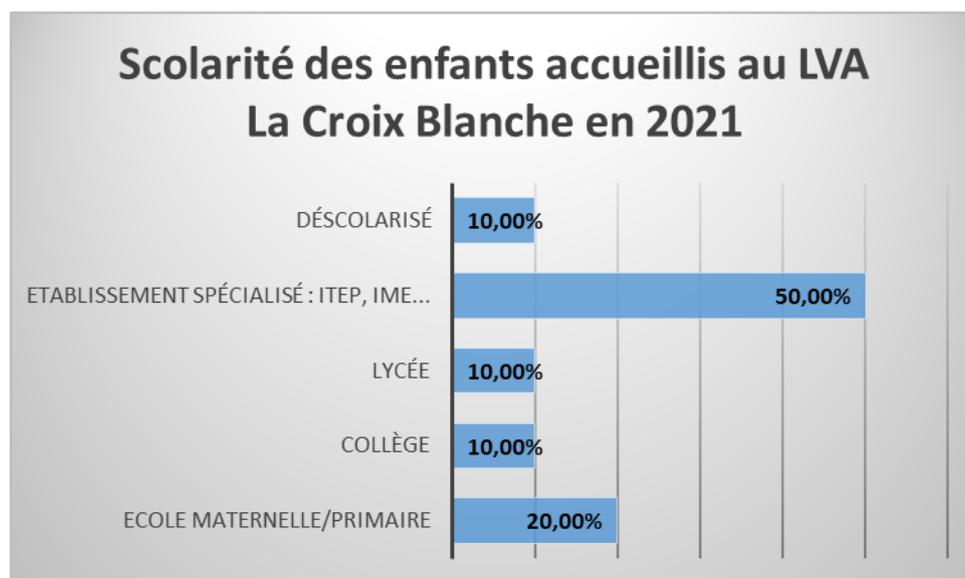
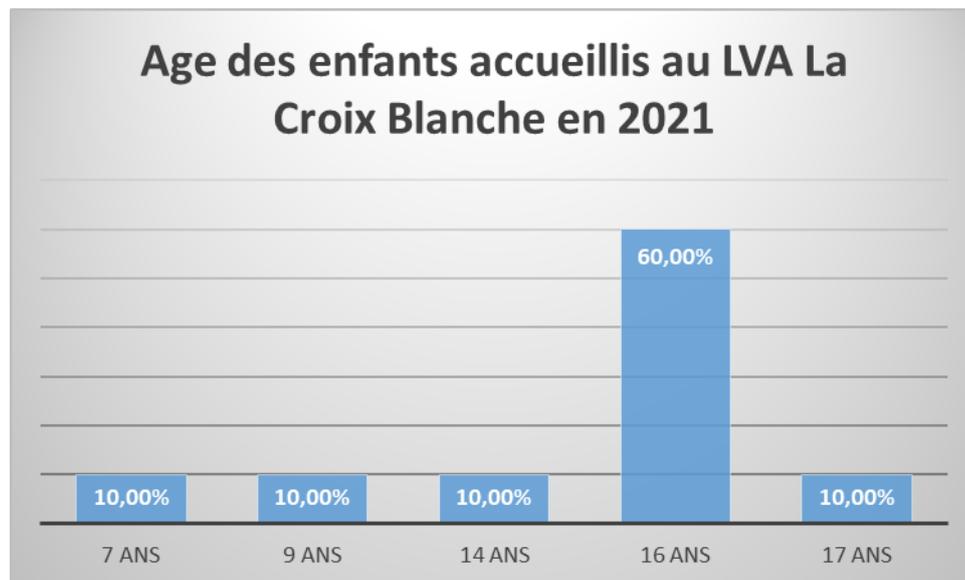
Ce LVA est habilité pour recevoir 9 jeunes. Il a un taux d'occupation de 100% pour l'année 2021.

7 enfants suivis par l'ASE de la Creuse ont été accueilli dans l'année.

Il y a eu 4 nouvelles arrivées et 4 départs. Ces départs sont dus à 3 fins de mesure et une réorientation.

Le délai moyen entre un départ et une arrivée est de 7 jours.

L'accueil est composé à 91% de placements judiciaires et à 9% de séjour de rupture.



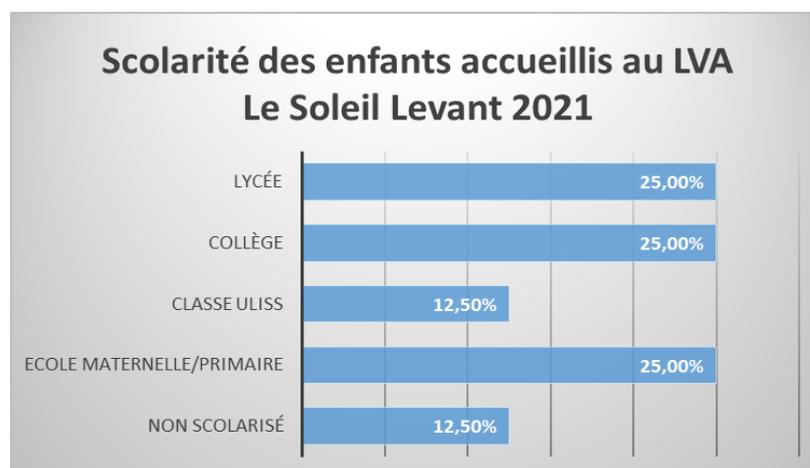
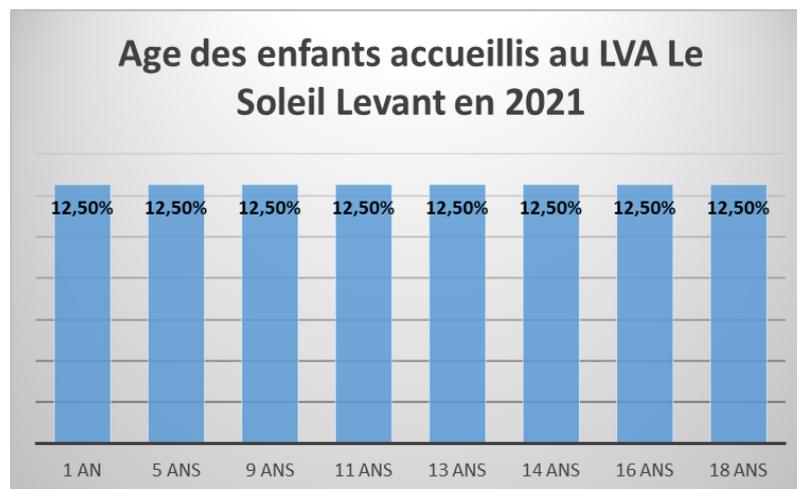
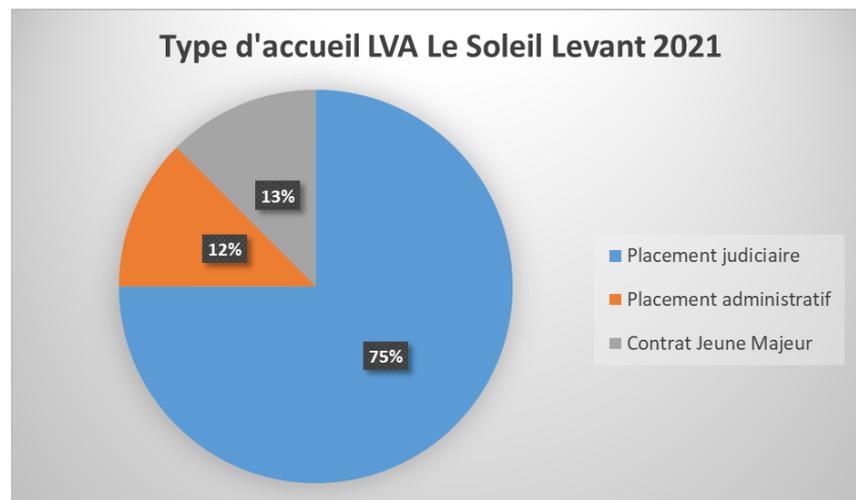
## LIEU DE VIE LE SOLEIL LEVANT

Ce LVA est habilité pour recevoir 7 jeunes. Il a bénéficié d'1 dérogation d'accueil pour l'année 2021 et a accueilli 8 jeunes dont 2 sont suivis par l'ASE de la Creuse.

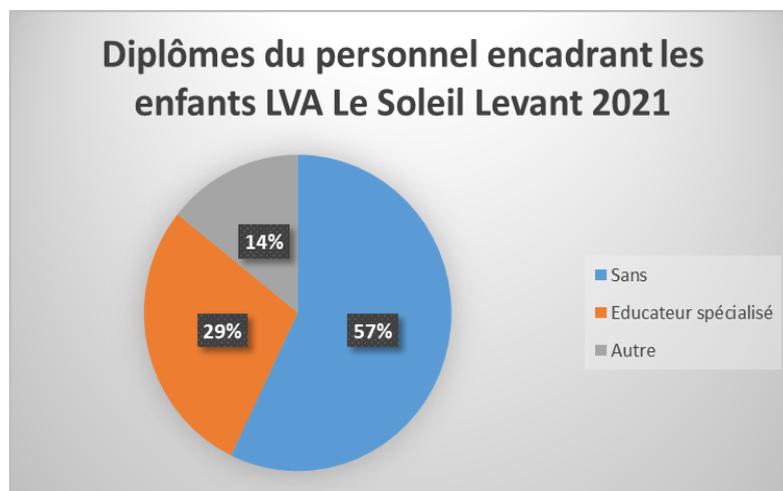
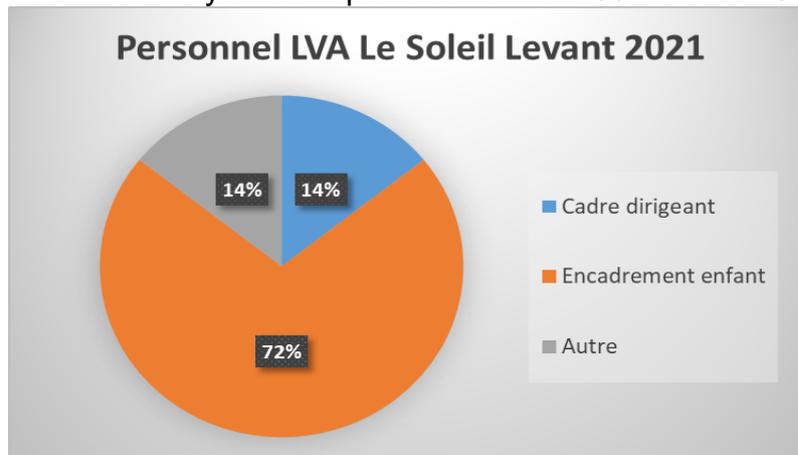
Il y a eu 3 nouvelles arrivées et 3 départs dus à une réorientation des jeunes. Le délai moyen entre le départ et l'arrivée d'un jeune au sein du LVA est de 15 jours.

Le taux d'occupation est de 100% pour l'année 2021

La moyenne de présence des jeunes est de 12 mois au sein du LVA.



L'équipe du LVA est composée de 7 ETP dont 71% sont consacrés à l'encadrement des enfants. L'ancienneté moyenne du personnel est de 36 mois soit 3 ans.



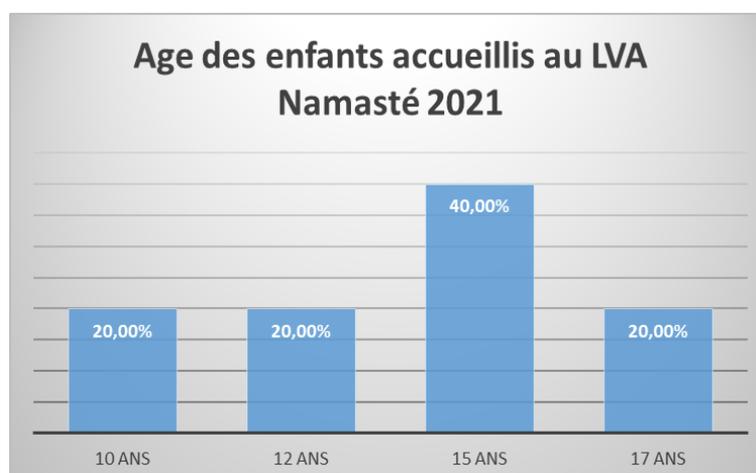
## LIEU DE VIE NAMASTE

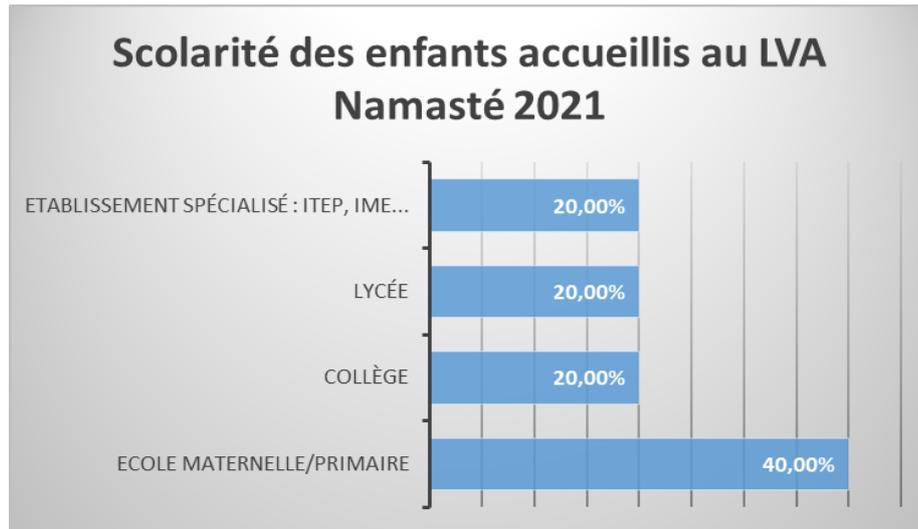
Ce LVA est habilité pour recevoir 5 jeunes. Il a accueilli 5 jeunes dont 2 sont suivis par l'ASE de la Creuse.

Il n'y a eu de nouvelles arrivées et de départs.

Le taux d'occupation était de 100% pour l'année 2021.

Le type d'accueil est à 80 % judiciaire et 20% administratif.

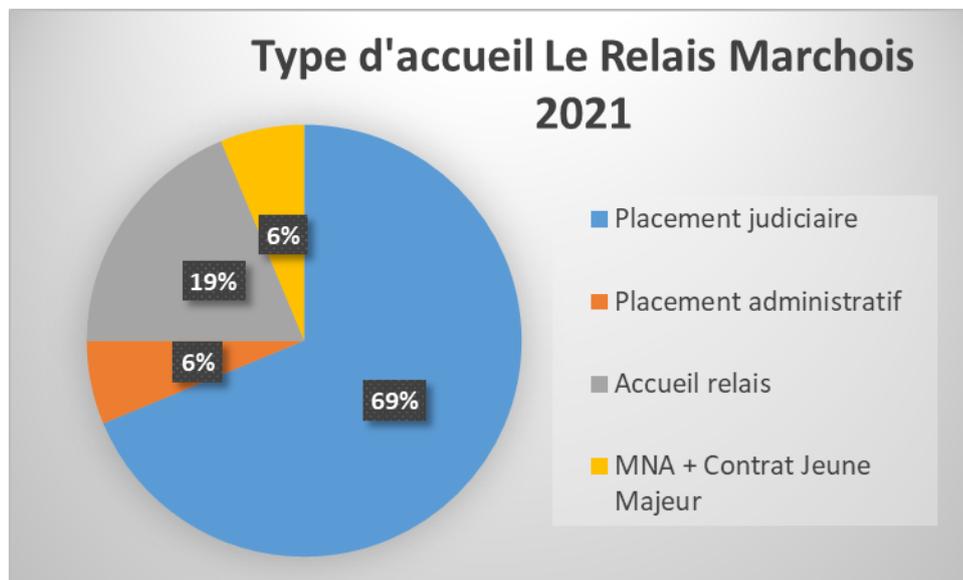


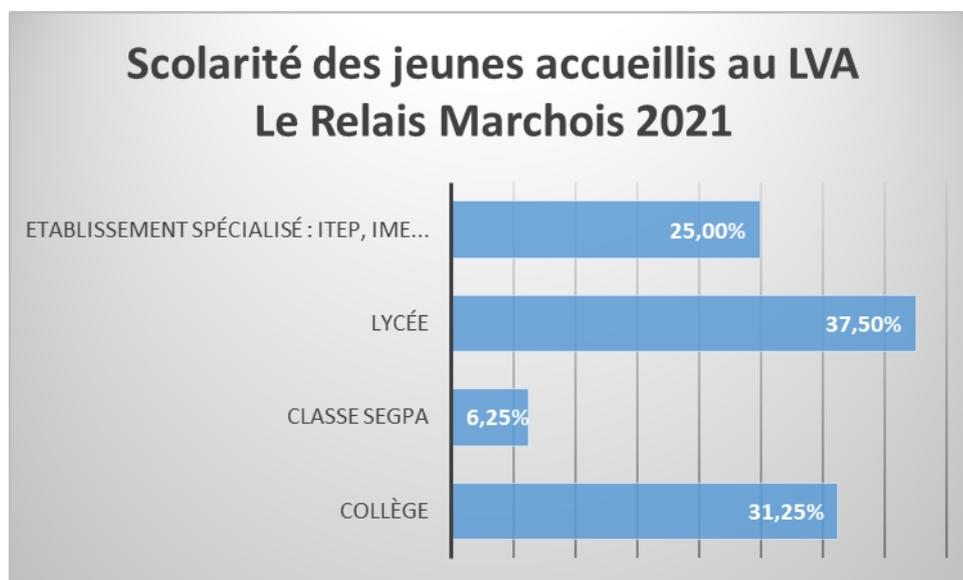
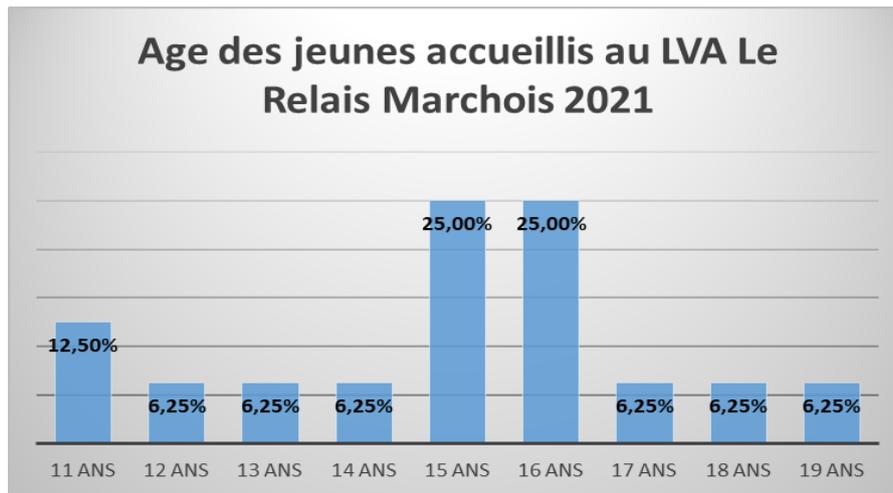


L'équipe du LVA est composée de 4,2 ETP. L'ancienneté moyenne du personnel est de 50 mois soit 4 ans.

#### LIEU DE VIE LE RELAIS MARCHOIS

Ce LVA est habilité pour recevoir 7 jeunes. Il a bénéficié d'1 dérogation d'accueil pour l'année 2021 et a accueilli 16 jeunes dont 6 sont suivis par l'ASE de la Creuse. Il y a eu 6 nouvelles arrivées et 8 départs dus à 75% à une réorientation des jeunes. Le délai moyen entre le départ et l'arrivée d'un jeune au sein du LVA est de 22 jours. Le taux d'occupation est de 100% pour l'année 2021. La moyenne de présence des jeunes est de 20 mois au sein du LVA.





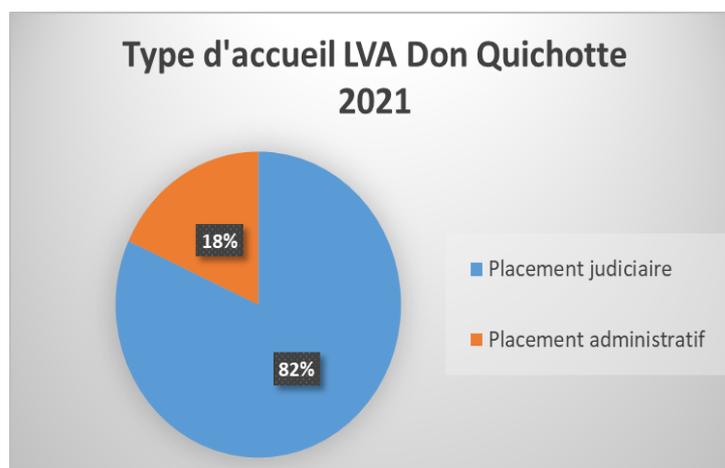
#### LIEU DE VIE DON QUICHOTTE

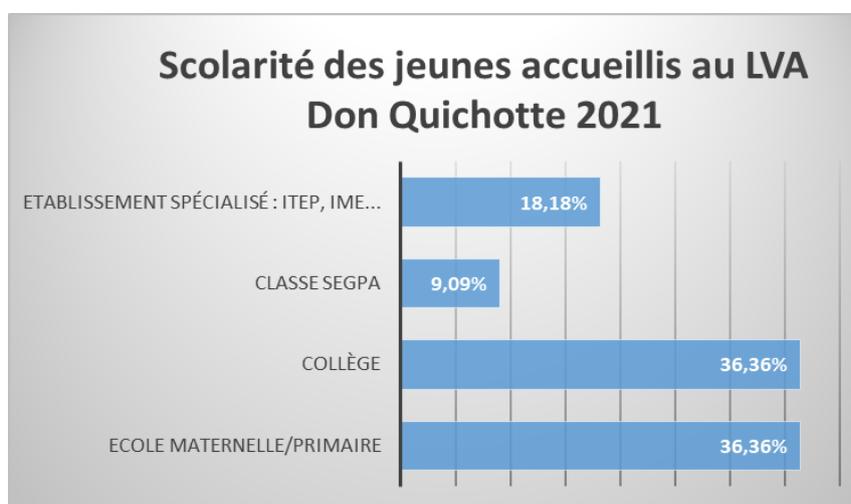
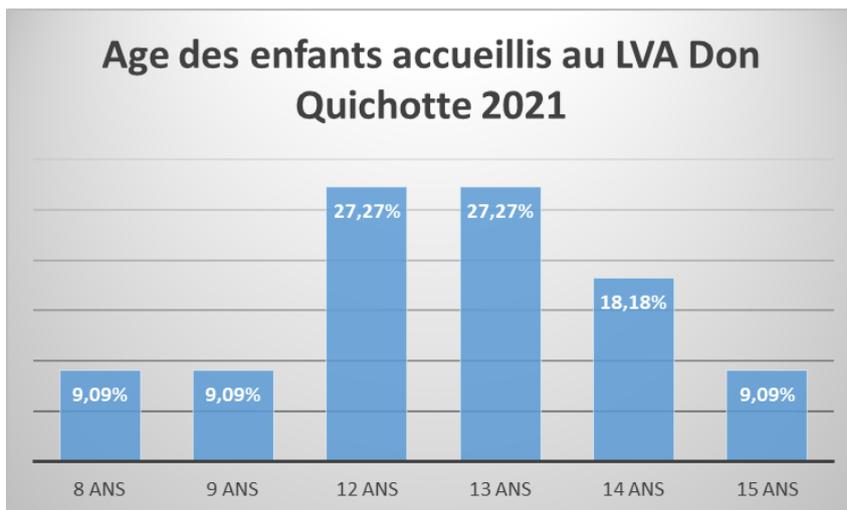
Ce LVA est habilité pour recevoir 10 jeunes. Il a bénéficié d'1 dérogation d'accueil pour l'année 2021 et a accueilli 11 jeunes dont aucun n'est suivi par l'ASE de la Creuse.

Il y a eu aucune arrivée et aucun départ dans l'année.

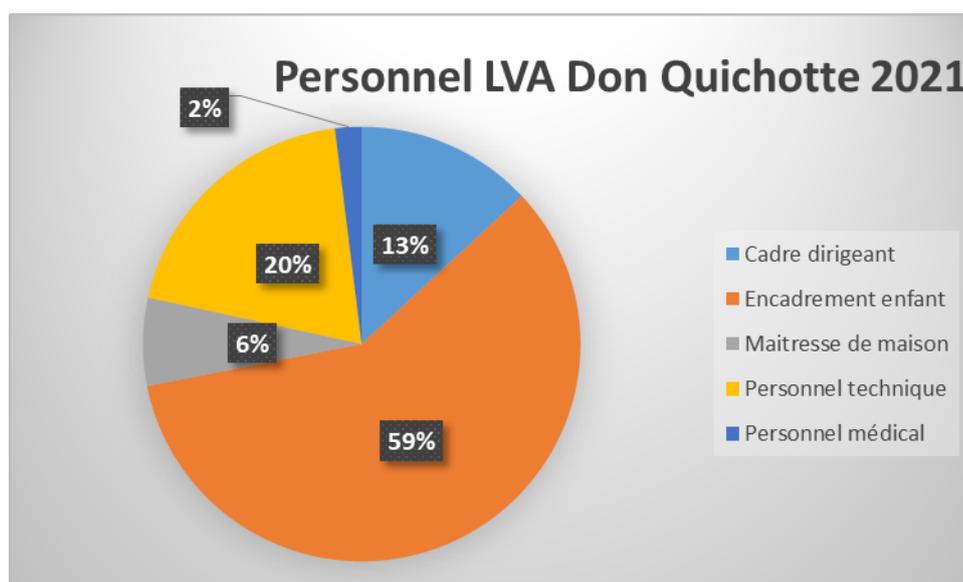
Le taux d'occupation est de 100% pour l'année 2021

La moyenne de présence des jeunes est de 52 mois au sein du LVA.

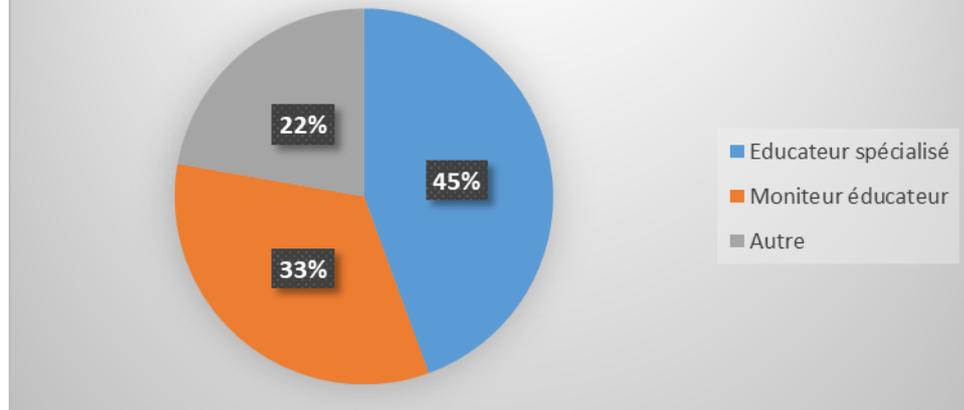




L'équipe du LVA est composée de 15,3 ETP (59% consacrés à l'encadrement d'enfants). L'ancienneté moyenne du personnel est de 50 mois soit 4 ans.



## Diplômes des personnels encadrant les enfants LVA Don Quichotte 2021



### LIEU DE VIE LAVERGNE

Ce LVA est habilité pour recevoir 8 jeunes. Il a bénéficié d'1 dérogation d'accueil pour l'année 2021 et a accueilli 9 jeunes dont 7 suivis par l'ASE de la Creuse.

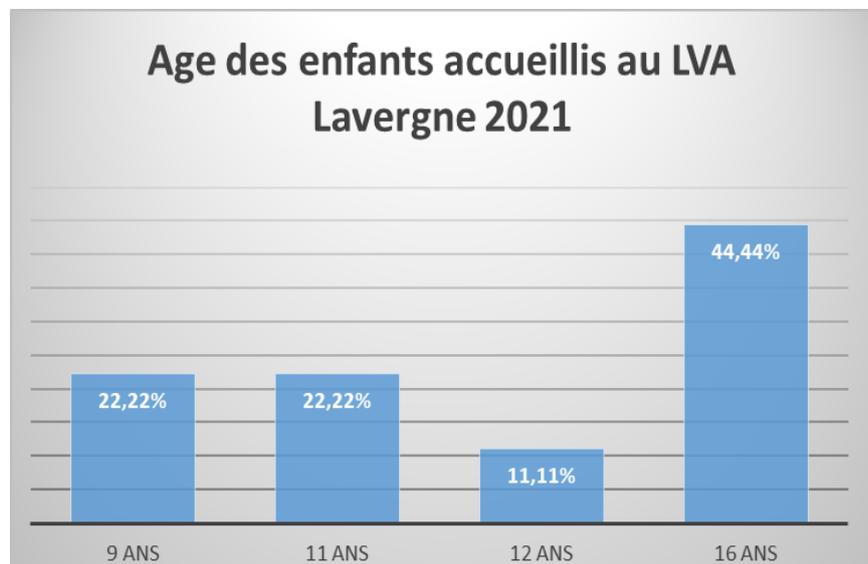
Il y a eu 1 arrivée et 1 départ dans l'année. Le départ est dû à une réorientation d'un jeune.

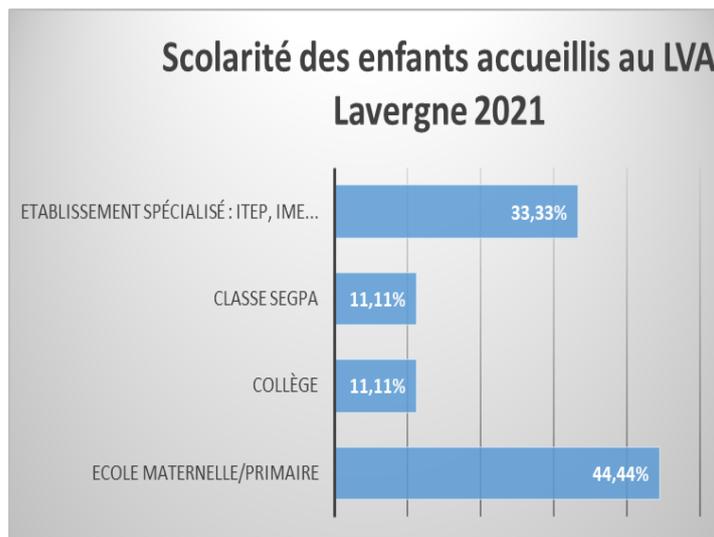
Le taux d'occupation est de 100% pour l'année 2021.

Le délai moyen entre le départ et l'arrivée d'un jeune au sein du LVA est de 7 jours.

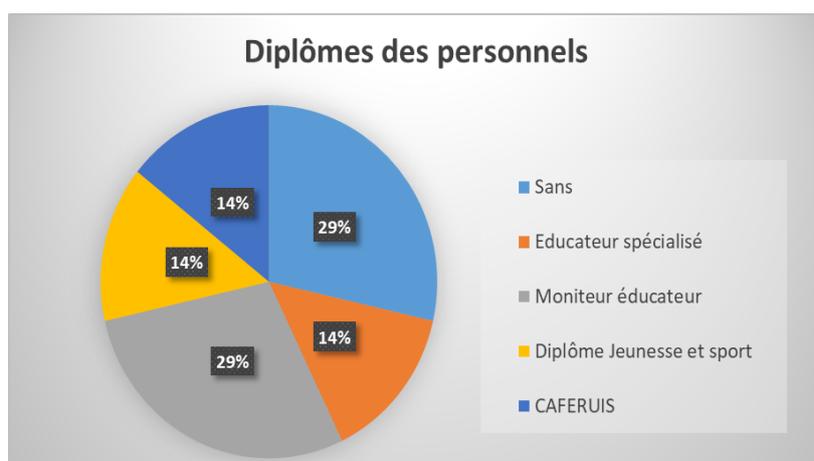
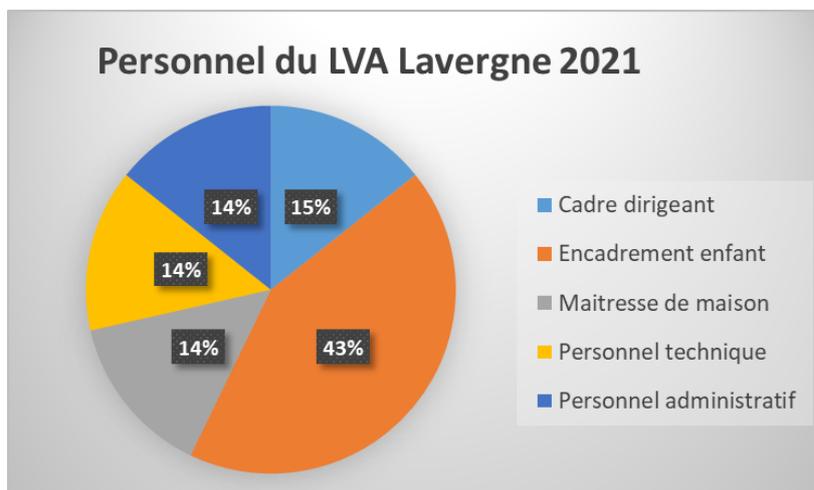
La moyenne de présence des jeunes est de 36 mois au sein du LVA.

## Age des enfants accueillis au LVA Lavergne 2021





L'équipe du LVA est composée de 7 ETP L'ancienneté moyenne du personnel est de 36 mois soit 2 ans.



L'analyse des données ci-dessus permet de dégager des premières analyses même si ces réponses ne sont pas exhaustives et ne prennent pas en compte la totalité des établissements :

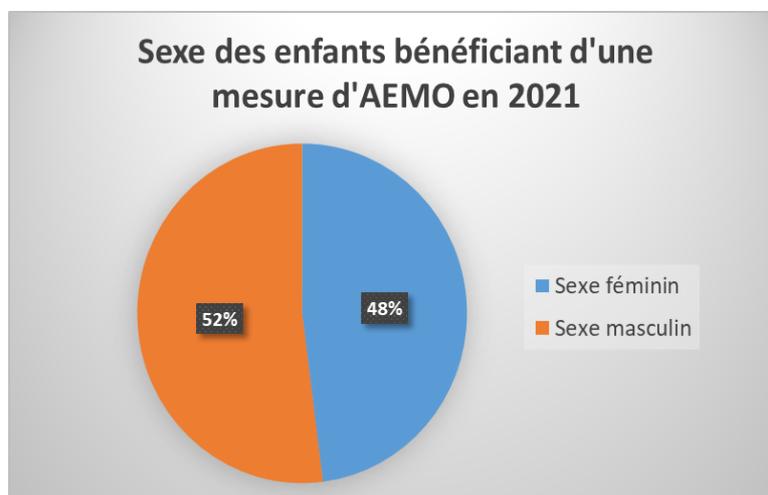
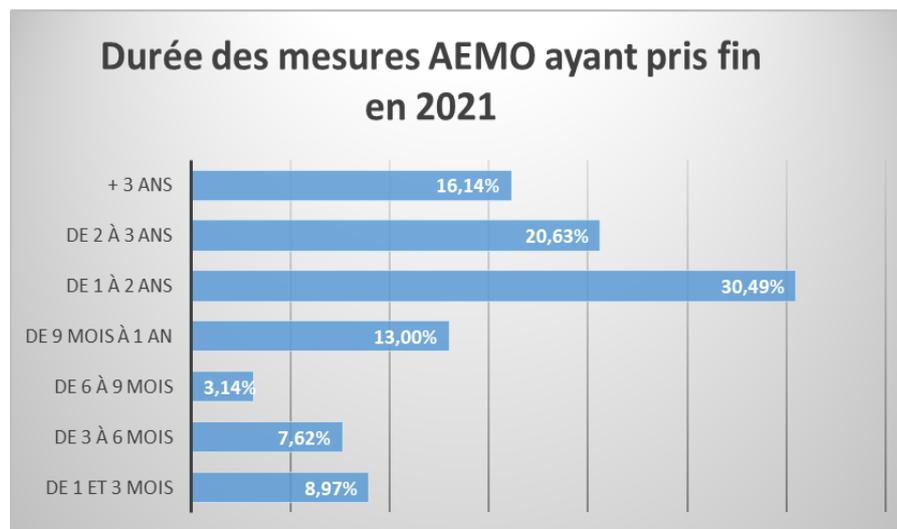
- La présence des enfants suivis par l'ASE de la Creuse n'est pas majoritaire au sein des LVA contrairement au CDEF et à la MECS de Bosgenet
- Les différents taux d'occupation des établissements sont très importants, notamment pour les Lieux de vie et la MECS. (entre 90 % et 100%) Les délais d'attente entre un départ et une arrivée sont très courts.
- Les LVA sont confrontés à un problème de recrutement qui s'explique par un turn-over important des équipes et par la part importante du personnel non diplômé au sein des équipes.

## AECJF

L'association est habilitée pour exercer des mesures d'AEMO et des MJAGBF.

### Mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert

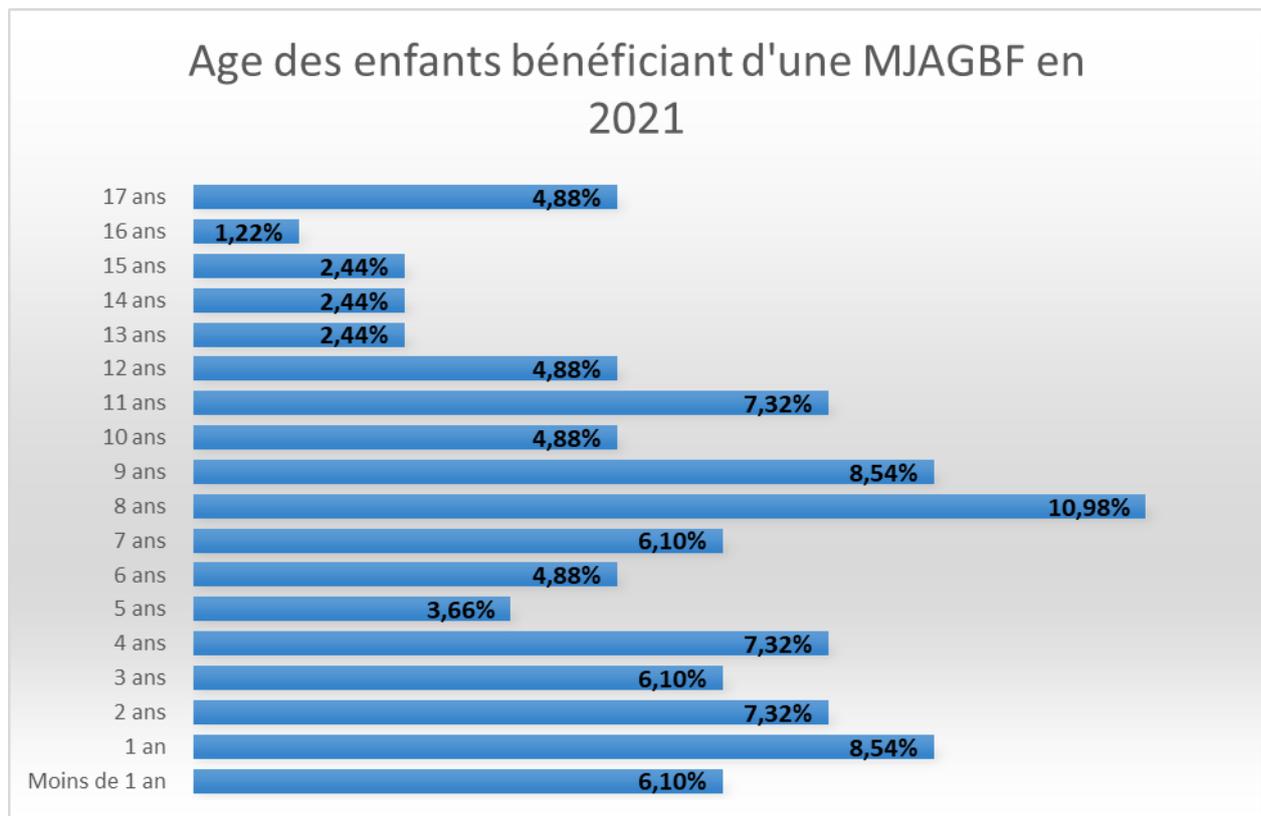
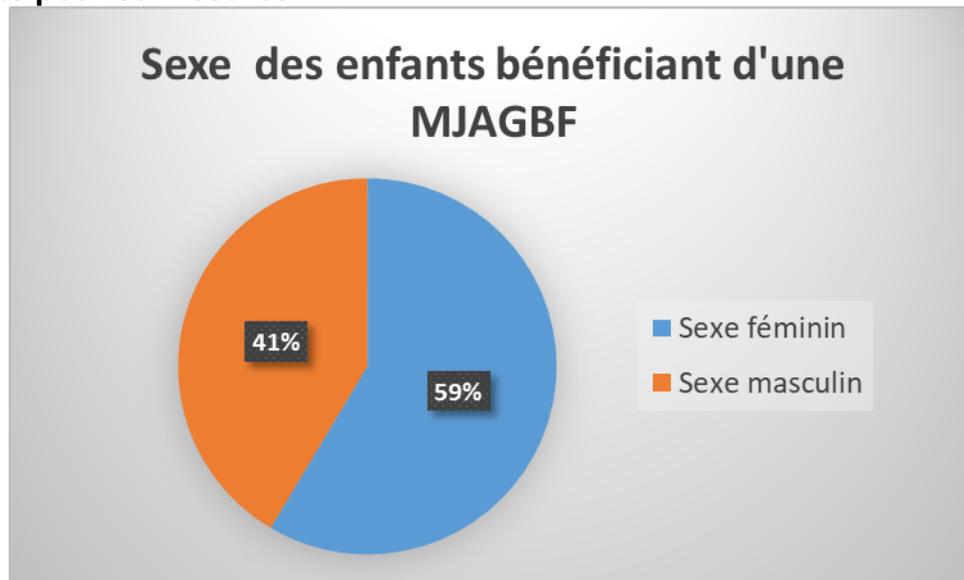
- Nombre de mesures suivies dans l'année : 546 (hausse de 6,43% par rapport à 2020)
- Nombre de mesures ayant débuté dans l'année : 160 (soit 29% des mesures exercées dans l'année) (baisse de 13,5% par rapport à 2020)
- Nombre de mesures ayant pris fin dans l'année : 223 (41% des mesures exercées dans l'année) (hausse de 75,6% par rapport à 2020)

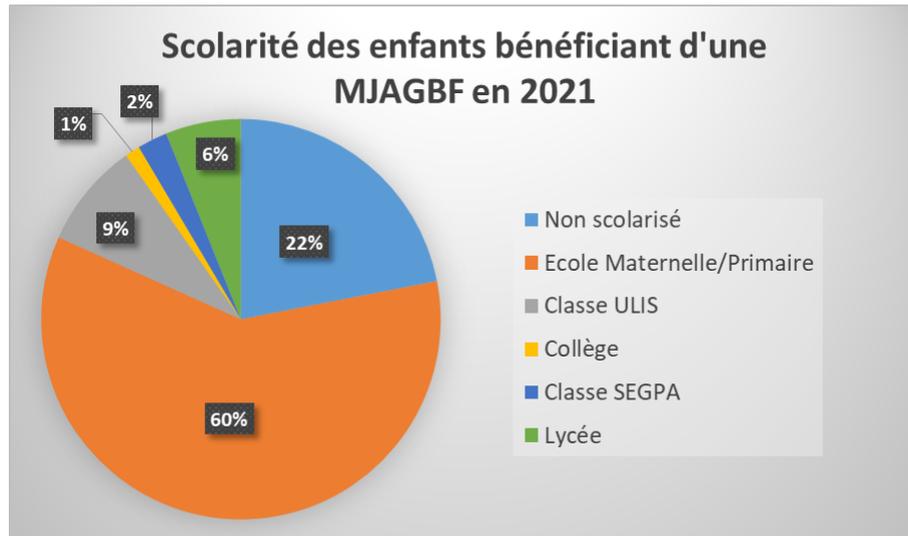


### Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial

- Nombre de mesures MJAGBF suivies en 2021 : 39 (baisse de 25% par rapport à 2020)
- Nombre de mesures ayant débutées en 2021 : 5 (12,9% des mesures exercées sur l'année)
- Nombre de mesures ayant pris fin en 2021 : 3 (7,7% des mesures exercées sur l'année)
- Durée moyenne des mesures qui se sont terminées en 2021 : **12 mois**

## 82 enfants pour 39 mesures





### Répartition par canton des enfants bénéficiant d'une mesure MJAGBF en 2021

<u>Cantons</u>	%
Canton d'Ahun	6,10%
Canton d'Aubusson	14,63%
Canton d'Auzances	2,44%
Canton de Bonnat	0,00%
Canton de Bourgneuf	4,88%
Canton de Boussac	2,44%
Canton de Dun le Palestel	2,44%
Canton d'Evaux les Bains	4,88%
Canton de Felletin	2,44%
Canton de Gouzou	0,00%
Canton de Grand-Bourg	0,00%
Cantons de Guéret 1 et 2	39,02%
Canton de Saint-Vaury	0,00%
Canton de La Souterraine	20,73%

## 2. Evaluations 2021 des ESMS : Quel bilan ?

Le département de la Creuse a commencé, en 2020, l'évaluation des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux intervenant dans le domaine de la protection de l'Enfance. Cette démarche, engagée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022, a pour objectif de garantir la qualité de fonctionnement et de prise en charge des mineurs au sein de ces établissements.

En 2020, le Conseil Départemental avait fait le choix de prendre des rendez-vous avec les établissements pour expliquer la nouvelle démarche de contrôle et ses enjeux. 2021 a été marqué par le début de la mise en œuvre de contrôles inopinés. A cet effet, 4 agents du département ont été désignés pour effectuer les contrôles et ils ont prêté serment auprès du Tribunal.

Chaque année, les contrôles porteront sur une thématique particulière. En 2021, le choix a été fait de vérifier les conditions de prise en charge des enfants ainsi que le projet pour l'enfant.

10 établissements ont été contrôlés :

- 8 Lieux de Vie et d'Accueil
- 1 Foyer de l'Enfance
- 1 Maison d'Enfants à Caractère Social

2 Lieux de Vie et d'Accueil n'ont pas été contrôlés : un pour cause de fermeture et l'autre pour cause d'absence des personnels lors des 3 visites inopinées.

1 service d'actions éducatives en milieu ouvert n'a pas été contrôlé faute de temps.

Sur l'ensemble des établissements contrôlés, aucun élément n'est apparu pouvant remettre en question leur fonctionnement.

Cependant des mesures correctives ont été demandées avec des échéances à plus ou moins long terme.

### **Point sur les actions correctives demandées lors du contrôle 2020 :**

30% des établissements concernés ont réalisé la totalité des actions correctives demandées lors du contrôle inopinée.

70 % des établissements n'ont réalisé que partiellement les actions correctives. Du retard a été pris par certains établissements sur la consultation des casiers judiciaires B2 et FIJAIS ainsi que dans la rédaction de documents administratifs.

### **Mesures à mettre en œuvre suite au contrôle**

37% des mesures concernent la mise à jour de procédures internes aux établissements

30% des établissements doivent :

- consulter le Fichier des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAIS) et/ou le casier judiciaire B2 de leur personnel.

- faire et/ou transmettre les évaluations interne ou externe

20% des établissements doivent :

- mettre à jour leur projet d'établissement et le transmettre

- revoir certaines pratiques à destination des jeunes

A la marge, il est demandé :

- de penser à transmettre tous les mois le listing des enfants accueillis au sein de l'établissement
- de finaliser les documents d'accueil

## IV. Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental

Issu d'un travail collaboratif entre les différents partenaires de la Protection de l'enfance dans le département, le Schéma départemental de la protection de l'Enfance 2021-2026 a été adopté par l'Assemblée départementale le 18 décembre 2020.

36 fiches actions ont été rédigées autour de 4 grands axes ont été définis afin de répondre aux enjeux du département :

- Axe 1 : Coopérer ensemble pour les enfants
- Axe 2 : Renforcer la prévention
- Axe 3 : Accueillir et protéger l'enfant
- Axe 4 : Sécuriser et aider à l'autonomie des enfants

L'ODPE 23 suit, depuis le début de l'année 2021, la mise en œuvre des fiches action au travers de tableaux de suivi d'activité en lien avec le comité de pilotage du schéma.

Le comité de pilotage du schéma départemental de l'enfance s'est réuni le 28 juin 2022 et a travaillé sur le suivi des actions du schéma. Le résultat de ce travail a été présenté au comité stratégique de l'ODPE réuni le même jour.

**Axe 1- Coopérer ensemble pour les enfants**

Fiche action	Nombre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nombre d'actions engagées	Nombre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action
1-Créer un observatoire départemental de la Protection de l'Enfance	3	2021	3	2	100%	66,67%	NC
2- Elaborer le Plan Départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	3	2021	3	3	100%	100%	NC
3-Mise en œuvre de la CDIP	5	2021	0	0	0%	0%	Fiche non adaptée au territoire (pas de plus-value)
4-Identifier toutes les actions et compétences possibles par territoire (soutien à la parentalité)	4	2021	1	0	25%	0%	Fiche mise en attente de la mise en place de la Conférence nationale des services aux familles de la CAF
5-Créer une culture commune des professionnels	4	2022	4	4	100%	100%	NC
	<b>19</b>		<b>11</b>	<b>9</b>	<b>57,89%</b>	<b>47,37%</b>	

**Axe 2 : Renforcer la prévention**

Fiche action	Nombre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nombre d'actions engagées	Nombre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action
1-Création d'un réseau prévention	5	2022	4	4	80%	80%	NC
2-Développer des coordinations locales	2	2021	1	1	50%	50%	NC
3-Définir un accompagnement des familles basé sur les besoins fondamentaux	6	2022	2	2	33,33%	33,33%	NC
4-Développer le parrainage	3	2023	1	0	33,33%	0%	NC
5-Créer une maison des parents enfants	4	2023	0	0	0%	0%	Échéance 2023
6-Faciliter l'accès aux soins par la mobilité	2	2022	0	0	0%	0%	Échéance 2022
7-Développer le champ d'intervention des TISF	5	2022	1	0	20%	0%	NC
8-Reconnaître des accueils séquentiels préventifs	4	2021	0	0	0%	0%	Pas de lieu d'accueil sur le territoire adapté au projet pour le moment
	<b>30</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>33,33%</b>	<b>30%</b>	

**Axe 3 : Accueillir et protéger l'enfant**

Fiche action	Nombre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nombre d'actions engagées	Nombre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action
1-Créer les outils relatifs à l'accueil de l'enfant	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	Action engagée. Le livret d'accueil sera créé en 2022
2-Conduire le projet de l'enfant à partir des besoins fondamentaux	3	2022	1	1	33,33%	33,33%	NC
3-Engager le parcours de l'enfant	2	2021	0	0	0%	0%	Pas d'utilité à cette commission Remplacée par la commission des cas complexe
4-Elargir les possibilités de mesures AEMO	3	2021	0	0	0%	0%	Avant d'engager cette fiche, la priorité a été donnée en interne au travail en lien avec les UTAS
5-Créer le dispositif placement à domicile	3	2021	1	0	33,33%	0%	Réflexion en cours pour savoir si le dispositif doit être géré en interne ou via un appel à projet

6-Faire évoluer le CDE en centre parental	2	2023	0	0	0%	0%	En attente du nouveau directeur du CDEF
7-Créer un service familles relais	4	2022	0	0	0%	0%	Non adapté
8-Améliorer l'adéquation projet de l'assistant familial et projet de l'enfant	2	2021	2	2	100%	100%	NC
9-Soutenir l'accueil familial	4	2021	3	3	75%	75%	NC
10-Spécialiser des assistants familiaux (dont accueil thérapeutique)	3	2022	2	2	66,67%	66,67%	NC
	<b>30</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>33,33%</b>	<b>30%</b>	

**Axe 4 : Sécuriser et aider à l'autonomie des enfants**

Fiche action	Nombre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nombre d'actions engagées	Nombre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action
Veiller au respect du parcours de l'enfant	3	Date à définir	1	1	33,33%	33,33%	NC
Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielles	3	2022	0	0	0%	0%	Fusion avec 3-5
Créer des places d'accueil parents-enfants	4	2022	0	0	0%	0%	Fusion avec 3-6
Préparer le placement de l'enfant	1	2021	1	1	100%	100%	NC
Poursuivre la mobilisation des ressources parentalité	3	2021	0	0	0%	0%	En attente de la CAF
Utiliser le PPE comme support du parcours unique de l'enfant	1	2021	1	1	100%	100%	NC
Créer une commission des situations complexes	1	2021	1	1	100%	100%	NC
Créer des ateliers collectifs autonomie	4	2022	0	0	0%	0%	Pas de poste de coordonnateur de parcours

Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels dans la parentalité	2	2022	1	1	50%	50%	NC
Débuter le parcours autonomie du jeune dès 16 ans	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	NC
Favoriser la pair-aidance des jeunes	3	2021	0	0	0%	0%	Proposition de remplacement par le comité des jeunes
Anticiper le volet financier dans le projet du jeune en amont	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	NC
Faciliter la mobilité du jeune dans son projet autonomie	2	2021	1	1	100%	100%	NC
	<b>33</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>27,27%</b>	<b>27,27%</b>	

Le détail des actions engagées ainsi que le bilan des indicateurs définis se trouvent en annexe du rapport.

## V. Bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et recueil des besoins pour les années futures

Le rapport 2021 de l'ODPE avait traité cette partie liée à la formation à partir du « Référentiel méthodologique pour la mise en œuvre de la mission Formation des Observatoires départementaux de la protection de l'enfance » élaboré par l'ONPE et des 4 grands thèmes de formation qui y étaient définis :

- 1- L'évolution et la mise en perspective de la politique de protection de l'enfance en France, notamment au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- 2- La connaissance du dispositif de protection de l'enfance, de la prévention à la prise en charge, en particulier celle de son cadre juridique, de son organisation et de ses acteurs, de ses stratégies et de ses types d'intervention, ainsi que des partenariats auxquels il donne lieu.
- 3- La connaissance de l'enfant et des situations familiales, notamment celle des étapes du développement de l'enfant et de ses troubles, de l'évolution des familles, des dysfonctionnements familiaux, des moyens de repérer et d'évaluer les situations d'enfants en danger ou risquant de l'être.
- 4- Le positionnement professionnel : éthique, responsabilité, secret professionnel, partage d'information.

Le groupe de travail dédié à la formation a acté au cours de l'année 2022 que les thèmes de formation choisis étaient complexes et ne correspondaient pas forcément aux pratiques de terrain et aux thématiques des formations proposées. Un nouveau questionnaire a été construit autour de 5 thèmes :

- 1- Le contexte réglementaire
- 2- Les dispositifs spécifiques ciblés
- 3- L'évolution des connaissances
- 4- Les outils méthodologiques et les pratiques professionnelles
- 5- Le travail en réseau / Le Partenariat / l'Inter-Institutionnalité

Un questionnaire en ligné a été réalisé en interne par le service communication et lien de connexion a été envoyé à 200 partenaires le 13 mai 2022 et une relance a été effectuée le 5 juillet 2022 : [https://www.creuse.fr/modules/odpe\\_formations/](https://www.creuse.fr/modules/odpe_formations/)  
Le questionnaire envoyé se trouve en annexe de ce rapport.

17 personnes ont formulé des réponses au questionnaire transmis.

## 1. Bilan de l'année 2021

Thèmes des formations	Nombre de formations réalisées	Thématique générale	Intitulés des formations	Thématiques abordées	Professionnels concernés	Type de formation	Nombre de professionnels	Durée (heures)	Présentiel / Distanciel	Lieu de formation
Contexte réglementaire	3	Professionnalisation des assistants familiaux	Réunions institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution des lois sur le protection de l'enfance</li> <li>▶ Loi de 2022</li> <li>▶ Evolution du métier d'assistant familial</li> </ul>	▶ Assistants familiaux	Interne	10	2	Présentiel	Département
			Assistant familial	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'accueil des enfants dans sa globalité</li> <li>▶ Le travail d'équipe avec les autres intervenants auprès des enfants accueillis</li> </ul>	▶ Assistants familiaux	Pluri-institutionnelle	15	300	Présentiel	Département
			Formation des 60 heures		▶ Assistants familiaux	Interne		60	Distanciel	Hors département
	1	Présentation juridique des lois de la protection de l'enfance	Présentation dans les UTAS des lois de 2007 et 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réforme dans le cadre de la protection de l'enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cadres</li> <li>▶ Travailleurs sociaux</li> </ul>	Interne	2	3	Distanciel	Département
	2	Les violences	Prise en compte des violences intrafamiliale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prise en compte des victimes</li> </ul>	▶ Gendarmes	Interne	186	8	Présentiel	Département
			Cyberviolence en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cyber harcèlement</li> <li>▶ Danger d'internet</li> <li>▶ Violences scolaires</li> </ul>	▶ Enseignants	Pluri-institutionnelle	2	130	Présentiel	Département
	1	Droit	La justice des mineurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Droit</li> </ul>	▶ Assisants Sociaux DSDEN	Interne	3	4	Présentiel	Hors département

Dispositifs spécifiques ciblés	1	1ers secours	Geste de 1ers secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intervention urgente auprès des enfants et adultes en cas de blessures graves, d'étouffement, de réanimation dans l'attente des secours</li> </ul>		Pluri-institutionnelle	10	8	Présentiel	Département
	1	Accueil jeune enfant	Mise en place d'un LAEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Qu'est ce qu'un LAEP?</li> <li>▶ Comment le mettre en place</li> <li>▶ Comment l'animer (éthique et conditions d'exercice dans les différentes institutions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Educateurs de jeunes enfants</li> </ul>	Pluri-institutionnelle	2	15	Présentiel	Hors département
	1	Accueil spécifique dans le champs du handicap	Programme NEXUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Déploiement des programmes de renforcement positif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Educateurs Spécialisés</li> <li>▶ Moniteurs Educateurs</li> <li>▶ Accompagnant Educatif et Social</li> </ul>	Interne	9	400	Distanciel	Département
	1	Besoins fondamentaux	Les besoins fondamentaux du jeune enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Besoins fondamentaux de l'enfant</li> </ul>		Interne		3	Distanciel	Département
	1	Formation juridique	L'accès au dossier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accès aux dossiers administratifs de l'ASE</li> </ul>		Interne		7	Présentiel	Département
	1	Utilisation de logiciel interne à la collectivité	Utilisation du logiciel Notilus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maîtrise du logiciel informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assistants familiaux</li> </ul>	Interne	10	3	Distanciel	Département
	Evolution des connaissances	1	Evaluation Information préoccupante	Evaluation d'un mineur à partir d'une Information Préoccupante	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Actualisation des connaissances</li> <li>▶ Retours d'expériences</li> <li>▶ Outils d'évaluation</li> <li>▶ Création d'une culture commune entre plusieurs services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cellule IP</li> <li>▶ ASE</li> <li>▶ Cheffes services UTAS</li> </ul>	Interne		14	Distanciel

1	Prostitution des mineurs	La prostitution des mineurs	► Prostitution des mineurs	► Assistantes sociales ► Juristes ► Psychologues ► Animateurs	Pluri-institutionnelle	20	12	Présentiel	Département
1	Violences sexistes et sexuelles dans le sport	Journée thématique violences sexistes et sexuelles dans le sport	► Connaître, repérer les violences ► Signaler ► Prendre en charge	► Professionnels en contact avec les jeunes	Pluri-institutionnelle	50	6	Présentiel	Département
1	Développement des enfants	Conférence sur le développement des enfants	► Besoins développement	► Travailleurs sociaux	Interne		3	Distanciel	Département
1	Systemie	Systemie et travail en famille	► Mise en application de la théorie systémique par le biais d'outils (carte familiale, entretien structuré...)	► Educateurs Spécialisés ► Moniteurs Educateurs ► Accompagnant Educatif et Social	Interne	6	21	Présentiel	Département
1	Gestion de crise (Education nationale)	Gestion de crise		► Assistants de service social ► Chefs de service ► Chefs d'établissement ► Conseillers techniques service social	Pluri-institutionnelle	10	3	Présentiel	Hors département

	1	Prévention violence	La prévention et la gestion de violences physiques et psychologiques avant le passage à l'acte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maladie psychiatrique et conduite à tenir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ IDE</li> <li>▶ EJE</li> <li>▶ Psychologues</li> <li>▶ AS</li> <li>▶ TISF</li> <li>▶ CESF</li> <li>▶ Secrétaire</li> <li>▶ CIP</li> <li>▶ Chef</li> <li>▶ Pôle enfance</li> </ul>	Interne		18	Présentiel	Département
	1	Traite des êtres humains	Le fondamentaux de la traite des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cadre, réseaux, concepts</li> <li>▶ Stratégies d'accompagnement</li> <li>▶ Infographies, vidéos, références</li> <li>▶ Etude de cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Permanents LVA</li> </ul>	Interne			Présentiel	Département
	1	Droit des étrangers	Le droit des étrangers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accueil des étrangers</li> <li>▶ Loi en matière de droit et de séjour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Travailleurs sociaux</li> </ul>	Pluri-institutionnelle		7	Distanciel	Hors département
<b>Outils méthodologiques et pratiques professionnelles</b>	2	Evaluation Information préoccupante	Evaluation de la situation d'un mineur à partir d'une Information Préoccupante	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Actualisation des connaissances</li> <li>▶ Information préoccupante</li> <li>▶ Outils d'évaluation</li> <li>▶ Création d'une culture commune entre plusieurs services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ AS</li> <li>▶ Educateurs spécialisés</li> <li>▶ Chefs de services</li> <li>▶ Rédacteur</li> </ul>	Interne	15	16	Distanciel	Département
			Evaluation de la situation d'un mineur à partir d'une Information Préoccupante	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Besoins fondamentaux de l'enfant</li> <li>▶ Traitement d'une Information Préoccupante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chefs de services</li> <li>▶ Agents administratifs</li> <li>▶ Travailleurs sociaux</li> </ul>	Interne	15	40	Distanciel	Département
	2	Pratiques professionnelles	Analyse des pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Problématique des jeunes accueillis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Permanents LVA</li> </ul>	Interne	6	40	Présentiel	Département

			Echanges de pratiques	► Au sein de la DSDEN	► Conseillers techniques service social DSDEN	Interne	200	12	Présentiel	Hors département
3	Le métier de travailleur social en protection de l'enfance		Les entretiens du travailleur social en protection de l'enfance	► Situation d'entretien ► Technique d'entretien ► Organisation du travail ► Objectifs d'intervention	► Educateurs spécialisés ► Assistants de service social	Interne	11	21	Présentiel	Département
			Référent de parcours	► Evolution des métiers ► Référence de parcours	► Educateurs spécialisés	Pluri-institutionnelle	8	21	Présentiel	Département
			Approche centrée sur la personne	► Ecoute active selon Carl Rogers ► Théorie de l'attachement dynamique d'équipe	► Permanents LVA ► Thérapeute art plastique	Interne	8	28	Présentiel	Département
1	Activités pour les enfants	Mise en place d'un atelier terre pour les jeunes enfants	► Ateliers de médiation auprès de jeunes enfants ► Eveil sensoriel, atelier créatif	► EJE	Pluri-institutionnelle	2		Présentiel	Hors département	
Le travail en réseau / Le Partenariat / L'Inter-Institutionnalité		0								
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>					<b>600</b>	<b>1205</b>		

43,04 heures par formation en moyenne

## 2. Besoins en formation pour les années futures

3 niveaux de priorités étaient proposés :

- Priorité 1 : A réaliser dans les 6 mois
- Priorité 2 : A réaliser dans les 6 à 12 mois
- Priorité 3 : A réaliser dans plus d'un an

Thème général	Priorité	Besoins en formation	Détail	Nombre de demandes	Personnels concernés	Nombre de professionnels concernés	Modalité d'organisation	
							Interne / Pluri-institutionnel	Présentiel / Distanciel
Contexte réglementaire	2	Lois sur la Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise à jour du contexte juridique</li> <li>▶ Application de la loi dans les établissements de la protection de l'enfance</li> </ul>	5	▶ Travailleurs sociaux		Pluri-institutionnel	Présentiel
	2	Actualités juridiques	▶ Point sur les dernières réformes	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Avocats</li> <li>▶ Magistrats</li> <li>▶ Travailleurs sociaux</li> </ul>		Pluri-institutionnel	Présentiel
	3	Evolution de la loi sur la famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Autorité parentale</li> <li>▶ Obligation de reconnaissance anticipée</li> <li>▶ Droits parentaux dans le mariage et hors mariage</li> </ul>	1	▶ Personnel en EAJE	9	Pluri-institutionnel	Présentiel
	3	Consultation des dossiers Mise à jour	▶ Complément d'information et mise à jour	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Personnel administratif</li> <li>▶ Travailleurs sociaux</li> </ul>	20	Interne	Présentiel

	3	Rédaction des documents légaux pour les professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cadre légal de la rédaction des certificats pour la gendarmerie, les services sociaux, le tribunal</li> <li>▶ Signalement</li> <li>▶ Formulaire de demande d'hospitalisation spécifique</li> </ul>	1	▶ Médecins		Pluri-institutionnel	Distanciel
<b>Dispositifs spécifiques ciblés</b>	3	La Prostitution des Mineurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comment les repérer?</li> <li>▶ Quel accompagnement?</li> <li>▶ Quels dispositifs existants pour extraire les enfants de ce milieu</li> </ul>	1	▶ Travailleurs sociaux		Interne (CD23)	Présentiel
<b>Evolution des connaissances</b>	2	Mise à jour des connaissances	▶ Il pourrait être intéressant que l'ODPE puisse proposer régulièrement une mise à jour des connaissances juridiques mais également dans les aspects psycho-sociaux	1			Pluri-institutionnel	Distanciel
	2	Psychologie de l'enfant	▶ Troubles du comportement de l'enfant	1	▶ Assistants familiaux		Pluri-institutionnel	Présentiel
	2	Troubles psychiques des parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comprendre et connaître le trouble pour faciliter la communication</li> <li>▶ Quel accompagnement pour les enfants dont les parents souffrent de troubles psy?</li> </ul>	1	▶ Travailleurs sociaux		Interne (CD23)	Présentiel
	2	Autodétermination		1		15	Pluri-institutionnel	Présentiel
	2	Evaluation des enfants en danger		1			Pluri-institutionnel	Présentiel

	3	Théorie des traumas complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Approfondissement des informations transmises lors de la conférence de l'ODPE23</li> <li>▶ Méthodologie pour définir et évaluer les besoins de l'enfant</li> </ul>	1	▶ Equipe éducative LVA	5	Pluri-institutionnel	Présentiel
<b>Outils méthodologiques et pratiques professionnelles</b>	2	Les écrits professionnels en Protection de l'Enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quels sont les attendus des écrits?</li> <li>▶ Quels éléments?</li> <li>▶ Comment rester neutre et objectif?</li> <li>▶ Quel but?</li> </ul>	3	▶ Travailleurs sociaux		Interne (CD23)	Présentiel
	2	Gestion des difficultés des jeunes accueillis	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gérer les violences verbales : attitude violente, désinvolte des adolescents</li> <li>▶ Aider les jeunes en mal-être avec une meilleure approche des besoins</li> <li>▶ Anticipation des fugues</li> </ul>	3	▶ Assistants familiaux		Interne (CD23)	Présentiel
	2	Prise en charge des enfants co-victimes de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Repérer, adapter les interventions et la prise en charge à la spécificité des violences conjugales</li> <li>▶ Accompagner les victimes dans la protection de leurs enfants</li> <li>▶ Ecouter et prendre en charge les enfants</li> </ul>	1				
	2	Accompagner un enfant placé en EAJE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lien avec l'assistant familial et l'histoire de l'enfant pour garantir la sécurité affective tout en respectant le</li> </ul>	1	▶ Personnel EAJE		Pluri-institutionnel	Présentiel

			secret professionnel					
	2	Repérage de difficultés de développement en EAJE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comment signaler et orienter rapidement un enfant pour lequel des difficultés psycho-motrices ont été repérées?</li> <li>▶ Comment favoriser la prévention précoce au signalement?</li> <li>▶ Comment connaître les professionnels de son secteur et échanger des informations?</li> </ul>	1	▶ Personnel EAJE		Pluri-institutionnel	Présentiel
	2	Les jeunes et le numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protection des adolescents face aux réseaux sociaux, internet</li> <li>▶ Gérer et apprendre aux enfants</li> </ul>	2	▶ Assistants familiaux		Interne (CD23)	Présentiel
	2	Accueil d'enfant avec des troubles du comportement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Autisme</li> <li>▶ Trouble de déficit de l'attention/hyperactivité</li> </ul>	2	▶ Assistants familiaux		Interne (CD23)	Présentiel
	3	Droits des étrangers MNA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'accès au droit de séjour pour les MNA</li> <li>▶ Accompagnement de l'enfant pupille dans et vers son projet de vie</li> </ul>	1	▶ Travailleurs sociaux ▶ Psychologues		Pluri-institutionnel	Distanciel
	3	Urgence alimentaire et aides financières		1			Pluri-institutionnel	Distanciel
<b>Travail partenarial / en réseau</b>	1	Annuaire protection de l'enfance	▶ Annuaire des réseaux présents et actifs sur le territoire et qui concernent la	1				

			protection de l'enfance					
	2	RFA Besoins fondamentaux	► Souhait d'intégrer ce groupe	2	► LVA			
	2	Travailler les liens interservices	► au sein du CD23 (UTAS, Cellule IP, ASE)	1	► Travailleurs sociaux ► Cadres		Interne (CD23)	Présentiel
	3	Connaissance du maillage institutionnel	Identification les différents acteurs pour accompagner les structures dans les situations délicates	1	► Personnel EAJE		Pluri-institutionnel	Distanciel

## VI. Thématiques étudiées en 2022 par l'ODPE 23

### 1- La Création d'un comité de jeunes en Protection de l'enfance

Le rapport 2021 de l'ODPE présentait les premiers résultats du travail réalisé par le groupe de travail dédié à la création d'un comité d'usagers. Ce groupe de travail avait pour mission de proposer des modalités de fonctionnement et de mise en œuvre d'un comité d'usagers.

Le premier projet présenté a évolué au fur et à mesure de concertations, des échanges avec d'autres départements ayant déjà mis en œuvre un comité de jeunes.

Les élus du Conseil Départemental ont décidé de créer un comité de jeunes en protection de l'enfance de façon expérimentale selon la définition suivante :

16 jeunes de 9 à 21 ans confiés par mesure judiciaire à l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de la Creuse y compris les jeunes sous contrat Jeunes Majeurs ayant bénéficiés d'une mesure judiciaire et répartis comme suit :

- 2 jeunes du CDEF
- 2 jeunes en Maison d'Enfant à Caractère Social
- 2 jeunes en Lieux de Vie et d'Accueil
- 6 jeunes en famille d'accueil
- 2 Mineurs Non Accompagnés
- 2 Contrats Jeunes Majeurs

Les objectifs du comité de jeunes sont de :

- Recueillir la parole des jeunes bénéficiant ou ayant bénéficié de mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Appréhender leurs problématiques
- Permettre aux jeunes de devenir acteur de leurs situations, de leurs droits
- Faire remonter les questions des jeunes sur le fonctionnement de leur situation
- Améliorer la prise en charge et le vécu des enfants en protection de l'enfance

Les modalités de fonctionnement proposées sont :

- Un choix des membres par cooptation après un appel à candidature auprès des jeunes
- Une expérimentation d'un an sur un groupe de jeunes bénéficiant de mesures judiciaires. Un bilan sera réalisé à l'issue de la première année.
- 5 réunions par an, les mercredis ou les samedis en présence des jeunes avec la possibilité d'organiser une fois par an une visite ludique dans le département pour remercier les jeunes pour leur implication.
- Un choix du thème de travail de l'année par les jeunes
- Deux animateurs extérieurs à la Protection de l'Enfance pour permettre une parole libérée des jeunes. Les animateurs sont choisis par le groupe de travail et en lien avec les enjeux du groupe et du partenariat proposé par les animateurs ou leur représentant.
- Les animateurs auront la charge de faire vivre et d'animer le groupe des jeunes en respectant la commande formulée par l'Aide Sociale à l'Enfance, de poser le cadre et le fonctionnement de groupe, d'écrire le compte-rendu de chaque réunion en respectant la parole des jeunes, d'assurer la liaison entre le comité de jeunes et l'Aide Sociale à l'enfance.
- Des rencontres entre le comité des jeunes et le groupe de travail comité d'usagers pourront être organisées afin de faire le point sur l'évolution du travail et permettre d'échanger sur les propositions des jeunes.

- Le Règlement de fonctionnement et/ou charte d'engagement sera rédigé par les jeunes sous la direction des animateurs.
- Le travail du comité de jeunes sera présenté à la conférence annuelle de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et dans son rapport annuel.
- Un représentant du comité de jeunes pourra intégrer le comité stratégique de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.
- Des outils de communication flyers et vidéo seront proposés pour promouvoir ce projet et le présenter aux jeunes et aux différents lieux d'hébergement.



## 2- Renforcement du rôle de l'ODPE en tant qu'outil au service des professionnels et de la Protection de l'Enfance

Le travail statistique mené pendant l'année 2022 a conforté et approfondi certaines données internes au Conseil Départemental. L'enjeu des prochaines années pour l'Observatoire est de disposer de données plus précises qui permettront de réfléchir conjointement à des actions de prévention ou à des actions correctives sur des actions déjà engagées afin d'améliorer la prise en charge actuelle des jeunes dans le département.

L'organisation de deux conférences sur deux thématiques différentes a permis aux professionnels du département de se poser une journée pour réfléchir conjointement sur des thèmes d'actualité dans leur pratique professionnelle.

Les deux conférences avaient pour sujet :

- Comment créer une culture commune à l'ensemble des professionnels sur la thématique des besoins fondamentaux des enfants ?
- Les vulnérabilités des jeunes en protection de l'enfance : le numérique, les addictions et la prostitution ?

## VII. Perspectives de l'ODPE 23 pour l'année 2023

Après deux années de démarrage, l'ODPE doit désormais choisir une stratégie de fonctionnement et développer un plan d'actions à long terme en choisissant des actions ciblées et adaptées au département et aux professionnels de la Protection de l'Enfance y intervenant.

L'année 2023 sera consacrée à l'élaboration de ce plan d'actions avec comme lignes directrices les enjeux suivants :

- Quelles actions sont prioritaires pour le département de la Creuse en terme de Protection de l'Enfance ?
- Quelles études sont à mener pour quelles données et pour quels enjeux ? Des partenariats pourraient être envisagés avec des chercheurs universitaires afin d'engager des travaux de recherches.
- L'ODPE est un espace de réflexion, de rencontres, d'échanges, de création d'outils à destination des professionnels et des politiques départementales
- L'information doit être accessible et diffusée facilement auprès de tous les partenaires.

# ANNEXES

**Cantons de la Creuse**

©IGN/PCS-CD23



## Détail des actions réalisées en 2021 dans le cadre du Schéma départemental de Protection de l'Enfance

### AXE 1 COOPERER ENSEMBLE POUR LES ENFANTS

Numéro fiche action	Intitulé fiche action	Pilotes	Mise en œuvre	Date de mise en œuvre souhaitée	Schéma voté					Evaluation de la fiche action 2021																		
					Actions à réaliser	Action engagée	Détail	Réalisée	Date de mise en œuvre	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action	Critères d'évaluation définis et complétés par le copil du 8/07/2021	Périodicité évaluation	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Critère 4		Critère 5							
													Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation						
1	Créer un observatoire départemental de la Protection de l'Enfance	CD23 : Responsable ODPE	CD23 : -DEFJ - Direction de la communication - DUNSI - DRH /service formation	2021	Création de l'ODPE	Oui	Création des différents outils (1er trimestre 2021)	Oui	Vote de la Commission Permanente le 26/03/2021	Non concerné	1- Nombre de réunions (2 au minimum) 2- Nombre de participants ( 50 % des membres doivent être présents) 3- Nombre d'évaluations de données réalisées ( 15 questionnaires ou études au minimum) 4- Taux de fréquentation du site internet (indicateur à décaler dans le temps quand la page du site internet sera plus complète)	annuelle	Nombre de réunions	6	Taux de participation	79,02%	Nombre d'évaluations réalisées	30										
					Création d'un comité d'usagers au sein des services départementaux	Oui	Groupe de travail ODPE dédié à la création d'un comité d'usagers	Non																				
					Création d'une page dédiée à l'ODPE sur le site internet du CD23	Oui	demande formulée auprès du service communication le 08/06/2021	Oui	08/06/2021																			
2	Elaborer le Plan Départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	CD23 : responsable ESMS ASE	CD23 -DEFJ - DRH	2021	Elaboration du plan de contrôle annuel	Oui	travail partenarial DEF/JASE/CAF du PCS Arrêté d'habilitation des agents signés en avril 2021 prestation de serment réalisées au tribunal le 08/06/21	Oui	08-juin-21	Non concerné	1- Analyses des retours des CR dans les ESMS ( 100 % des comptes rendus analysés+ analyse qualitative	annuelle	Nombre d'analyses des CR	11														
					Création de la grille d'évaluation des ESMS	Oui	févr-21	Oui	mars-21																			
					Création d'un outil de suivi des ESMS	Oui	tableau de suivi réalisé dans un dossier	Oui	01/02/2021 (tableau transmis aux services de l'Etat en mai 2021)																			
3	Mise en œuvre de la CDP	CD23 : CDS ASE	CD23 -DEFJ / ASE	2021	Création d'un groupe de travail pluridisciplinaire	Non				Après renseignement auprès d'autres collectivités, il apparaît que que la CDP n'est pas adapté à la réalité du département. Elle n'apporterait aucune plus-value en raison d'effectif suffisant au sein de la CRP), il sera demandé au comité de pilotage de supprimer cette fiche action.	1- Mise en œuvre d'un règlement de fonctionnement au 1er trimestre 2021 (réalisation) 2- Nombre d'IP (pour vérification de l'évolution) 3- Taux d'accusés de réception à chaque IP (80% minimum à définir) 4- Taux de retour aux personnes ayant rédigé l'IP (100% minimum à définir) 5- Nombre de professionnels	annuelle	Règlement de fonctionnement	0	Nombre d'IP	0	Taux d'accusés de réception à chaque IP	#DV/0!	Taux de retour aux personnes ayant rédigé l'IP	#DV/0!	Nombre de professionn els formés	0						
					Elaboration d'un référentiel de qualification des IP	Non																						
					Rédaction du règlement de fonctionnement de la CDP	Non																						
					Mise en œuvre de la CDP	Non																						
					Communication du dispositif	Non																						
4	Identifier toutes les actions et compétences possibles par territoire (soutien à la parentalité)  Lien avec la Conférence nationale des services aux familles de la CAF Lien avec fiche 4-9	CD23 : Responsable ODPE	CD23 : PCS	2021	Créer un répertoire de tous les acteurs intervenant en faveur des familles et des enfants	Oui	Début de création du répertoire avril 2021 Contact CAF			Fiche mise en attente de la mise en place de la Conférence nationale des services aux familles de la CAF	1- Participants aux rencontres annuelles 2- Enquête satisfaction outil partagé 3- Enquête satisfaction rencontres annuelles  Attente de la mise en place de la Conférence nationale des services aux familles de la CAF	annuelle																
					Créer des événements																							
					Mettre en place des outils de communication																							
					Créer des enquêtes de satisfaction																							
5	Créer une culture commune des professionnels	CD23: Directrice EJF DDCSPP	Plan de formation dans le cadre de l'ODPE et des missions confiées au CD	2022	Identification des partenaires du réseau sur la protection de l'enfance	Oui	Rencontre le 29/04/2021 avec la CNAPE (-PEP23 et AECJF) pour mise en place de recherche formation sur les besoins fondamentaux de l'enfant	Oui	08/07/2021 installation ODPE	Non concerné	1- Nombre de rencontres annuelles (1 réunion par an : conférence annuelle ODPE) 2- Nombre de formations (nombre de participants par an et en cumul sur la durée du schéma) (1/an) 3- Groupes de pratiques professionnelles inter associations (CD, PJJ) (1/an)	annuelle	Nombre de rencontres annuelles	0	Nombre de participants aux formations	2	Nombre de groupes de pratiques professionnell es	3										
					Mise en place du plan de formation sur la protection de l'enfance	Oui	►Présentation aux professionnels des lois de 2007 et 2016 sur la Protection de l'Enfance et sur les procédures internes ► Bilan des besoins en formation ► Lancement de la recherche formation Action sur les besoins fondamentaux le 04/05/2022 (conférence nationale)	Oui	17/12/2021 1er rapport de l'ODPE 23																			
					Mise en œuvre de la première rencontre annuelle sur la protection de l'enfance	Oui	20/01/2022 conférence ODPE Conférence reportée au 04/05/2022 (conférence nationale)																					
					Constitution du groupe de pratiques professionnelles sur la protection de l'enfance	Oui	groupes de travail	Oui	20/09/2021																			

## AXE 2 RENFORCER LA PREVENTION

Numéro fiche action	Intitulé fiche action	Date de mise en oeuvre souhaitée	Schéma voté					Evaluation 2021																				
			Actions à réaliser	Action engagée	Detail	Réalisation	Date de mise en oeuvre	Raisons de non mise en oeuvre de la fiche action	Critères d'évaluation définis et complétés par le copil du 8/07/2021	Périodicité évaluation	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Critère 4		Critère 5									
											Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation								
1	Création d'un réseau prévention	2022	Etat des lieux des partenaires intervenant dans le cadre de la prévention avec création d'un outil de partage de l'information	Oui	Mise en place de l'ODPE	Oui	08/07/2021 installation ODPE	Non concerné	1- Rapport d'activités du comité de suivi de cette activité (1 rapport par an) 2- Enquête de satisfaction (50% minimum de satisfaction)	annuelle																		
	Mise en place du workshop pour les partenaires de la prévention	Oui	conférence annuelle ODPE en 2022																									
	Mise en place du webinar pour permettre aux partenaires de la prévention de travailler ensemble sur des questions communes	Oui	création d'une page internet ODPE et développement d'un espace dédié aux professionnels pour échanger sur	Oui	08/07/2021																							
	Création du comité de suivi pour évaluer cette action	Non	création d'un groupe de travail veille juridique qui s'assurera du suivi de ces questions (sur 2022)																									
	Création d'un questionnaire de satisfaction	Non	le questionnaire sera créé une fois que l'irtranet sera opérationnel	Non																								
2	Développer des coordinations locales	2021	Création de commissions locales multi-partenariales avec règlement de fonctionnement	Oui	CED	Oui		Non concerné	1- Nombres de rencontres sur situations individuelles /UTAS/an 2- Nombre IP et suites (projets mis en oeuvre) Indicateurs mis en attente de l'avancée de la fiche action	annuelle	Rencontres par UTAS/an	#DNV/01	Projets mis en oeuvre/IP	#DNV/01														
	Mise en place d'outils communs à l'ensemble des professionnels pour permettre un même traitement des informations préoccupantes (référentiel IP)	Non	travail autour du référentiel de la HAS	Non																								
3	Définir un accompagnement des familles basé sur les besoins fondamentaux	2022	Benchmarks auprès d'autres départements qui ont instaurés des pratiques d'accompagnement des familles sur les besoins fondamentaux	Non		Non		Non concerné	1- Nombre de formations tournées vers cette approche indicateur mis en attente de l'avancée de la fiche 2- Nombre de professionnels sensibilisés, formés indicateur mis en attente de l'avancée de la fiche 3- Nombre d'actions tournées vers cette approche indicateur mis en attente de l'avancée de la fiche 4- Nombre IP à 2 ans après ces actions (-10%) 5- Nombre de signalements à 2 ans après ces actions (-10%)	annuelle	Nombre de formations mises en place	4	Nombre de professionnels formés	105	Nombres d'actions dédiées	0												
	Mettre en place un réseau de partenaires travaillant sur l'accompagnement des familles	Oui	► Invitation à la conférence ODPE du 04/05/2022	Non																								
	Plan d'action de déploiement de l'action "accompagnement des familles sur les besoins fondamentaux"	Non		Non																								
	Création d'outils professionnels sur les besoins fondamentaux et l'accompagnement des familles	Non																										
	Mise en place d'un plan de formation sur les besoins fondamentaux et l'accompagnement des familles	Oui	► Intervention du Docteur Martin Blachais devant agents de l'ASE et de la P.JJ le 15/06/2021 ► travail du groupe formation de l'ODPE 23 avec le lancement de la RFA sur les besoins fondamentaux lors de la conférence annuelle de l'ODPE le 04 05 2022 ► Mise en place de réunions thématiques avec le Pôle Enfance en 2021	Oui	1er rapport ODPE décembre 2021																							
	Mise en place de rencontres parents professionnels (ex café-parents)	Non																										
4	Développer le parrainage	2023	Définition du dispositif juridique et financier pour l'action de parrainage (permettre aux familles de trouver un relais auprès de familles marraines)	Oui	travail en lien avec l'UDAF			Non concerné	1- Communications (2 actions/an au minimum) 2- Nombre de familles marraines (2 familles minimum)	annuelle	Actions de communication	0	Nombre de familles marraines	0														
	Mise en oeuvre du dispositif parrainage pour les familles	Non																										
	Création de l'outil de communication à destination des familles	Non																										
5	Créer une maison des parents enfants	2023	Recherches préalables à la création d'une maison parents enfants : projets identiques, étude	Non				Échéance 2023	1- Projet défini et financé 2- Nombre d'accueils et d'animations (rapport d'activités) en fonction de la réalisation du projet	annuelle																		
	Financements arrêtés pour la création d'une maison parents enfants	Non																										
	Mise en place d'un numéro de téléphone unique préalable à l'ouverture de la maison parents enfants pour informer les usagers	Non																										
	Ouverture de la maison parents enfants	Non																										
6	Faciliter l'accès aux soins par la mobilité	2022	Création d'un groupement pour mettre en oeuvre une solution de transport pour conduire les enfants vers leurs rdv médicaux	Non				Échéance 2022	1- Nombre d'enfants véhiculés (indicateur mis en attente de l'avancée de la fiche en lien avec l'ARS et l'hôpital) 2- Rapport d'activités du groupement (réalisation du projet)	annuelle																		
	Mise en oeuvre opérationnelle du projet de transport des enfants pour leur rdv médicaux	Non																										
7	Développer le champ d'intervention des TISF	2022	Identification de l'ensemble des situations en terme de prévention/anticipation de mesures judiciaires relatives au développement du champ d'intervention des TISF	Oui	mise en lien avec la stratégie prévention protection			Non concerné	1- Rapport d'activités du service sur les interventions TISF (nombre d'interventions minimum à définir) 2- Evaluation du nombre de placements évités par leurs interventions et aide au retour à domicile (% minimum à définir) Indicateurs mis en attente de l'avancée de la fiche action	annuelle																		
	Validation nouvelle fiche de poste TISF	Non																										
	Création de supports de travail à destination des TISF	Non																										
	Création d'une association des TISF	Non																										
	Recrutement de nouveaux TISF	Non																										
8	Reconnaitre des accueils séquentiels préventifs	2021	Identification des places et lieux sur le département	Non				Pas de lieu d'accueil sur le territoire adapté au projet pour le moment.	1- Nombre d'accueils provisoires et en journée sans mesure (10/an) 2- Délais des prises de décision (7 jours maximum) 3- Enquête satisfaction parents (50% de satisfaction minimum)	annuelle	Nombre d'accueils provisoires et en journée réalisés sans mesure	0	Délais moyen de prise de décision par accueil	#DNV/01	Taux de satisfaction des parents	0,00%												
	Mise en oeuvre opérationnelle (avec un mode de fonctionnement validé et commun)	Non																										
	Communication auprès des parents du dispositif accueil séquentiel préventif	Non																										
	Création d'une enquête de satisfaction suite à l'utilisation du dispositif	Non																										

### AXE 3 ACCUEILLIR ET PROTEGER L'ENFANT

Numéro fiche action	Intitulé fiche action	Date de mise en œuvre souhaitée	Schéma vote				Date de mise en œuvre	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action	Critères d'évaluation définis et complétés par le copil du 8/07/2021	Périodicité évaluation	Evaluation 2021									
			Actions à réaliser	Action engagée	Détail	Réalisation					Critère 1		Critère 2		Critère 3		Critère 4		Critère 5	
											Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation
1	Créer les outils relatifs à l'accueil de l'enfant	2021	Création d'un groupe de travail avec des enfants pour le suivi du schéma ou pour de la concertation sur des projets de service	Ou	Réflexion sur la création d'un comité d'usagers dans le cadre de l'ODPE 23	Ou	Action engagée Le livret d'accueil sera créé en 2022 (décalage par rapport à 2021)	1- Nombre de documents distribués (100% des familles) 2- Informations données aux enfants et aux familles sur leurs droits (100% des familles) 3- Nombre d'enfants participants à des groupes de travail, et au suivi du schéma (8 minimum)	annuelle	Nombre de livrets distribués	FAUX	Informations données aux familles	FAUX	Nombre d'enfants participants aux groupes de travail	0					
			Création d'un livret d'accueil pour chaque enfant accueilli dans le service	Non																
			Partage de l'information auprès des enfants et des familles sur leurs droits une fois arrivés dans les services de l'ASE	Non																
2	Conduire le projet de l'enfant à partir des besoins fondamentaux Lien avec fiche 4.6	2022	Création d'une grille d'évaluation du PPE sur les besoins fondamentaux	Non			Non concerné	1- Nombre de formations réalisées (1/an au minimum) 2- Nombre d'évaluations réalisées (indicateur non retenu) 3- Nombre de projets réalisés avec l'enfant (50% au minimum)	annuelle											
			Mise en place de formations sur les besoins fondamentaux	Ou	Projet avec la PJJ d'une journée rencontre le 15/06/2021 avec intervention du Docteur Martin Blachais	Ou														
			Définition des projets avec les enfants	Non																
3	Engager le parcours de l'enfant lien avec fiche 4-7	2021	Mise en œuvre d'une évaluation commune à l'ensemble des partenaires sur le projet de l'enfant	Non		Il n'y a pas d'utilité à la création d'une commission enfance unique. Cette commission est remplacée par la commission cas complexe	1- Nombre de projets enfants réalisés en commission à 3 mois (70% de signatures à 3 mois au minimum)	semestrielle	% de signatures / 1er semestre semestre	0,00%										
			Créer une commission de l'enfance unique à solliciter par l'ensemble des partenaires	Non					% de signatures / 2ème semestre	0,00%										
4	Elargir les possibilités de mesures AEMO	2021	Réfléchir à la définition des critères et du processus décisionnel des AEMO renforcées	Non		Avant d'engager cette fiche, la priorité a été donnée en interne au travail en lien avec les UTAS (procédures, PPE, loi 2007 et 2016)	1- Nombre de mesures créées de ce type (redéploiement) (nombre minimum à définir) 2- Informations aux UTAS et partenaires de cette possibilité 3- Nombre de mesures classiques AEMO autorisées (ratio minimum à définir)	annuelle	Nombre de mesures créées	0	Informations transmises	Non	Nombre de mesures classiques	0	Ratio nouvelles mesures/mesures classiques	#DIV/0!				
			Transmission de l'information sur les AEMO renforcées aux partenaires concernés	Non																
			Mise en œuvre opérationnelle des AEMO renforcées	Non																
5	Créer le dispositif placement à domicile Fiche fusionnée avec la fiche 4-2	2021	Définition du projet de Placement à domicile	Ou	Rencontre du CDS ASE + Directrice EFJ avec le service de Placement à Domicile de Montluçon le 07/04/2021	L'appel à projet n'a pas été lancé en 2021 car une réflexion est en cours pour savoir si le dispositif doit être géré en interne ou en externe via un appel à projets.	1- Nombre de places à domicile autorisées (10 au minimum) 2- Nombre de places à domicile utilisées (10 au minimum) 3- Nombre de mesures d'accueil classiques (95 % d'accueil classique maximum)	semestrielle (jusqu'en 2022) puis annuelle	Nombre de places autorisées 1er semestre	0	Nombre de places utilisées 1er semestre	0	Ratio PAD/Mesures classiques 1er semestre	100,00%						
			Lancement de l'Appel à projets pour le Placement à domicile	Non						Nombre de places autorisées 2ème semestre		0		Nombre de places utilisées 2ème semestre	0	Ratio PAD/Mesures classiques 2ème semestre	100,00%			
			Mise en œuvre opérationnelle du Placement à domicile	Non								Nombre de places autorisées année			0		Nombre de places utilisées année	0	Ratio PAD/Mesures classiques année	100,00%
6	Faire évoluer le CDE en centre parental	2023	Nouveau projet d'établissement du CDE pour le faire évoluer en Centre parental	Non		En attente du nouveau directeur du CDEF	1- Nombre de sollicitations pour un accueil intra-familial (nombre minimum à définir) 2- Nombre de sollicitations et d'accueils parents-enfants en Creuse (rembourse minimum à définir) Indicateurs mis en attente de	annuelle												
			Validation de la faisabilité du projet de Centre parental (plan + investissement)	Non																
			Ouverture du centre parental au CDE	Non																
7	Créer un service familles relais	2022	Préparation du projet de création d'un service familles relais	Non			1- Nombre de familles candidates (5 au minimum) 2- Nombre de sollicitations par UTAS (2 au minimum)	semestrielle 2021 puis annuelle	Nombre de familles candidates 1er semestre	0	Nombre de sollicitations par UTAS 1er semestre	0	Nombre de familles candidates 2ème semestre	0	Nombre de sollicitations par UTAS 2ème semestre	0				
			Communication sur le projet de familles relais	Non																
			Appel à candidatures pour la création d'un service familles relais	Non						Nombre de familles candidates année		0		Nombre de sollicitations par UTAS année		0				
8	Améliorer l'adéquation projet de l'assistant familial et projet de l'enfant	2021	Recueil des projets des assistants familiaux	Ou	Contacts téléphoniques avec les assistants familiaux pour la collecte des projets	Ou	Non concerné	1- Répertoire actualisé des assistants familiaux (indicateur annuel) 2- Définition de leurs projets (indicateur annuel) 3- Nombre de réorientations après un 1er accueil chez une AF (indicateur annuel) L'acquisition d'un logiciel pour la	annuelle											
			Création d'un répertoire commun actualisé pour permettre de mettre en adéquation le projet de l'assistant familial et de l'enfant	Ou	Dans le cadre des astreintes	Ou														
			Mise en place d'un programme de formation pour les assistants familiaux (1er trimestre 2021)	Ou	Début de formation des 60h des assistants familiaux (1er trimestre 2021)	Ou				cf suivi fiche action										
9	Soutenir l'accueil familial	2021	Mise en place d'un groupe de paroles et d'échanges pour les assistants familiaux	Ou	Reprise des réunions institutionnelles des assistants familiaux par petits groupes	Ou	Non concerné	1- Nombre de formations AF (10 au minimum) 2- Fond commun de matériel : taux d'information des Ass Fam (50% au minimum) 3- Nombre de séances de groupes de parole (10 au minimum)	annuelle	Nombre de formations des assistants familiaux	4	Taux d'information des assistants familiaux	46,61%	Nombre de séances de groupes de parole	8					
			Mise en place d'un fond commun de matériel pour les assistants familiaux (matériel informatique)	Ou	début de l'information des Assistants familiaux	Ou					cf suivi fiche action									
			Communication sur les actions engagées auprès des assistants familiaux	Non																
			Définition des spécialités nécessaires aux différents accueils identifiés par les assistants familiaux	Ou	Validation de 3 places d'accueil d'urgence chez les assistants familiaux	Ou														
10	Spécialiser des assistants familiaux (dont accueil thérapeutique)	2022	Identification des assistants familiaux volontaires pour une spécialisation	Ou	Courriers envoyés pour candidater à l'accueil d'urgence	Ou	Travail à mener avec CHS pour la mise en place de l'accueil familial thérapeutique	1- Nombre d'assistants familiaux spécialisés (3 au minimum) 2- Nombre d'accueils réalisés avec une spécialité reconnue (10 accueils au minimum/an)	annuelle	Nombre d'assistants familiaux spécialisés	3	Nombre d'accueils avec spécialité reconnue	6							
			Mise en place de formations spécifiques auprès des assistants familiaux	Non																

## AXE 4 SECURISER ET AIDE A L'AUTONOMIE DES ENFANTS

Numéro fiche action	Intitulé fiche action	Date de mise en œuvre souhaitée	Schéma voté				Date de mise en œuvre	Raisons de non mise en œuvre de la fiche action	Critères d'évaluation définis et complets par le copil du 8/87/2021	Périodicité évaluation	Evaluation 2021									
			Actions à réaliser	Action engagée	Détail	Réalisation					Critère 1		Critère 2		Critère 3		Critère 4		Critère 5	
											Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation	Intitulé	Réalisation
1	Veiller au respect du parcours de l'enfant	après la création du parcours unique des enfants	Création d'une commission post accueil	Non				Non concerné	annuelle	Nombre de projets issus de la commission post-accueil	0	Nombre de relais dans la suite du projet	0							
			Mise en œuvre d'un réseau de partenaires autour du PPE	Non																
			Formation des professionnels sur le PPE	Ou	groupes de travail en 2021 sur la mise en œuvre du PPE	Ou														
2	Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielles Fiche fusionnée avec la fiche 3-5	2022	Diversifier les réponses d'accueil de courte durée (référentiel à créer)	Non				Fusion avec 3-5	annuelle	1- Nombre d'accueils réalisés 2- Nombre d'enfants concernés 3- Nombre de demandes réalisées 4- Délais de réponses aux demandes										
			Mise en œuvre du PAD																	
			Mise en œuvre du placement séquentiel																	
3	Créer des places d'accueil parents-enfants Fusion avec fiche 3-6	2022	Démarche du projet de création de places d'accueil parents enfants	Non				Fusion avec 3-6	annuelle	1- Nombre de places créées 2- Nombre de places utilisées 3- Nombre de demandes par an 4- Enquête de satisfaction parents enfants										
			Mise en œuvre des places d'accueil parents enfants	Non																
			Mise en place de séjours vacances parents-enfants	Non																
			Mise en place d'une enquête de satisfaction pour les familles concernant le dispositif d'accueil parents-enfants	Non																
4	Préparer le placement de l'enfant	2021	Mise en œuvre du PPE	Ou	groupe de travail en 2021 sur la mise en œuvre du PPE	Ou	sept-21	Non concerné	annuelle	1- Nombre d'accueils préparés avec une admission post audience (30% ODP maximum) 2- Quota moyen des placements préparés/durée moyenne des placements non préparés (Durée inférieure du placement préparé)	% d'OP/placement 17,40%	Durée moyenne des placements préparés inférieure à la durée moyenne des placements non préparés	non							
5	Poursuivre la mobilisation des ressources parentales	2021	Création d'un lieu de ressources de proximité pour les parents	Non				En attente de la CAF	annuelle	1- Suivi des réponses créées 2- Enquête satisfaction parents Indicateurs mis en attente de l'arrivée de la Conférence des familles de la CAF	Suivi des réponses créées 0	Taux de satisfaction des parents	#N/D/0/							
6	Utiliser le PPE comme support du parcours unique de l'enfant Lien avec fiche 3-2	2021	Création du PPE	Ou	Création d'un groupe de travail interne sur le PPE (réf. au 21/05/2021)	Ou	sept-21	Non concerné	annuelle	1- Nombre de projets réalisés avec l'enfant 2- Indicateurs de la fiche 3-2	Nombre de PPE 0	Taux de signature de PPE	#N/D/0/	Nombre de PPE actualisés	0					
7	Créer une commission situations complexes Lien avec fiche 3-3	2021	Création de la commission des situations complexes	Ou	1ers échanges en 2020	Ou	expérimentation en janvier 2022	Non concerné	annuelle	1- Nombre de commissions tenues (3 au minimum/an) 2- Nombre de situations examinées (5 à 6/an)	Nombre de commissions tenues 0	Nombre de situations examinées	0							
8	Créer des ateliers collectifs autonomie	2022	Créer un réseau de professionnels pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes	Non				pas de poste de coordinateur coordinateur	proposition de suppression	1- nombre de rencontres 2- Enquête satisfaction jeunes Indicateurs mis en attente de la création du comité d'usage et du recrutement d'un coordinateur de parcours ASE										
			Mise en œuvre d'ateliers collectifs à destination des jeunes de ASE de 16 ans	Non																
			Organisation de soirées des métiers pour les jeunes	Non																
			Création d'une enquête de satisfaction à destination des jeunes concernant les actions de professionnalisation	Non																
9	Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels dans la parentalité Lien avec fiche 1-4	2022	Programme de formation des professionnels sur les besoins fondamentaux et les questions de parentalité	Ou	conférence ODPE	Ou	04/05/2022	Non concerné	annuelle	1- Nombre de rencontres 2- Nombre de formations 3- avec indicateurs de la fiche 1-4										
			Organisation des rencontres et d'échanges entre professionnels sur les questions de parentalité	Non																
10	Débuter le parcours autonomie du jeune des 16 ans	2021	Mise en œuvre de l'entretien des 17 ans	Ou	Entretiens réalisés par le CDS ASE	Ou		Non concerné	annuelle	1- Nombre d'entretiens des 17 ans 2- Nombre de projets autonomie réalisés avant 18 ans (90% au minimum)	Taux d'entretiens des 17 ans 61,13%	Taux de signature des projets autonomie	0,00%							
			Création d'un livret support pour les jeunes de 17 ans pour permettre d'identifier les aides et actions collectives existantes	Non																
			Mise en œuvre du projet autonomie pour les jeunes avant 18 ans	Non																
11	Favoriser la pair-aidance des jeunes	2021	Identification des partenaires pour mettre en œuvre la pair-aidance dans le territoire	Non				Il sera proposé de remplacer cette fiche action par le comité d'usagers.	annuelle	1- Nombre d'associations et relais trouvés 2- Enquête de satisfaction jeunes Indicateurs mis en attente du recrutement d'un coordinateur de parcours ASE	Nombre de partenaires 0	Taux de satisfaction	#N/D/0/							
			Mise en place d'ateliers collectifs pour préparer la majorité du jeune	Non																
			Mise en place d'une enquête de satisfaction des jeunes les actions d'accompagnement et de pair-	Non																
12	Anticiper le volet financier dans le projet du jeune en amont	2021	Identification des personnes ressources pour aider les jeunes sur le volet financier	Ou	Travail en interne sur la reclassification des prestations CMJ Ouverture de compte en banque	Ou	2021	Non concerné	annuelle	1- Enquête de satisfaction des jeunes Indicateurs mis en attente du recrutement d'un coordinateur de parcours ASE	Taux de satisfaction #N/D/0/									
			Documentation à destination des assistants familiaux et des jeunes sur le volet financier	Non																
			Mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des jeunes sur les actions d'accompagnement	Non																
13	Faciliter la mobilité du jeune dans son projet autonomie	2021	Financement de permis BSR pour faciliter la mobilité du jeune	Ou		Ou		Non concerné	annuelle	1- Nombre de permis BSR financés 2- Nombre de scooters mis à disposition Indicateurs mis en attente du recrutement d'un coordinateur de parcours ASE	Nombre de permis BSR financés 4									
			Mise à disposition de véhicules pour faciliter l'insertion professionnelle du jeune	Ou		Ou	avr-21													

## Les formations en protection de l'enfance

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Creuse a pour mission de recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département et notamment d'établir des statistiques qui seront portées à la connaissance de l'assemblée départementale et transmises aux représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire. L'ODPE a également pour mission de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et d'élaborer un programme pluri-annuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance.

Merci de bien vouloir prendre le temps de compléter ce questionnaire présentant **les formations réalisées en 2021** sur le thème de la Protection de l'enfance ainsi que vos **besoins de formations pour les prochaines années**.

Les caractéristiques du traitement des informations collectées sont les suivantes:

- Responsable du traitement : ODPE 23
- Finalité du traitement : publication annuelle de l'ODPE 23
- Base juridique : arrêté de création de l'ODPE
- Données collectées : données anonymes relatives aux formations réalisées sur le thème de la protection de l'enfance et aux besoins en formation sur cette thématique.
- Procédure : les données collectées seront stockées sous forme de tableaux excel et utilisées pour l'élaboration du bilan annuel et programme de formation.

Structure représentée : .....

Secteur :

- Social et médico-social  Santé  Education nationale  CAF/MSA  Justice  Animation sportive, culture et loisirs  
 Agents des collectivités territoriales  Personnel administratif et de service  Association de représentants des usagers  
 Bénévole concourant à la protection de l'enfance  Elus impliqués dans la politique de la protection de l'enfance  
 Autre : .....

Métier : .....

## Bilan des formations en protection de l'enfance réalisées en 2021

	Intitulé de la formation	Thématiques abordées	Formation en interne ou pluri-institutionnelle	Liste des professionnels formés (métier)	Nombre de professionnels formés (par métier)	Déroulement de la formation		
						Durée de la formation (en heure)	Présentiel ou distanciel	Département / Hors département
<b>Thème 1 :</b> Contexte règlementaire								
<b>Thème 2 :</b> Dispositifs spécifiques ciblés								
<b>Thème 3 :</b> Evolution des connaissances								
<b>Thème 4 :</b> Outils méthodologiques et pratiques professionnelles								
<b>Thème 5 :</b> Travail partenarial, en réseau, inter institutionnel								

## Recueil des besoins en formations en protection de l'enfance

	Intitulé du besoin identifié	Détail	Professionnels concernés (métier)	Nombre de professionnels concernés (par métier)	Formation à organiser en interne ou pluri-institutionnelle	Formation à privilégier en présentiel ou en distanciel	Priorité du besoin 1= dans les 6 mois 2= 6 à 12 mois 3= dans + d'un an
<b>Thème 1 :</b> Contexte réglementaire							
<b>Thème 2 :</b> Dispositifs spécifiques ciblés							
<b>Thème 3 :</b> Evolution des connaissances							
<b>Thème 4 :</b> Outils méthodologiques et pratiques professionnelles							
<b>Thème 5 :</b> Travail partenarial, en réseau, inter-institutionnel							

la CREUSE  
e Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Direction de l'Enfance, de la famille et de la Jeunesse

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance

13 rue Joseph Ducouret - 23000 Guéret



[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)